mairie paris 20

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 18 MAI 2022

Le mercredi 18 mai 2022, à 19h00, les membres du Conseil du 20e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le jeudi 12 mai 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le lundi 16 mai 2022.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BOUHDIDA-LASSERRE	M. BUSSY	M. CHEVANDIER
Mme DASPET	M. DIDIER	Mme DJELLALI
Mme DUCHAUCHOI	Mme EKON	Mme EL AARAJE
M. EPARA EPARA	Mme GAFFORELLI	Mme GARRIGOS
M. GLEIZES	Mme GOFFAUX-ESPEJO	M. GOULIN
Mme GUHL	Mme HERRERO	M. HOCQUARD
M. INDJIC	M. JALLAMION	Mme JARDIN
Mme JASSIN	M. JOSEPH	M. PLIEZ
Mme RIVIER	M. SAKHO	M. SALACHAS
M. SAUVAGE	Mme SIMONNET	M. SOREL

S'ETAIENT EXCUSEES

Mme De MASSOL
Mme ZIANE

POUVOIRS

M. BOYAJEAN a donné pouvoir à M. DIDIER
Mme EL AARAJE, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à M. BUSSY
Mme GARRIGOS, arrivée en retard, a donné pouvoir à M. BOUHDIDA-LASSERRE pour le début de la séance
Mme MAQUOI a donné pouvoir à M. INDJIC
Mme NAGELS a donné pouvoir à M. SALACHAS
Mme PRIMET a donné pouvoir à Mme GAFFORELLI
M. ROGER a donné pouvoir à M. JALLAMION
M. SAMAKE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA
Mme SIMONNET, arrivée en retard, a donné pouvoir à M. SOREL pour le début de la séance
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à Mme GUHL

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - M. PETIT

Ordre du jour

1. Délibérations 8

MA20.2022.081 : Désignation d'un·e secrétaire de séance. 8

MA20.2022.082 : Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2022. 8

MA20.2022.083 : Approbation du compte administratif 2021 de l'État spécial du 20e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur. 8

2022 DSP 01 : Subventions (88.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Bus des Femmes (20e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure. 10

2022 DDCT 16 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 172.433 euros pour 10 projets associatifs). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 11

2022 DDCT 65 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (30.000 euros pour 3 associations et la réalisation de 8 actions). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 12

2022 SG 24 : Transformations Olympiques – convention de financement et d'objectifs entre la Ville de Paris et le Fonds de dotation Paris 2024 dans le cadre du projet « activons la promenade des Hauteurs ! ». M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 13

2022 DTEC 07 : Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris. M. Antoine ALIBERT rapporteur. 15

2022 DASCO 07 : Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. Mme Anne BAUDONNE rapporteure. 17

2022 DAE 04 : Subventions (5.991.000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Mme Lila DJELLALI rapporteure. 18

2022 DAE 48 : Subventions de fonctionnement (50.000 euros) et conventions avec deux associations participant à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure. 20

2022 DEVE 21 : Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022 – 2027. Mme Lila DJELLALI rapporteure. 20

2022 DJS 101 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de « Paris-Plages » et des bassins éphémères des centres sportifs Léo Lagrange (12e), Georges Carpentier (13e), Louis Lumière (20e), Didot (14e), Poissonniers (18e) et de la baignade dans l'espace naturel du bassin de La Villette (19e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur. 23

2022 DEVE 31 : Subventions (55.802 euros en fonctionnement et de 82.678 euros en investissement) attribuées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure. 23

2022 DVD 03 : Stationnement de surface - Mesures diverses y compris tarifaires. M. Vincent GOULIN rapporteur. 23

2022 DVD 36 : Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention cadre et tarifs applicables. M. Vincent GOULIN rapporteur. 25

2022 DPMP 01 : Subventions (311.973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.26

2022 DAC 366 : Conventions, avenant et subventions d'équipement (30.500 euros) à quatre associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire. M. Pascal JOSEPH rapporteur. 27

2022 DASCO 21 : Caisses des écoles - Subvention (792.355,10 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. M. Eric PLIEZ rapporteur. 27

2022 DAC 07 : Subvention (1.030.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux Sauvages (20e). Mme Marthe NAGELS rapporteure. 27

2022 DAC 18 : Subventions (80.000 euros) à quatre compagnies œuvrant dans le champ des arts de la rue et du cirque contemporain et deux conventions. Mme Marthe NAGELS rapporteure. 28

2022 DAC 48 : Subventions de fonctionnement (955.000 euros), avenants à convention et convention avec quatre structures de création et de diffusion de la danse. Mme Marthe NAGELS rapporteure. .. 28

2022 DAC 632 : Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association La Dalle aux Chaps Paris 20e. Mme Marthe NAGELS rapporteure. 28

2022 DLH 84 : Attribution d'une aide en nature à l'association « KTHA Compagnie » pour la mise à disposition de locaux 38 rue des Amandiers (20e). Mme Marthe NAGELS rapporteure. 28

2022 DSOL 09 : Subventions (10.700 euros) à sept associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social. M. Hamidou SAMAKE rapporteur. 28

2022 DSOL 10 : Participations (3.247.510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022. M. Hamidou SAMAKE rapporteur. 28

2022 DDCT 24 : Avenants aux conventions passées pour l'accompagnement des conseils citoyens des 19e et 20e arrondissements. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 28

2022 DDCT 51 : Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires - subventions de fonctionnement (69.800 euros) à 8 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 28

2022 DDCT 53 : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (113.400 euros) à 25 associations pour le financement de 26 projets. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 28

2022 DDCT 54 : Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions (67.000 euros) à 22 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 28

2022 DDCT 55 : Actions en faveur du « sport pour tous » dans les quartiers populaires - Subventions à 6 associations (18.500 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 28

2022 DDCT 56 : Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - subventions à 11 associations (55.000 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 28

2022 DDCT 59 : Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 28

2022 DSOL 13 : Subventions de fonctionnement, pour un montant global de 423.800 euros, à 9 associations, et 1 subvention en investissement (101.762 euros) pour des actions d'aide alimentaire. M. Antoine ALIBERT rapporteur. 28

2022 DASCO 08 : Subventions (44.085 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec une association et un organisme pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du NPNRU. Mme Anne BAUDONNE rapporteure. 28

2022 DASCO 12 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37.210 euros), subventions d'équipement (64.030 euros) et subventions travaux (152.747 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure. 28

2022 DASCO 30 : Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2021 (56.384,04 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement. Mme Anne BAUDONNE rapporteure. 29

MA20.2022.109 : Choix de la gestion par marché public de services des centres Paris Anim' Ken Saro Wiwa et Wangari Muta Maathai dans le 20e arrondissement. Autorisation à Monsieur le Maire du 20e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de ces équipements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. 29

2022 DFPE 12 : Subvention (359.358 euros), avenant n° 1 à l'association AJEFA (10e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. 29

2022 DFPE 13 : Subvention (2.009.768 euros), avenant n° 1 à l'association ENFANT PRESENT pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.29

2022 DFPE 32 : Subvention (645.316 euros) et avenant n° 1 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. 29

2022 DFPE 39 : Subventions (5.205.571 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. . 29

2022 DFPE 47 : Subventions (6.472.884 euros) et avenants n° 1 avec l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. 29

2022 DFPE 51 : Jardin d'enfants situé 3 rue Victor Dejeante (20e) - Convention de gestion Ville / Paris Habitat OPH. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. 29

2022 DFPE 61 : Subvention (50.173 euros) et avenant n° 1 avec l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale (20e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. 29

2022 DFPE 80 : Animation d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans des relais d'assistant.e.s maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP) – Subventions (823.699,32 euros) et nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs avec cinq associations pour leurs actions dans Paris Centre et dans les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. 29

2022 DPE 04 : Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas – Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR). M. Martin BUSSY rapporteur. 29

2022 DPE 19 : Subventions (244.280 euros) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité. M. Martin BUSSY rapporteur. 30

2022 DLH 85 : Garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandées par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. 30

2022 DDCT 15 : Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80.000 euros à 4 associations). Mme Lila DJELLALI rapporteure. 30

MA20.2022.129 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 40, rue Le Vau dans le Square Emmanuel Fleury (20e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Amicale de Boulistes de Ménilmontant ». M. Sylvain INDJIC rapporteur. . 30

2022 DEVE 10 : Approbation d'une convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens. M. Sylvain INDJIC rapporteur. 30

2022 DEVE 19 : Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e). M. Sylvain INDJIC rapporteur. 30

2. Vœux 30

V20-2022-134 : Vœu déposé par le Conseil de quartier Saint Blaise relatif au bureau de poste Saint-Blaise. 30

V20-2022-135 : Vœu relatif au projet de réhabilitation de la Porte de Montreuil, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20ème. 34

V20-2022-136 : Vœu relatif au projet de de réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie au 10 Cour de la Métairie par Habitat Social Français (HSF), déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20ème. 38

V20-2022-137 : Vœu du Conseil de Quartier Belleville pour la mise en œuvre d'une concertation pour l'attribution des locaux commerciaux au 88 rue de Ménilmontant dans le 20ème arrondissement. 41

V20-2022-138 : Vœu des élu-e-s de l'Exécutif municipal relatif à la réalisation d'une résidence étudiante et des locaux d'activité au 88 rue Ménilmontant. 41

V20-2022-139 : Vœu en faveur de la pérennité des Jardins d'Enfants Pédagogiques, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise. 47

V20-2022-140 : Vœu de l'Exécutif relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. 47

V20-2022-141 : Vœu relatif à l'Hôpital Tenon, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise. 50

Vœu relatif à l'entretien des trottoirs du marché Belgrand, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise. 52

V20-2022-142 : Vœu de l'Exécutif municipal relatif à l'occupation artistique du 48 rue Alphonse Penaud. 53

3. Question orale 54

Q20-2022-002 : Question orale concernant le jardin communautaire « Le Jardin sur le toit », déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20ème. 54

Déroulement de la séance

M. PLIEZ

Bonsoir, Mesdames. Bonsoir, Messieurs. Nous avons le quorum, même si quelques élus vont nous rejoindre un peu plus tard. Je vais donc commencer rituellement par faire l'appel des présents avant de vous dire quelques mots.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. DIDIER

Monsieur le Maire, j'ai le pouvoir de Dominique BOYAJEAN, vous l'avez bien reçu ? Je vous l'envoie tout de suite.

M. PLIEZ

Ça marche. Je ne l'ai pas appelé ? Très bien. Je n'ai oublié personne d'autre ? Tout va bien.
Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers d'arrondissements, mes chers collègues. Mesdames et Messieurs les membres du public qui sont avec nous ce soir en ligne ou dans la salle. Petit rappel, le public assiste, mais ne peut pas prendre la parole. Donc, on lui demande le silence, c'est la règle dans cette enceinte.
Aujourd'hui, mercredi 18 mai 2022 à 19 heures, notre Conseil du 20e se réunit sur une convocation adressée individuellement à chaque conseillère et à chaque conseiller par moi-même le 12 mai 2022.
Conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, c'est la deuxième fois que notre Conseil se réunit dans cette nouvelle salle. Je vous invite d'ailleurs à noter que depuis le précédent Conseil, vos tables sont équipées de prises désormais sous la table. Vous pouvez vous connecter, mais également nos tables ont été agrémentées de voiles de fond en verre devant vous.
Je rappelle également que cette salle se veut ouverte, notamment aux associations du 20e pour par exemple leurs assemblées générales.
J'en profite pour, comme à chaque Conseil, remercier l'ensemble des services sous l'égide de notre directrice générale des services et des équipes de mon cabinet, ainsi que de fidèles partenaires qui retransmettent le son et l'image en ligne, qui se sont mobilisés pour nous permettre de débattre et d'échanger dans les meilleures conditions. Ce soir, en particulier, l'acoustique dont je me réjouis à chaque fois que je siège dans cette salle. C'est vrai que ça nous a un peu changé la vie.
Ces remerciements seront d'autant plus appuyés aujourd'hui que ces mêmes services et équipes auront œuvré sans relâche et dans des conditions exigeantes à la tenue des opérations électorales pour les deux tours de l'élection présidentielle et, bientôt, les deux tours des élections législatives. Je tiens à le rappeler à chaque Conseil, mais c'est important que tous et toutes, citoyennes, citoyens, vous contribuez à la vie démocratique de notre arrondissement et à une participation citoyenne que nous souhaitons le plus large possible. Que nous soyons d'accord ou pas, votre avis compte et c'est le rôle de notre Conseil d'arrondissement de l'entendre.
D'ailleurs, lors de ce Conseil, nous aborderons comme d'ordinaire les délibérations qui concernent le 20e arrondissement, ainsi que les vœux portés par l'Exécutif ou par les groupes politiques représentés au Conseil et nous examinerons également, pour la première fois, des vœux portés par les conseils de quartier. Cette pratique démocratique qui n'est d'ailleurs pas d'usage dans tous les arrondissements parisiens s'inscrit dans la volonté de la Maire de Paris et de notre Conseil du 20e d'étendre largement la participation des habitantes et des habitants aux instances démocratiques qui nous et qui vous concernent.
Peut-être quelques mots avant de commencer sur les délibérations et les vœux que nous examinerons ce soir et qui portent sur les évolutions des quartiers et du cadre de vie. Ces projets proposés traduisent les étapes du projet écologique et social pour lequel vous avez élu la majorité que j'ai l'honneur de conduire. Nous avons pris devant vous l'engagement de créer des logements, des équipements, des services publics supplémentaires, de favoriser l'installation de commerces de proximité, des installations d'animations locales et sociales ouvertes à toutes et tous. Cet engagement, je tiens à l'accomplir dans le respect du patrimoine immobilier et végétal existant. Je voudrais prendre un exemple, c'est celui des arbres. Je voudrais rappeler qu'à Paris, jamais un arbre n'est abattu par négligence ou plaisir. Les arbres sont une composante essentielle de l'écologie du vivant. Ils peuvent tomber malades, voire s'éteindre et ainsi mettre en danger les passants et les

riverains par la chute des branches ou du tronc. Il est donc à ce moment-là urgent d'intervenir. Lorsqu'il n'est pas possible de les maintenir, la Ville de Paris a mis en place un principe de surcompensation, le Plan Arbre, qui a acté le nouveau principe pour atteindre le remplacement d'arbres abattus à l'équivalent en volume végétal à maturité. Sur le fond, c'est un peu un message qu'on peut envoyer au-delà du 20e, une vraie planification écologique et sociale doit s'attaquer au système de production, de répartition des revenus et de consommation superflue pour les uns et insuffisante pour les autres qui n'ont pas le pouvoir de vivre. Elle doit instituer des ruptures, comme le recul de l'agrobusiness, une production industrielle relocalisée en France et tournée vers la durabilité et la sobriété. Elle doit également encourager les initiatives territoriales pour muscler un développement sobre et juste. Face à l'urgence climatique, il n'est plus temps de prolonger la planification décorative faite de consultations bidons et de décisions prises à l'avance qui dérangent le moins possible les intérêts en place.
Deuxième point que je souhaitais aborder avant de démarrer ce Conseil et en lien avec un vœu voté lors du précédent Conseil d'Arrondissement sur les difficultés à obtenir des rendez-vous auprès des maires d'arrondissement pour le renouvellement des titres d'identité. Sachez qu'on est en ce moment, et plus que jamais, sollicités. Nous avons rappelé lors du vote du précédent vœu qu'il s'agit d'une compétence de l'État qui a été déléguée aux mairies. Pendant l'année 2020 et le premier trimestre 2021, en raison de la crise sanitaire, l'activité a tourné au ralenti. Ainsi, un million de cartes nationales d'identité n'auraient pas été renouvelées par rapport à la normale dans cette période. La Ville de Paris a renforcé en mars en dernier ses moyens pour raccourcir les délais d'attente, des moyens humains d'abord, 200 personnes en plus mobilisées dans les services. Ses moyens techniques, la Ville dispose de 127 dispositifs de recueil. Aujourd'hui, plus de la moitié des rendez-vous proposés par la Ville (55 % exactement) sont dans un délai de moins 7 jours. La Ville de Paris traite aujourd'hui environ 9 000 demandes par semaine contre 6 000 avant la mise en place de ces mesures, c'est il y a moins de trois mois. À Paris, les mesures déjà prises permettent donc d'enregistrer plus de 40 000 dossiers par mois et, encore une fois, merci aux services, car je sais l'énergie qu'ils y mettent. Depuis, le Conseil des ministres a présenté un plan d'urgence qui vise à améliorer les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité parce que ça se passe aussi au-dessus et le déploiement des nouvelles cartes nationales d'identité. Ces mesures seront utiles pour les communes les moins dotées. Ils soulageront nos services puisqu'en fait, 25 % des personnes qui prennent un rendez-vous à Paris sont des personnes qui ne sont pas parisiennes. Plus on aide leurs communes et mieux ça sera.
Autre sujet dans le même ordre, c'est le renouvellement des titres de séjour. Lui, il dépend directement de la préfecture et nous allons alerter prochainement sur les risques encourus par des personnes qui ne verraient pas ce renouvellement se faire à temps, notamment le risque de perte d'emploi, voire d'ordre de quitter le territoire français. Je vous invite à ce propos à participer à l'évènement que nous organisons mardi 24 mai prochain, de 18 h 30 à 20 h 30 dans le jardin du pavillon Carré de Baudoin, en faveur de l'accès au droit pour les personnes étrangères.
Je ne peux pas introduire ce Conseil sans dire un mot du logement. Chaque jour, vous êtes nombreuses et nombreux à nous écrire, à nous appeler, à vous rendre en mairie pour nous solliciter à ce propos. Les situations que vous nous partagez sont toutes plus difficiles les unes que les autres et soyez assurés qu'elles sont toutes étudiées avec attention. Le système de cotation mis en place à Paris et dans l'arrondissement permet une transparence sur les attributions. Il ne règle évidemment pas le fait que nous ne pouvons, sur le contingent de la Mairie du 20e, satisfaire toutes les demandes. En gros, nous pouvons répondre à 5 % des demandes qui nous sont faites chaque année.
Je voudrais le dire, nous comprenons, je comprends votre impatience et vos détresses et je m'adresse évidemment d'abord aux gens qui nous sollicitent. C'est pour cela aussi que je me bats pour faire construire davantage de logements. Le temps de la construction, toutefois, de la rénovation, du développement d'une offre nouvelle se compte en mois et parfois en années. En général, il faut, allez, 18 mois jusqu'à 30, voire plus, mois pour arriver à établir un programme. Votre besoin à vous, il est immédiat. Donc, on voit bien le décalage, mais je voudrais que vous soyez certain que je m'emploie, que nous nous employons, avec toutes nos forces, pour continuer à améliorer votre cadre de vie et votre environnement.
C'est notre combat de chaque jour et notre alliance, plurielle, riche dans ses nuances et sa diversité, est aussi un accélérateur de notre projet commun. L'engagement, le sens de l'intérêt général et les exigences des élus comme les contributions des habitantes et des habitants nous encouragent dans notre action, mais cette action s'inscrit bien souvent dans un temps long.
Ensemble, nous nous mobilisons pour que le temps du changement soit un temps non pas d'angoisse et de latence, mais de projection vers un avenir plus serein et adapté aux évolutions écologiques et sociales que vous appelez.

Je vais m'arrêter là, vous souhaiter un excellent Conseil. Pour terminer, j'ai souhaité répondre favorablement à la proposition de Monsieur François-Marie DIDIER d'une minute de silence pour Gérard LOUREIRO, Conseiller de Paris, récemment décédé. Je vous cède la parole, Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire, et je tiens sincèrement à vous remercier de permettre à notre Conseil de rendre un hommage républicain à Gérard LOUREIRO. Gérard LOUREIRO était conseiller de Paris, élu du 19ème depuis 2020. C'était un homme de cœur, un homme d'honneur et surtout un homme de parole. Il a consacré sa vie au monde du sport et de la boxe en entraînant de grands champions, notamment Brahim ASLOUM qui était médaillé olympique, rappelez-vous, en 2000 à Sydney, mais il a surtout aidé de nombreux jeunes à s'accomplir par le sport et par la boxe. Gérard était quelqu'un de généreux, quelqu'un de fidèle en amitié, qui a toujours été disponible malgré la maladie, une maladie qui touche malheureusement beaucoup trop de familles en France. Gérard était surtout mon ami qui m'a fait découvrir le monde de la boxe, le monde des boxeurs et toutes les valeurs qui caractérisent ce sport magnifique. C'est mon ami et je tiens à le préciser parce que c'est vrai qu'en politique, c'est parfois difficile de se lier d'amitié, mais c'était vraiment le cas avec Gérard.
Je suis donc très heureux qu'on puisse lui rendre un hommage ce soir et je vous remercie vraiment encore une fois, Monsieur le Maire, d'avoir accepté ma proposition. Il manquera au Conseil de Paris, il manquera à ses amis, mais il manquera évidemment à sa famille et à sa femme Florence et son fils, Luka à qui, évidemment, j'adresse ce soir toute mon affection. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je propose donc une minute de silence.

Minute de silence.

M. PLIEZ

Je vous remercie.

1. Délibérations

MA20.2022.081 : Désignation d'un·e secrétaire de séance.

M. PLIEZ

On doit, avant de commencer cette séance, désigner un ou une secrétaire de séance. En l'occurrence, c'est Anne BAUDONNE qui a accepté.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2022.082 : Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2022.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2022.083 : Approbation du compte administratif 2021 de l'État spécial du 20e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

M. PLIEZ

Il va nous être présenté par Jérôme GLEIZES, conseiller de Paris, à qui j'ai confié la délégation aux finances. Jérôme, je tiens d'ailleurs au passage à le remercier pour nos échanges constructifs dans un contexte budgétaire contraint, mais je pense que tout ça reflète au mieux nos orientations politiques d'ouverture et les priorités de nos projets communs. Monsieur GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire. Voici une délibération traditionnelle qui est une obligation légale, celle de présenter le compte administratif, c'est-à-dire ce qui représente l'exécution du budget de l'année dernière, 2021.
Ce compte administratif est encore très particulier avec les effets de la crise du Covid-19, de la hausse du prix de l'énergie, bien antérieure à la guerre en Ukraine. La non-exécution d'une partie du budget reste encore élevée à 18,91 % contre 20,23 % l'année dernière. Les crédits ouverts en 2021 étaient de 18,115 millions d'euros et le compte administratif est au final de 14,70 millions d'euros exécutés. Nous restons encore à presque 10 points inférieurs aux dépenses mandatées des années précédentes avec des reports de dépenses les années suivantes.
Ce sont les crises qui expliquent l'essentiel de ces écarts et retards. Si nous regardons maintenant le détail des différentes dotations qui sont attribuées à l'arrondissement. Je vais commencer par l'investissement, la dotation d'investissement qui n'était mandatée qu'à hauteur de 259 000 €, soit un taux de réalisation de 28,5 %, mais ce pourcentage s'élève à 87 % si on tient compte des engagements de 2021 qui seront facturés en 2022. Donc, c'est déjà exécuté, mais ce n'est pas encore payé.
Au sein de cette masse, une enveloppe était exclusivement consacrée aux conseils de quartier pour 105 667 €. Comme pour le fonctionnement que je vais vous présenter plus loin, elle n'a pu être dépensée du fait de l'installation tardive des conseils, mais ces crédits 2021 seront répartis en 2022. Donc, théoriquement, tout cela sera dépensé soit en 2022, soit en 2023 par rapport à ces dépenses qui avaient été mandatées.
Au niveau de la dotation d'animation locale, les crédits ouverts étaient de 1,673 million d'euros et ils ont été exécutés à 1,036 million d'euros. Cette somme se répartit en trois enveloppes : tout d'abord les travaux urgents mandatés à 162 000 €, ils montent à 575 000 € en 2021, soit un taux de réalisation de 73 % et 98 % si on rajoute les dépenses engagées en 2021, donc facturées au 31 décembre. Je rappelle que l'année dernière, du fait du confinement, énormément de dépenses n'ont pas été exécutées, notamment en dépenses des fluides.
Les conseils de quartier, sur la partie fonctionnement, ça a été mis tardivement en place. On est exécuté à une somme très faible, mais pareil, les crédits restants seront réabondés sur le budget de 2022.
L'animation locale et culturelle a été réalisée, elle, à hauteur de 470 000 €, soit un taux de réalisation de 66 %. Pareil, si on tient compte des engagements qui seront payés l'année prochaine, on est à 82 % d'exécution.
Concernant la dotation de gestion locale qui permet d'assurer le fonctionnement des structures de proximité, la dépense totale mandatée en 2021 s'élève à 13,4 millions d'euros, en augmentation de 14,54 % par rapport à l'année 2020. Cette sauce est bien sûr imputable à la reprise progressive de l'activité au fur et à mesure de la levée des restrictions sanitaires, mais aussi la conséquence de l'explosion des coûts énergétiques sur les derniers mois de l'année. Si vous regardez le document de l'État spécial, vous verrez que souvent, sur les lignes énergie et fluide, on a mandaté tous les crédits ouverts. Ça correspond au fait que nous avons dépensé plus que ce qui avait été ouvert du fait de la hausse du prix de l'énergie. Comme j'ai dit tout à l'heure, c'est plus de 22 % que les prix ont augmenté et on peut penser que pour l'année prochaine, ce sera encore pire, mais dans le budget qu'on va vous présenter en fin d'année, on aura une augmentation des dépenses des fluides qui risquent de doubler par rapport à cette année-là.
Pour conclure, le budget propre de la Mairie du 20e arrondissement a été réalisé à hauteur de 14,680 millions, soit un taux de réalisation assez moyen de 80,1 % auquel on peut rajouter 1,4 million de crédits engagés en 2021 et qui seront mandatés sur 2022, ce qui monte le taux de réalisation à 89 %. Ce qui nous fait revenir à peu près au taux qu'on avait, il y a deux, trois ans. On était à peu près à 90 % d'exécution.
S'il y a des questions, je peux bien les prendre, dans la mesure où je suis capable de vous y répondre. Sinon, je vous apporterai des réponses plus tard. Merci de votre attention.

M. PLIEZ

Je ne vois pas de main se lever, donc je vais vous proposer de passer au vote, sachant que je ne prends pas part au vote. Je vais sortir de la salle. C'est un rituel, c'est l'habitude pour ces délibérations-là.

M. SAUVAGE

Je vais prendre la suite provisoirement sur la base de l'article 2121-14 du CGCT, le Maire ne peut pas rester au moment du vote sur le compte administratif.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Bien. Nous allons maintenant passer à l'examen des délibérations qui ont fait l'objet d'inscriptions.

2022 DSP 01 : Subventions (88.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Bus des Femmes (20e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

Mme RIVIER

Monsieur le Maire, chers collègues. Je suis très heureuse de vous présenter ce soir cette délibération relative à une subvention de 88 000 € à l'association du Bus des femmes qui est une très belle association qui a pour objet de travailler avec et pour les personnes prostituées. C'est donc une association communautaire qui compte aussi bien dans son conseil d'administration que dans ses salariés des personnes prostituées en exercice qui savent donc de quoi il s'agit et qui sont parfaitement les mieux placées pour intervenir auprès de leurs pairs.
Que fait cette association ? Elle met en place des actions communautaires de santé, notamment en prévention des maladies à infections sexuellement transmissibles et du VIH. Elle élabore des actions favorisant leur insertion dans tous les domaines : santé, vie familiale, vie sociale, vie professionnelle, accès au droit et de suivi et accompagnement social spécialisé et d'aide à la réinsertion professionnelle.
Afin de remplir ses missions, elle dispose de deux outils que, pareil, nous pouvons vraiment saluer parce qu'ils font un travail de terrain extraordinaire. Les tournées en véhicules qui font de l'aller vers à la rencontre des femmes prostituées avec des permanences mobiles qui sont faites en après-midi ou même de nuit puisqu'on s'adapte aux réalités du terrain, dans différents lieux de prostitution. En 2020, il y a eu 180 permanences qui ont permis de toucher 6 000 personnes, dont 250 personnes nouvelles.
Puis il y a l'abribus qui est situé dans le 20e arrondissement, qui est un accueil de jour, qui complète les actions de réinsertion amorcées au cours des tournées du Bus et des permanences sociales qui sont assurées pour que soit mis en place un suivi global et personnalisé des femmes prostituées.
À la suite d'un premier entretien, les femmes sont orientées vers les différents pôles de l'association : insertion professionnelle, enseignement du français, accompagnement des victimes puisque là, je fais une petite digression, mais il est très important de savoir que malheureusement, les prostituées sont visées par toute forme de violence : violence des riverains, ça peut arriver que ce soit la violence des clients aussi, violence de personnes qui essayent de faire main basse sur leur argent parce qu'ils s'imaginent qu'elles sont très riches, ce qui n'est pas tout à fait le cas, mais également violence policière.
Puis, c'est très compliqué, quand on est une prostituée et qu'on est victime de viol, d'aller déposer plainte. Là, le Bus des Femmes fait une action d'accompagnement qui est absolument crucial.
Nous avons eu le plaisir de les recevoir en Mairie d'arrondissement autour d'une table ronde en deux parties. La première avec la projection d'un documentaire magnifique que d'ailleurs je vous recommande d'aller voir si vous n'avez pas vu, qui s'appelle « Au cœur du bois » sur les femmes prostituées qui exercent en camionnette au bois de Boulogne. C'est vraiment un très beau documentaire. Elles sont venues, à l'issue de la projection qui a eu lieu au pavillon Carré de Baudoin pour participer au débat. Puis une table ronde avec plusieurs associations donnant la parole aux personnes prostituées, premières victimes, mais aussi premières expertes de la question des violences puisqu'évidemment, elles ont acquis une expertise.
Donc, nous voterons pour, évidemment, cette délibération et cette subvention pour un montant de 88 000 € et nous nous réjouissons d'accompagner et de continuer à travailler avec le Bus des Femmes. Merci à elles et eux pour leur action.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DDCT 16 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 172.433 euros pour 10 projets associatifs). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Oui, bonsoir à toutes et tous, chers collègues. Je souhaitais intervenir sur cette délibération. C'est difficile parfois de choisir lesquelles entre toutes les actions jeunesse qui sont menées dans l'arrondissement. Celle-ci me semblait particulièrement importante, notamment au regard du soutien qui est proposé d'apporter à l'AUDM, l'Association pour l'Unité et le Développement du Mali qui, contrairement à son nom l'indique, travaille surtout pour le 20e arrondissement au sein du quartier Saint-Blaise avec des jeunes du 20e arrondissement.
Cette association a trois axes prioritaires : l'accompagnement scolaire, l'accès au droit, la lutte contre la fracture numérique. Ce qui est intéressant dans cette association, et je trouve qu'elle est assez symbolique de ce qu'on mène d'arrondissement, c'est qu'elle développe un quatrième axe désormais qui est l'éducation au développement durable et l'écologie, tout simplement. Cette association a un projet de fresque du climat dans le quartier Saint-Blaise et je voulais faire le lien avec le contrat jeunesse d'arrondissement puisqu'à partir de ces exemples, de tous ces exemples qui existent déjà dans l'arrondissement, nous allons ajouter un axe sur l'écologie et le développement durable dans le contrat jeunesse d'arrondissement, ce qui n'existait pas encore jusqu'à aujourd'hui. Ça nous semblait important de réaffirmer notre soutien à cette association, à toutes les initiatives en faveur de la transition écologique et du développement durable dans l'arrondissement et de le marquer formellement dans notre feuille de route pour la jeunesse.

M. PLIEZ

Maxime SAUVAGE pour répondre.

M. SAUVAGE

Oui. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vais utiliser cette délibération pour un peu élargir le champ puisqu'avec ce Conseil d'arrondissement, je rapporte dix délibérations relatives au soutien que nous apportons et que la Ville de Paris apporte aux quartiers populaires. Je pense qu'il est important de donner une vision d'ensemble sur ce que nous faisons et notamment avec un focus sur le 20e arrondissement.
Déjà rappeler qu'en 2021, la Ville de Paris a consacré 257 millions d'euros aux quartiers populaires, 131 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 126 millions d'euros en investissement. C'est la première collectivité de France à investir autant dans les quartiers populaires. C'est 17 millions de plus par rapport à l'année 2020, alors qu'on a connu un contexte et une crise sanitaire très particulière et des contraintes budgétaires aussi qui allaient de pair.
Ces 257 millions d'euros à l'échelle de la Ville de Paris, ils se déclinent en 140 actions qui sont sur des sujets très différents et qui prennent des formes très différentes. Il y a évidemment la réussite éducative qui est un sujet que nous suivons avec ma collègue, Anne BAUDONNE, il y a l'appel à projets Politique de la Ville qui est sans doute l'appel à projets le plus connu quand on parle des quartiers populaires. Il y a les frais de fonctionnement du conseil citoyen ou du fonds de participation des habitants. Il y a la participation de la Ville de Paris au financement des postes adultes relais pour accompagner la vie associative. Je pense par exemple à des dispositifs aussi comme les parcours linguistiques à visée professionnelle pour développer l'apprentissage du français, notamment à des visées professionnelles pour les personnes qui maîtrisent mal la langue et qui arrivent en France. Je pense au soutien aux régies de quartier, on en compte deux dans le 20e, ou encore au sur-entretien de l'espace public qui peut être décidé dans le cadre d'instances comme la gestion urbaine de proximité.
Avec ce Conseil d'arrondissement et avec les dix délibérations que je rapporte aujourd'hui, c'est 250 000 € que nous fléchons vers les quartiers populaires du 20e. Je dis parfois que la Ville de Paris a tendance à répartir cet argent aux associations sans vraiment veiller au projet. C'est vraiment faux. Sur ces dix délibérations, tous les projets ont été présentés soit aux équipes de développement local ou à la mairie du 20e. Dans tous les cas, un bilan sera fait de chaque projet qui sera financé dans le cadre des délibérations que nous examinons aujourd'hui.
Ces délibérations, elles sont très diverses. Mon collègue, Lyes BOUHDIDA-LASSERRE, vient de s'exprimer sur la DDCT 16. La DDCT16, c'est flécher 68 000 € vers des projets d'investissement pour

des associations en quartiers Politique de la Ville du 20e arrondissement. Lyès a parlé de l'AUDM. Je ferais un focus aussi sur la Lucarne qui va s'installer en plus de son local situé au 39 rue Joseph Python au 41 pour avoir plus d'espace pour accompagner des femmes qui souhaitent apprendre une langue étrangère ou encore des élèves pour l'accompagnement à la scolarité. Donc, il y a un vrai besoin d'aménager le local situé au 41. C'est pour ça qu'on les accompagne avec une subvention d'investissement. Je tiens à saluer la participation de la RIVP qui met le même montant pour aménager le local situé au 41 rue Joseph Python. Je pense également à ce projet de signalétique commune à sept associations dans le Bas-Belleville, signalétique qui est mise en place par l'AGETA Curry Vavart qui bénéficiera à la Maison du Bas-Belleville et à ses quatre locaux, à Chinois de France/Français de Chine, à Belleville Citoyenne, au Savoir pour Réussir, à Mémoire de l'Avenir ou encore à la Villa Belleville.
Je pourrais vous parler également de la DDCT 53 où nous accompagnons les associations pour des projets dans l'espace public et je vous dirais qu'à l'initiative de Simplon notamment, samedi au départ du 96 boulevard Mortier, un carnaval va se tenir à partir de 14 h et ira jusqu'à la rue Sorbier à 15 h-15 h 30. Plusieurs associations ont participé à la mise en place de ce carnaval. Il y a Curry Vavart à travers le Tzara qu'il occupe aujourd'hui au 31, rue Joseph Python. Pièce Montée, plus loin, Montmartre, Saveurs en Partage. Je vous invite toutes et tous, samedi, à participer à ce très beau carnaval.
On pourrait également parler de la DDCT 54 où on subventionne des projets en lien avec la jeunesse et notamment l'association Solidarité Jeunesse qui prépare à la mobilité, qui ensuite fait des séjours à l'étranger avec plusieurs jeunes. C'est en lien avec deux centres sociaux de l'arrondissement, le centre social des Rigoles et le centre social de la 20e Chaise.
Je pourrais parler de la DDCT 55 où nous soutenons des associations qui prônent le développement du sport au féminin et notamment du sport pour les jeunes filles. On sait et ça avait été très bien documenté par un rapport parlementaire du député Régis JUANICO, que les jeunes connaissent un décrochage sportif à l'adolescence pour vous dire qu'à 11 ans, 65 % des jeunes sont inscrits dans une association sportive. Ça tombe à 40 % à 18 ans. Ce phénomène, il touche particulièrement les jeunes filles. Donc, on promeut, avec mon collègue EPARA EPARA Epency la pratique féminine sportive et la DDCT 55 traduit cette ambition.
Je vais m'arrêter là, mais je pourrais continuer encore longtemps. Je vous invite à voter la DDCT 16 et toutes les délibérations qui suivent sur la Politique de la Ville.

M. PLIEZ

À ce stade, je vais vous demander de vous prononcer uniquement sur la DDCT 16. Nous reviendrons sur les autres plus tard.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DDCT 65 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (30.000 euros pour 3 associations et la réalisation de 8 actions). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. SALACHAS

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais adresser un grand merci à Maxime SAUVAGE qui vient de faire l'essentiel de mon intervention. J'ai passé mon après-midi à la préparer. Je voudrais juste rajouter les quelques points supplémentaires, à savoir, on parle de quartiers populaires et on parle de Politique de la Ville. C'est deux territoires qui ne se juxtaposent pas obligatoirement. Je voudrais aussi, pour vous remettre sur ces dix délibérations qu'on vient de survoler et qu'on va voter, ça concerne 45 associations pour un montant effectivement approximatif de 250 000 €.
Au-delà de ça, je voudrais vous relire l'exposé des motifs de la DDCT 65 qui redonne le contexte.
Pour améliorer les conditions de la vie des habitants dans les quartiers populaires et réduire les inégalités, la Ville de Paris mobilise ses partenaires et ses ressources afin de soutenir l'intervention d'associations dont les projets participent aux objectifs définis par le contrat de Ville 2015-2023, et je rajouterai bien, et au-delà.
En 2021, ce sont près de 1 059 000 € de crédits du service politique de la Ville qui ont permis de financer 158 conventions pluriannuelles d'objectifs, le petit nom c'est CPO. Pour les associations des quartiers populaires, en février 2022, la Ville a déjà voté une première tranche de subvention pour 42 associations pour un montant de 820 300 €, dont 336 900 de la Politique de la Ville. Ces

associations, dont les CPO ont été renouvelées en 2020 et 2021 ont toutes été reçues dans le cadre d'un comité de pilotage en présence de différents services financeurs de la Ville et des mairies d'arrondissement. Ces réunions ont permis de dresser les bilans des trois années menées dans les quartiers populaires et de travailler avec eux les perspectives tenant compte des nouvelles perspectives prioritaires des territoires.
Enfin, pour conclure, la crise sanitaire inédite que nous venons de traverser rend d'autant plus primordiale l'action des associations de proximité sur tous les territoires du 20e et de Paris et intervenant dans les quartiers populaires en fonction des protocoles sanitaires définis ou à venir par les secteurs d'activité, les projets de ces associations sont adaptés en conséquence pour être réalisés et permettre de poursuivre et de renforcer l'accompagnement des publics sur les axes prioritaires du contrat de Ville.
Donc, tout ça pour vous dire qu'en sortie de cette crise sanitaire, dans un contexte où on a un prix de l'immobilier et de la location très fort, il faut maintenir notre effort et considérer que ce soutien aux quartiers populaires est un de nos premiers enjeux et sur le 20e et sur Paris. Je voulais conclure et là-dessus et comptez sur nous tous pour y veiller et mettre ce projet en figure de proue.

M. PLIEZ

Merci. Pour vous répondre, Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Oui, merci beaucoup et merci, Jean-Baptiste, pour ce propos. Je disais dans ma précédente intervention qu'il y avait un vrai soutien de la Ville de Paris en matière financière à destination des quartiers populaires et notamment des associations qui interviennent dans ces quartiers, mais parfois aussi ce soutien peut passer par des procédures juridiques ou administratives et c'est notamment l'objet de cette délibération. La Ville de Paris a mis en place avec certaines associations des conventions pluriannuelles d'objectifs, les fameuses CPO qui permettent de donner de la visibilité et de la sécurité aux associations en leur garantissant sur trois années des subventions, sachant que, je le répète encore une fois, chaque année, la demande de subvention est examinée de manière vraiment précautionneuse par les EDL de la Ville de Paris qui font un travail que je tiens à saluer et également par la Mairie du 20e et que chaque année aussi, chaque association fait le bilan des actions menées.
Avec cette délibération, on a à voter pour le renouvellement de trois conventions pluriannuelles d'objectifs. Conventions qui sont renouvelées de manière un peu précipitée pour répondre à des soucis de trésorerie des associations concernées. Donc, si on est amené à la Mairie du 20e et à ce Conseil d'Arrondissement à s'exprimer sur cette délibération, c'est parce que la compagnie Dassyne, qui est une des trois associations concernées par un renouvellement de CPO, organise des ateliers de jeux pour l'apprentissage du français au sein du Centre social la 20e Chaise, via des activités ludiques en complément des ateliers sociolinguistiques qui sont également mis en place par le centre social.
Donc, vu l'importance de l'apprentissage du français pour l'insertion professionnelle ou même pour l'insertion dans la société, je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 SG 24 : Transformations Olympiques – convention de financement et d'objectifs entre la Ville de Paris et le Fonds de dotation Paris 2024 dans le cadre du projet « activons la promenade des Hauteurs ! ». M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

Mme GUHL

Il s'agit de la Promenade des Hauteurs. Je voulais juste prendre la parole pour que vous sachiez que cette promenade va exister et va traverser l'Est parisien. Elle traverse exactement le 20e et le 19e arrondissement pour aller ensuite permettre une grande boucle par les Lilas, par le Pré-Saint-

Gervais, les Lilas pour ensuite aller jusqu'à Rosny-sous-Bois et revenir par Montreuil. Toute cette promenade fera 42 km.
Pour ce qui nous concerne, les points importants seront le Belvédère de Belleville – allez, je vais faire même ceux du 19e – le Parc des Buttes-Chaumont et puis – pardon, comment s'appelle ce parc ? – la Butte du Chapeau Rouge et puis ensuite fera tout le tour pour revenir Porte de Bagnolet après avoir traversé les Murs à Pêches, Montreuil puis Bagnolet.
C'est une construction qui est à l'initiative d'Est Ensemble, à laquelle nous participons, mais qui est aussi d'intérêt métropolitain et que nous finançons au nom de la métropole puisque, bien sûr, ça couvre une grande partie des communes avoisinantes.
Simplement pour vous dire que très bientôt, vous allez pouvoir chausser vos chaussures de marche et parcourir 42 km pour découvrir les beaux lieux de l'Est parisien. C'est très rare, en fait, que nous ayons des parcours qui mettent en valeur l'Est parisien. Donc, je voulais le dire. Je sais que Maxime SAUVAGE y est aussi tout à fait favorable. Donc, j'imagine que je lui laisse la parole pour me répondre.

M. PLIEZ

J'avais demandé une demande de parole de Jacques BAUDRIER sur la même délibération. Merci bien.

M. BAUDRIER

Je vais profiter de l'intervention de ma collègue au sein de l'exécutif métropolitain pour ce qui est d'une balade à pied pour vous informer que suite à l'adoption du Plan Vélo métropolitain, il y a aussi à vélo. Il y aura un axe vélo qui va de République à Rosny-sous-Bois, mais qui dessert exactement à peu près les mêmes sites dans le 20e. Il y a eu une réunion de concertation qui s'est menée, de travail d'un comité d'axe vélo. Donc, les travaux, au-delà de ce qui est en train d'être réalisé sur l'avenue Gambetta, vont continuer sur le reste de l'avenue Gambetta, de la Porte des Lilas et nous allons très bientôt financer des aménagements structurants avenue Lilas, Romainville et Rosny-sous-Bois. Donc, en même temps qu'il y a cette Balade des Hauteurs, en fait, il y aura également la liaison cyclable de République à Rosny-sous-Bois, un axe structurant pour le 20e, qui va desservir les mêmes territoires. Je vois que Vincent GOULIN, à juste titre, sourit. Les choses avancent très bien et c'est même un des principaux axes à l'échelle de toute la métropole. C'est celui qui avance le plus vite.

M. SAUVAGE

Oui, merci pour ces deux interventions. Je l'ai déjà dit lors de conseils d'arrondissement précédents, c'est la première fois avec des Jeux Olympiques et Paralympiques qu'est mis en place en parallèle un volet héritage. C'était une vraie demande de la Maire de Paris. Ce volet héritage s'appelle « Transformation Olympique ». Il est doté de 50 millions d'euros qui servent à financer à la fois des projets qui sont portés par des fédérations sportives, des projets qui sont portés aussi par des acteurs de la société civile via l'appel à projets « Impact 2024 » ou encore par des acteurs publics avec des dispositifs que l'on connait bien, notamment dans le 20e, comme Paris Sportive ou encore la Promenade des Hauteurs. Donc, la Promenade des Hauteurs s'inscrit dans deux mesures de ce programme de transformation olympique, ce programme héritage. C'est à la fois la mesure n° 6 qui est intitulée « Faire tomber les frontières entre Paris et la Seine-Saint-Denis » et la mesure n° 15 et non pas n° 18 – c'est une erreur de l'exposé des motifs de la délibération que je rapporte – qui prône le développement de la pratique sportive.
Donc, cette délibération, elle se situe dans la continuité de la délibération 13, pour ceux qui sont attentifs, qu'on a votée lors du Conseil d'Arrondissement du 24 janvier dernier et qui visait à approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial Est Ensemble pour justement développer cette Promenade des Hauteurs. Maintenant, on rentre dans la mise en œuvre concrète de cette Promenade des Hauteurs. qui est un projet phare de la convention avec la Ville de Paris et signée avec l'établissement public territorial Est Ensemble que ces deux collectivités ont adopté à l'automne dernier, donc qui va se décliner en deux axes. Le premier axe, c'est une signalétique autour de ce que certains appellent « le Plateau de Romainville » et qui a été très bien décrit par Antoinette GUHL, dont le point culminant se trouve dans le 20e au niveau de Télégraphe et également des activités de randonnées ; des randonnées qui, dans le 20e se feront du côté, ça a été dit déjà, mais du Parc du Belleville, du Père-Lachaise et notamment, à terme, du futur parc sportif et paysager de Python-Duvernois. Avec ces objectifs et ces randonnées, l'idée c'est de

faire découvrir un territoire de l'autre côté du périphérique qu'on ne connait pas forcément, c'est de lutter contre la sédentarité et aussi de prôner le développement du sport adapté pour les personnes âgées ou pour les personnes en situation de handicap. Pour faire vivre ces randonnées, va être mis en place et ça va se faire dans les prochains jours, un appel à projets qui va s'appeler « Petite Traversée » pour développer des activités sportives et culturelles tout au long de cette Promenade des Hauteurs. Avec mon collègue Epency EPARA EPARA, on a transféré cet appel à projets aux acteurs de la Politique de la Ville et aux acteurs sportifs de l'arrondissement et on compte bien que les acteurs du 20e s'en saisissent pour faire vivre de manière concrète cette Promenade des Hauteurs. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Très beau projet.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DTEC 07 : Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

M. BAUDRIER

Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération très importante qui est portée à Paris par mon collègue Dan LERT de révision du Plan Climat puisque malheureusement, nous le savons, le réchauffement climatique s'accélère. Donc, c'est important de retravailler sur le Plan Climat qui définissait nos axes qui était voté à l'unanimité en 2018, en particulier sur tout le sujet de l'accélération des efforts à réaliser d'ici 2030 puisque si les objectifs à 2050 sont bons, malheureusement par rapport aux objectifs à 2030, nous sommes en retard. Il s'agit de trouver les voies et moyens d'accélérer.
Pour ce qui est de la transition écologique du bâti dont j'ai la charge à l'Hôtel de Ville, juste un élément d'informations. Malheureusement, avec une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle, c'est que notre ensemble de 250 000 logements sociaux de la Ville de Paris, en termes de rénovation, s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat de Paris et de la stratégie nationale Bas Carbone. Ça, c'est la bonne nouvelle. La mauvaise nouvelle, c'est que c'est le seul ensemble de logements à l'échelle de la France qui s'inscrit dans cette dynamique. Tout le reste en est bien loin. Nos équipements publics en sont proches, pas très loin, mais nous sommes aussi une de très rares collectivités à engager de tels investissements. Par contre, pour les copropriétés, actuellement il y a… alors qu'il faudrait 40 000 rénovations globales par an pour s'inscrire dans la stratégie nationale Bas Carbone, nous en sommes à 2 000 par an, donc à 5 % des investissements.
Nous allons présenter au mois de juillet avec Dan LERT, une délibération qui va permettre d'augmenter l'effort financier de soutien de la Ville de Paris fois deux et demie, donc d'augmenter le taux. L'on voit quand même que même pour la ville qui est la mieux engagée dans la réalisation du Plan Climat, à l'échelle de France, on est encore loin et, malheureusement, nous sommes plutôt leaders en la matière et le reste du pays est très loin.
Donc, je pense que cette délibération, cette révision du Plan Climat est un enjeu très important pour faire comprendre aux Parisiennes et aux Parisiens et plus largement à un maximum de monde que la situation est dramatique et qu'on est très loin. La principale responsable… en tout cas, je limiterai mon propos à la transformation écologique du bâti, c'est l'absence du soutien financier parce qu'on sait que pour la rénovation des logements privés, la seule solution pour déclencher les plans climat est un soutien public important et que le soutien de l'État est extrêmement défaillant puisque de notre point de vue, il faudrait qu'il soit sept fois plus important.
Je pense que cette concertation que nous mènerons aussi dans le cadre d'Éco-rénovons 2, des réunions publiques de présentation de nos programmes pour dynamiser, en lien avec Antoine ALIBERT et Thomas CHEVANDIER, toute cette dynamique, mais il y a vraiment un sujet de sensibilisation et de mobilisation de nos acteurs et, bien sûr, pour faire pression sur l'État puisque la clé, ce sont des financements pour accompagner ces dynamiques d'investissement que la Ville de Paris ne peut supporter toute seule. Les enjeux sont énormes. Donc, cette révision du Plan Climat arrive à point nommé. En tant qu'adjoint à la transition écologique bâti, je serai à votre disposition pour participer et coanimer tous les évènements sur tous les ensembles de logements et puis bien sûr tous les autres aspects sur lesquels je ne m'exprimerais pas et qui ne correspondent pas.

Enfin, cette délibération tombe à point nommé et me semble un enjeu majeur pour qu'à la rentrée, nous soyons très mobilisés pour concerter et mobiliser nos concitoyens là-dessus.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. En effet, Jacques BAUDRIER, il faut se mobiliser et la situation est grave. Vous avez bien raison de le rappeler.
Dans cette délibération, évidemment la Ville de Paris porte de grandes ambitions en matière de climat à travers la rénovation de ce Plan Climat. C'est accélérer la transition écologique, territorialiser le Plan Climat et renforcer la dimension sociale de ce Plan Climat.
Je crois qu'il faut aussi quand même pouvoir allier les actes aux grandes promesses et, vous l'avez un peu dit, c'est vrai que la Ville est assez loin finalement de ces ambitions qu'elle porte depuis 2007.
Monsieur le Maire, tout à l'heure vous parliez des arbres. J'y reviendrai tout à l'heure à travers mon vœu, mais je crois qu'aussi, quand on nourrit de grandes ambitions en matière de climat, il faut qu'on soit cohérent avec une politique concernant les arbres. On voit bien que toutes les médiatisations depuis quelques mois sur le sujet démontrent bien que la Ville n'est pas au rendez-vous.
Ensuite, moi j'ai quand même un regret. J'ai porté plusieurs vœux au Conseil d'Arrondissement, ainsi qu'au Conseil de Paris concernant des travaux de rénovation énergétiques dans des logements sociaux qui n'ont pas été faits et qui avaient pourtant été votés, il y a plusieurs années. Ce sera le cas tout à l'heure avec mon vœu sur le discours de la Métairie. Et finalement pour engager les travaux, le bailleur social exige qu'on surélève les logements. On a eu le cas quand même à de nombreuses reprises au sein de ce Conseil. Là encore, je trouve que la Ville n'a pas été au rendez-vous.
Ensuite, et là c'est un petit regret personnel, mais j'y associe évidemment Raphaëlle PRIMET et Jérôme GLEIZES qui sont membres du conseil d'administration du SIAP que j'ai l'honneur de présider, je pense que dans le cadre de ce Plan Climat, il faudra aussi que la Ville sollicite les grands acteurs publics dans lesquels elle est représentée, notamment le SIAP ou le SYCTOM qui sont des acteurs publics industriels, mais aussi des acteurs qui font des énergies renouvelables tous les jours. Je rappellerai que le SIAP sera demain le premier producteur de biogaz en France. Je crois qu'on ne le rappelle pas assez. En tout cas, ce sera une de mes volontés au Conseil de Paris de demander qu'on associe tous ces services publics urbains qui font un travail remarquable tous les jours avec les agents qui les composent. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Pour répondre, la parole est à Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Merci, Jacques, pour ton intervention. On le sent dès aujourd'hui dans cette salle, la chaleur, le dôme de chaleur qui s'installe en France. Donc, c'est peu dire qu'on ressent jusqu'à dans notre chair l'urgence d'aller vers la révision de ce Plan Climat pour lutter contre tous les phénomènes climatiques qui sont de plus en plus nombreux, de plus en plus récurrents.
Dans son dernier rapport, hélas, largement passé inaperçu en plein milieu de la présidentielle, le GIEC le rappelait, il nous faut des mesures rapides, des mesures radicales et des mesures à effet immédiat pour contrer les effets dévastateurs du dérèglement climatique. Ces effets dévastateurs, on en avait déjà parlé au sein de ce Conseil d'Arrondissement en novembre dernier puisque la Ville avait commandé une étude qui avait été rendue publique alors sur les effets spécifiques des dérèglements climatiques sur la Ville de Paris et le constat a été sans appel sur tous les risques qui pesaient au quotidien et qui pouvaient se multiplier à l'avenir sur la Ville, et notamment sur l'évolution moyenne des températures qui est déjà, dès aujourd'hui, à 2,3° supplémentaires en moyenne, donc largement plus que ce que prévoit l'Accord de Paris de limiter la hausse des températures à 1,5° et qu'on pourrait, dans un court terme, arriver à un climat à Paris qui serait de l'ordre de celui de Séville où, pour vous donner un ordre d'idée, c'est 50° au cœur de l'été, c'est-à-dire la chappe de plomb qui s'abat aujourd'hui sur l'Inde et dont on voit les effets dévastateurs au quotidien dans ces pays.
Tout ça pour dire qu'il est vraiment important de pouvoir lancer cette révision du Plan Climat. C'est ce que permet cette délibération qui va durer longtemps. C'est le premier acte. Donc, on aura l'occasion

d'en reparler. Ça a été dit par Jacques, le précédent Plan avait été voté à l'unanimité du Conseil de Paris en 2018. Il avait aussi donné à une votation citoyenne qui avait créé les Volontaires du Climat qu'on essaye de remobiliser, nous, dans l'arrondissement et qu'on remobilisera à l'occasion de cette nouvelle révision du Plan Climat.
L'objectif est d'améliorer le Plan Climat actuel, comme l'a dit Jacques, Plan Climat actuel qui, je tiens à le souligner pour répondre à Monsieur DIDIER qui trouve parfois les petits exemples pour justifier d'un tableau très noir, alors qu'en réalité, la Ville a plutôt à se réjouir de ce qu'elle fait. Notamment, ce n'est pas nous qui le disons, c'est la convention des Nations-Unies sur le climat qui a récompensé la Ville pour son action et son plan à la COP26 en décembre dernier à Glasgow. Ce sont les experts, les mêmes experts qui font partie du GIEC, qui récompensent la Ville pour son Plan Climat. Ça a été rappelé, les objectifs en réalité de 2018, ils sont toujours les mêmes pour la Ville parce que notre Plan était compatible avec l'Accord de Paris. C'est vrai que la marche est haute. Il faut qu'on diminue de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre. On n'a fait que la moitié du chemin dans la première période. Il va falloir qu'on continue. Il faut qu'on diminue l'empreinte carbone locale de 40 %, qu'on diminue la consommation d'énergie de 35 %, qu'on augmente la part des énergies renouvelables et on associera les acteurs dans l'arrondissement et au niveau parisien pour atteindre cette part, donc 10 % de local. On a commencé dans le 20e arrondissement avec les énergies photovoltaïques sur certains toits qu'on avait pu visiter avec Monsieur Lyès BOUHDIDA et on sortira des énergies fossiles. C'est aussi là-dedans que le Plan présenté aujourd'hui de transformation du périphérique s'inscrit.
Cette révision, elle s'appuiera sur trois axes. Il faudra aller plus vite pour identifier les freins et les leviers, pour actionner et atteindre nos objectifs. Il faudra faire plus local et c'est l'objectif d'intégrer ce Plan Climat et cette révision dans l'action de la territorialisation. Jacques BAUDRIER en a beaucoup parlé tout à l'heure. Il faudra faire plus social enfin. Ça, c'est vraiment primordial et notamment dans le 20e arrondissement vis-à-vis de notre population parce que l'objectif, c'est de faire en sorte que l'action du Plan Climat, elle participe à réduire les inégalités sociales et environnementales qui se conjuguent. Et on sait très bien que les premières victimes des dérèglements du climat, ce sont aussi celles qui y contribuent le moins.
Donc, il va falloir accélérer. Notre majorité va préciser ces modalités prochainement et largement sur les modalités d'association de cette concertation. Je ne serai pas plus long parce que je l'ai dit, on aura l'occasion d'en reparler, mais juste pour vous donner un ordre d'idées de toutes les prochaines étapes qui nous attendent, à partir de septembre et jusqu'à décembre, il y aura le lancement d'une grande concertation au niveau parisien et on adoptera au niveau local, et j'associerai naturellement Madame GAFFORELLI à ces actions. On aura ensuite au premier semestre 2023 une co-élaboration de ce nouveau plan avec les parties prenantes. Donc, c'est bien prévu, Monsieur DIDIER, je vous rassure. Enfin, on aura en mai 2023 une votation citoyenne, comme il y en avait eu une lors de la précédente édition du Plan Climat. Enfin, au second semestre 2023, ce Plan Climat révisé, concerté, repassera devant nos assemblées au niveau local, au niveau du Conseil de Paris pour un objectif d'adoption finale en Conseil de Paris en mars 2024.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DASCO 07 : Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de cette délibération, j'ai deux regrets, une observation et enfin une interrogation. Mon premier regret, c'est malheureusement qu'on doive à nouveau voter un paquet de délibérations qui concerne tous les arrondissements de la Ville et donc des associations qu'on ne connait pas forcément dans le 20e. Donc, je le regrette. C'est dommage qu'on ne puisse pas voter des délibérations par arrondissement, vous n'en êtes pas responsable.
Mon deuxième regret, c'est que du coup, comme on vote pour des associations qui ne sont pas dans l'arrondissement, on reparle de la Petite Rockette qui avait, je le rappelle, organisé des soirées interdites aux hommes, donc des soirées en mixité choisie, avec les termes à la mode.

Une observation qui est une subvention pour l'ambassade de Turquie. Je suis étonné que la Ville de Paris subventionne un État. Donc, peut-être que vous avez des explications à nous donner.
Puis, c'est tout. Merci.

M. PLIEZ

Anne BAUDONNE pour répondre.

Mme BAUDONNE

Oui, merci. Je vais quand même recontextualiser un petit peu. Ces délibérations, il y en a énormément. Vous savez qu'il y a tous les ans des activités périscolaires sur effectivement tout Paris, mais on ne va pas, pour chaque arrondissement, en avoir une. Donc, on essaye de fédérer. C'est quand même 70 organismes qui ont été retenus en plus des temps d'activité périscolaire. Si vous aviez voulu qu'on y passe la nuit, on aurait pu, mais on l'évite. Donc, voilà une des raisons aussi pour être un peu plus efficace.
Ce sont des activités qui sont sportives et culturelles, qui ont… c'est une offre exceptionnelle que beaucoup de villes nous envient. Je pense que tous les Parisiens sont contents de ces activités.
Quand c'est quand même une attribution qui va de 2 000 € pour certaines associations jusqu'à 54 000 €, voilà une des raisons pour lesquelles on cumule ces délibérations.
Quant à l'ambassade de Turquie, vous avez raison, j'ai été moi aussi intriguée parce que je vous assure que très attentivement, nous étudions toutes les associations. Donc, il a été fait un rapport précis où toutes les activités proposées sont tout à fait correctes et correspondent à ce qu'on appelle de l'initiation culturelle, comme il en existe pour d'autres. Donc, ne vous inquiétez, je m'en suis inquiétée moi-même avant. Merci. Pardon ?

M. DIDIER

L'année dernière, dans cette délibération, on avait la liste de tous les ateliers pour chaque association, et là, elle n'y est pas. Il n'y a pas la synthèse des ateliers dans le dossier.

Mme BAUDONNE

Je peux vous la faire passer. Je suis un peu étonnée. Il ne me semble pas qu'on ait donné toute la liste. Alors, je vous la donnerai, je vous la ferai parvenir.

M. PLIEZ

La liste sera transmise et je propose qu'on arrête la discussion « duel ».

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAE 04 : Subventions (5.991.000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je saisis cette délibération extrêmement importante pour pouvoir mettre la lumière sur ce dispositif qui est le Plan Paris Boost Emploi voté en Conseil de Paris en 2020 puisque c'est dans ce cadre-là que les subventions qui vont faire l'objet de cette délibération vont être octroyées aux structures mentionnées dans ladite délibération.
Donc, ce Plan Paris Boost Emploi a pour première vocation l'accès à l'emploi aux Parisiens et aux Parisiennes éloignés de l'emploi. Vous dire simplement que le Plan Boost Emploi est l'un des nombreux dispositifs déployés par la Ville de Paris pour lutter contre le chômage de longue durée.
Vous rappeler aussi que les principaux engagements de ce Paris Boost Emploi. Je pense qu'on a les mêmes. Désolée.
Donc, vous dire tout simplement qu'un des principaux engagements de Paris Boost Emploi sont d'abord de permettre aux Parisiens en recherche d'emploi de bénéficier d'une formation professionnelle gratuite, de permettre également à 45 000 jeunes d'avoir une expérience

professionnalisante au sein de la Ville et aux alentours, doubler le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique et évidemment expérimenter de nouveaux territoires zéro chômeur de longue durée que d'ailleurs, j'en profite pour annoncer à ceux qui l'ignorent que nous avons ici dans le 20e arrondissement l'ambition de faire de cet arrondissement un territoire habilité pour cette expérimentation en territoire zéro chômeur et notre candidature, si tout se passe bien, sera déposée en septembre 2022.
Je disais juste que nous allons voter favorablement et avec joie cette délibération. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Donc, c'est plutôt une explication de vote dans la mesure où on ne peut pas faire de vote disjoint au sein du Conseil d'Arrondissement et que là encore, on subventionne l'association la Petite Rockette qui a organisé des soirées, je le disais tout à l'heure, interdites aux hommes, nous nous abstiendrons, même si, comme vient de le rappeler Madame EKON, les associations font un bon travail, toutes les autres associations évidemment font un bon travail, mais par cohérence, comme nous avons toujours voté contre les subventions de la Petite Rockette, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. PLIEZ

Madame GUHL avant de laisser la parole à la rapporteuse.

Mme GUHL

Écoutez, après deux mentions de la Petite Rockette, je ne peux pas ne pas intervenir. Cette délibération, en fait, c'est la délibération-cadre du financement de toutes les structures d'insertion par l'activité économique de Paris. L'insertion par l'activité économique, c'est donc une sous-partie de l'économie sociale et solidaire dans laquelle rentre la Petite Rockette. La Petite Rockette, pour vous en dire un mot quand même, c'est une des plus grandes et de plus belles ressourceries parisiennes puisque ça a été quasiment, même une des premières qui a innové en la matière, qui aujourd'hui est une très belle structure d'insertion qui accueille énormément de personnes, dont elle fait un parcours d'insertion, j'allais dire, très abouti. Ça, c'est un point qui est important, qui a beaucoup innové non seulement quant à la création des ressourceries, mais qui a aussi été le lieu fédérateur de l'ensemble des ressourceries parisiennes. Ça, il faut l'avoir en tête parce que je veux bien que vous jetiez aux orties continuellement la Petite Rockette en disant : « La Petite Rockette, atelier non mixte » ou je ne sais ce que vous leur reprochez, mais en réalité, c'est une des structures, je vais dire, les plus structurantes en termes d'insertion par l'activité économique que nous ayons sur le territoire. Donc, vous pouvez effectivement balayer ça d'un revers de manche, mais comme toutes les autres structures dans cette délibération, toutes ont un objectif qui est à la fois un objectif économique et social à mi-chemin, j'allais dire, entre le développement économique et social, absolument incroyable et elles le font toutes, à la fois avec des bénévoles, avec des salariés en insertion et avec une très grande qualité d'actions.
Donc, je voulais quand même le dire parce que je ne veux pas laisser la Petite Rockette être jetée comme ça aux orties par François-Marie DIDIER plusieurs fois de suite dans ce Conseil. Je vous répondrai aussi la troisième fois.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Madame DJELLALI.

Mme DJELLALI

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je vais reprendre les mots d'Antoinette GUHL, c'est une des délibérations les plus importantes de l'ESS, voire la plus importante. Pourquoi ? Parce que ça permet également depuis 2014 de pouvoir travailler sur l'insertion par l'activité économique qui est inscrite dans la loi Économie Sociale et Solidaire. Donc, on garde le Plan Boost qui s'appuie sur ce

dispositif et où on reconnaît pleinement son travail, vu qu'aujourd'hui, ça représente 10 % du PIB et à peu près 2,5 millions de salariés.
Ce qui est important aussi de souligner sur cette délibération, c'est que cette année, par rapport à toutes les autres années, elle a été augmentée de 1 million sur la totalité parisienne. Du coup, les 1 million sont associés, ce qui permet d'apporter plus de 6 000 personnes qui vont en bénéficier sur le territoire parisien et rajouter 650 salariés en plus pour l'année 2022. Cette croissance est forte et c'est une volonté de notre part, bien évidemment, équipement qui ouvre également la voie à tout ce qui est attractivité économique. Je vais vous en donner un petit mot. Par exemple, sur les ETP, sur les emplois temps plein, certaines de ces structures sur les 96 au total, il y en a 13 dans l'arrondissement, on voit beaucoup se développer de plus en plus au niveau de l'insertion de tout ce qui est plateforme de livraison et qui donnera certainement la voie aussi pour le prochain Territoire Zéro Chômeur, en tant que nouvelle idée innovante sur le territoire du 20e.
Donc, je vous demande également de voter favorablement pour cette délibération. On a la grande possibilité d'avoir un ESS dans cet arrondissement et dans tout Paris, assez fort, pour montrer la voie de l'attractivité économique. Je vous en prie, merci.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAE 48 : Subventions de fonctionnement (50.000 euros) et conventions avec deux associations participant à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

Mme DJELLALI

Oui, merci. Ce Conseil d'Arrondissement va montrer aussi tout le travail qui a été fait pendant ces deux dernières années, ces deux premières années, d'ailleurs, autour de l'alimentation durable. Je ferais un point aussi sur le Plan Alimentation Durable juste après.
Effectivement, cette délibération, je tenais juste à vous montrer ce qu'on a sur le territoire du 20e arrondissement avec l'entreprise et la société Smart Food qui est une plateforme innovante qui rassemble de nombreuses entreprises et qui amène aussi vers l'emploi. Sur le territoire du 20e, on a 107 start-ups qui sont référencées pour le moment. Donc, c'était tout simplement pour vous inviter à un beau festival qu'on présente fin juin.
Donc, cette délibération est une subvention de fonctionnement où on aura cinq ateliers de sensibilisation, une mise en visibilité de tous les acteurs de l'alimentation durable et c'est aussi la possibilité de venir travailler sur tout ce qui est anti-gaspillage qui est un vrai sujet aujourd'hui national et dont je m'apprêterai à vous donner des éléments sur une autre délibération de l'alimentation durable qui est présentée aujourd'hui.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DEVE 21 : Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022 – 2027. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

Mme GUHL

Le Plan d'Alimentation Durable de la Ville de Paris est présenté là, dans cette délibération, en effet. Il présente les 12 grands défis liés à l'alimentation et en particulier à l'alimentation dans les cantines et les 24 actions qui sont associées.
Sur les 12 grands défis et les 24 actions, pour tout vous dire, l'ensemble des éléments sont des éléments positifs auxquels, j'imagine, tout cet hémicycle adhèrera sans grande difficulté. Il y a de bonnes nouvelles. Je vous en cite quelques-unes. La première, c'est que nous allons avoir des crèches 100 % bio dès 2025. On n'est pas très loin, mais on va atteindre maintenant les 100 % dès

2025, qu'on va avoir deux repas végétariens par semaine et, alors là ça a été ma surprise et j'ai été ravie de voir ce chapitre, l'accent est mis également dans un des défis sur le fait qu'il va être mis en avant un label Cuisiné Maison pour améliorer le goût des repas servis à la cantine. Et c'est vrai que souvent, dans les plans d'alimentation durable, on parle beaucoup de l'approvisionnement et rarement en réalité du résultat final qui est : est-ce que c'est bon ou est-ce que ce n'est pas bon ? Assez simplement, basiquement ? Il faut que nos enfants, lorsqu'ils sortent de la cantine, ils trouvent qu'ils aient bien mangé, que le repas soit bon, qu'il soit goûteux, qu'il soit diversifié, c'est-à-dire diversifié au goût, à la fois craquant, croquant, quelquefois lisses, que tous les aliments ne soient pas mous. Pour une fois, nous pouvons voir que dans ce Plan Alimentation Durable, il y a cette notion de Cuisiné Maison et on peut s'en féliciter.
Toutefois, ce qui pose quand même problème dans ce Plan Alimentation Durable, ce n'est pas ce qui est écrit, mais ce qui n'est pas écrit. En fait, je regrette à la lecture de toutes les actions de ne pas voir d'échéance, de ne pas voir de budget, de ne pas voir concrètement le détail de l'action. Et ça, je trouve que ça pose problème quant au fait de rentre concret ce Plan d'Alimentation. Pourtant, je sais et Lila DJELLALI nous le dira tout à l'heure, que de nombreuses choses sont en cours, y compris dans notre arrondissement, mais là, ce plan manque tout de même vraiment de chiffres, d'échéance, de date, de réalisation concrète à venir.
Je vois que la Caisse des Écoles y est, la Caisse des Écoles du 20e y est citée à de nombreuses reprises. Une fois puisqu'il lui est rendu hommage pour le travail de pionnier qu'elle a fait sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dès 2014, une deuxième fois sur un projet qui est en cours et dont, j'imagine, Lila DJELALLI va nous parler qui est le projet de légumerie qui est en cours.
J'attire juste votre intention peut-être dans cet hémicycle sur le fait qu'il serait bon de concilier ce plan alimentaire avec le plan alimentaire métropolitain qui est en cours et je le dis notamment pour la question de la légumerie pour animer le plan alimentaire métropolitain. Je vois en fait toutes les communes avec des projets de légumerie. Or, il serait bien que dans l'Est parisien au sens large, il n'y en ait qu'une seule, tant mieux si elle est dans le 20e, mais ce serait bien d'être concerté et de se concerter avec les autres communes aux alentours, de manière à ne pas multiplier des équipements qui, dans quelques années, finalement n'auront plus lieu d'être parce qu'ils ne seront pas économiquement viables, etc.
Donc là, il y a un besoin de concertation au niveau métropolitain avec nos voisins directs qu'il faut faire avant le lancement du projet, mais je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il y a beaucoup de points positifs dans ce Plan Alimentation, des points qui sont d'ailleurs à la demande des parents d'élèves quand on se réunit au conseil d'administration de la Caisse des Écoles du 20e : manger plus local, avoir des produits de saison, la suppression du plastique, la suppression, en tout cas la diminution des produits ultra transformés, la lutte contre le gaspillage alimentaire. Tout ça va évidemment dans le bon sens et ce sera évidemment bénéfique pour les petits de notre arrondissement.
Moi, il y a deux sujets quand même qui me posent problème. C'est un peu comme les réunions non mixtes. La restauration flexitarienne, c'est quelque chose que je… c'est un concept que je n'arrive pas très bien à comprendre. Je ne suis pas certain que deux repas végétariens, d'ailleurs ce n'est pas deux repas végétariens par semaine, mais c'est au minimum. Là, il y a peut-être besoin de clarifier les choses.
Le dernier point, Antoinette GUHL vient de le dire, c'est vrai qu'on ne sait pas comment tout ça est financé. Il n'y a pas vraiment de budget et c'est regrettable parce qu'effectivement, toutes les autres actions vont quand même vraiment dans le bon sens et dans le sens des parents d'élèves et les parents tout court. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Je vais laisser Lila DJELLALI vous répondre.

Mme DJELLALI

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, vous l'avez dit vous-mêmes, c'est une des délibérations qui va vraiment cadrer entre 2022 et 2027 tout le plan de l'alimentation durable au niveau de la restauration collective de la ville.
Il y a effectivement des bémols. Ces bémols-là ont été soulignés par Antoinette GUHL. On a besoin d'avoir un peu plus de visibilité et elle commence, cette visibilité, avec la future délibération DEVE 31 sur une subvention concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire. Donc, on a été en pleine réflexion pendant deux ans. Il faut nous laisser aussi le temps de pouvoir créer une nouvelle délégation qui est celle de l'alimentation durable et aussi recueillir tout le mauvais travail qui a été fait – désolé du terme – mais durant toute l'ancienne mandature dans le 20e arrondissement, surtout concernant la Caisse des écoles.
Donc, tout ce travail-là a été mis à plat et a donné également ce Plan Alimentation Durable qui donne suite déjà à deux premiers plans d'alimentation durable et qui devaient atteindre jusqu'à 53 % de produits bio, jusqu'à 2019. Aujourd'hui, on est sur la possibilité de pouvoir, entre 2022 et 2027, travailler sur un taux de 100 % et atteignable en 2027.
Cette volonté s'inscrit également sur tout le travail, et je vais revenir spécialement sur le 20e arrondissement, avec un travail qui est fait aussi avec la Caisse des Écoles, mais pas que. Si on reste sur la Caisse des Écoles pour répondre aussi à François-Marie DIDIER, qui d'ailleurs fait partie de nombreuses commissions avec nous autour de la table. Donc, je vous invite à reposer la question à notre cher directeur Grégory MECHE qui fait un excellent travail depuis qu'il est parmi nous. On a la possibilité, dès septembre, de pouvoir travailler sur l'accélération des achats vers un deuxième repas végétarien. On est en train de travailler également sur le Zéro Déchet. On est en train aussi de travailler dès septembre pour la rentrée sur le Cuisine des Maisons. On est en train de travailler aussi sur la sortie du Zéro Plastique sur la barquette, c'est-à-dire la barquette réellement sur le plan à partir du 1er septembre et ils deviennent un acteur social important de l'arrondissement, vu qu'on est en train de travailler aussi sur la possibilité de monter une légumerie qui répondra aussi à de nombreuses questions comme le circuit court.
En dehors même de la Caisse des Écoles, il y a tout un travail qui est fait à la marge de ce Plan Alimentation Durable. On a aussi la volonté de développer plus les petits déjeuners durables qui ne rentrent pas dans la collectivité, dans la restauration collective. Malheureusement, ça a été enlevé. On a eu un quinquennat sous toujours le même président, mais en tout cas sous son ancien mandat, qui nous avait promis également de pouvoir travailler sur un plan précarité en remettant aussi les petits déjeuners. Aujourd'hui, au bout de cinq ans, on arrive à 200 000 petits déjeuners en France. On a 13 000 petits déjeuners juste dans le 20e.
Donc, on peut clairement dire que c'était un effet d'annonce et que nous, élus locaux, on palie à ce manque de volonté politique.
Effectivement, c'est un cadre avec plusieurs défis. Il y en a 12. La Caisse des Écoles en remplit déjà 11 pour la rentrée. Nous, on essaye également de pouvoir travailler sur une alimentation durable et solidaire. On a mis en place les petits déjeuners durables. On a mis aussi également en place et subventionné toutes les initiatives autour des étudiants. On continue également à travailler sur un futur projet dont vous avez eu connaissance lors des derniers conseils d'arrondissement sur l'Hôtel Serpolet où on retrouvera aussi de l'alimentation durable et solidaire.
Pour tout ceci, je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je voudrais préciser qu'effectivement, c'est un plan ambitieux et j'ai le sentiment qu'autour de la table, tout le monde partage l'ambition. Nous aurons évidemment l'occasion, au Conseil de Paris, mais je peux aussi de mon côté réinterroger, nous l'avons d'ailleurs fait avec Lila, les équipes d'Audrey PULVAR, l'adjointe en charge du sujet sur, effectivement, des prévisions sur le calendrier, sur les modes d'action choisis. Donc, on le fera bien volontiers.
Je retiens aussi puisque c'est important, ce qu'Antoinette GUHL a dit sur le fait de ne pas se marcher sur les pieds, à ce que tout le monde fasse des projets de légumerie partout. Je pense que ça va nécessiter qu'on parle avec les voisins, même si je trouve que notre projet, dans la mesure où il associe le projet Territoire Zéro Chômeur, la cantine est un bon projet, mais il faut faire attention à ne pas les multiplier, nous en sommes d'accord. Je le sais. Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DJS 101 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de « Paris-Plages » et des bassins éphémères des centres sportifs Léo Lagrange (12e), Georges Carpentier (13e), Louis Lumière (20e), Didot (14e), Poissonniers (18e) et de la baignade dans l'espace naturel du bassin de La Villette (19e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

M. EPARA EPARA

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. À travers cette délibération, je voulais rendre hommage et remercier la SEMAPA pour sa participation financière à hauteur de 40 000 € qui va permettre la pérennisation de ce dispositif Louis Lumière Plage pour les habitants de 20e arrondissement. Nous savons tous que les jeunes, les moins jeunes et les familles du 20e arrondissement et d'ailleurs profitent gratuitement d'un bassin éphémère et des animations sportives et ludiques au centre sportif Louis Lumière, sans lequel ceux qui ne peuvent pas partir en vacances n'ont rien et ceux qui ne peuvent même pas aller au centre de Paris profiter de Paris Plage.
Je vous demande donc de voter pour cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Jolie délibération pour l'été dans les quartiers populaires.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DEVE 31 : Subventions (55.802 euros en fonctionnement et de 82.678 euros en investissement) attribuées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

Mme DJELLALI

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'était pour rajouter un petit peu d'alimentation durable à ce Conseil. C'est qu'effectivement, on a eu l'occasion de discuter sur le Plan Alimentation Durable et celle-ci est la première délibération avec une subvention de fonctionnement sur la Caisse des Écoles.
Il y a trois projets qui ont été menés à bien, c'est le projet Petite Faim, Grande Faim. Peut-être que j'aurais des remarques également dessus avec le flexitarien, et également sur un projet de lutte contre le gaspillage des fruits dans les collèges. Une grande partie de ces fruits sont non consommés. Du coup, on est sur des achats de quatre centrifugeuses et le cofinancement dont on est aussi très heureux de pouvoir le travailler en commun avec la Caisse des Écoles sur une étude de faisabilité pour la création d'une légumerie de proximité, permettant aux enfants de bénéficier de fruits frais, de bruts durables locaux et de saison. Effectivement, ça aussi, à travailler avec la métropole. On a la connaissance de pas mal de légumeries en Île-de-France qui mériteraient d'être mieux connues et de pouvoir s'ancrer réellement avec toutes les caisses des écoles aux alentours. Donc, celle-ci s'inscrira aussi sur un côté vraiment comme un acteur social, dans le sens où on pourra employer toutes les personnes les plus éloignées de l'emploi et rentrer dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée qui est localisée sur le quartier Fougères-Le Vau.
Donc, pour tout ceci, pour ces trois jolis projets, je vous invite à voter favorablement.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DVD 03 : Stationnement de surface - Mesures diverses y compris tarifaires. M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Là encore, une délibération importante puisqu'elle concerne la question du stationnement de surface et des mesures tarifaires afférentes. Nous avions voté au Conseil de Paris

de juillet dernier une première réforme. J'avoue que ces rectifications démontrent quand même que ce que vous aviez proposé et voté au Conseil de Paris, il y a un an, n'était pas préparé. Pour ça, je vais prendre deux exemples. Le premier, c'est le stationnement dans les Bois de Boulogne et Vincennes. Le groupe Communiste avait déposé un amendement que nous avions d'ailleurs voté pour interdire et, en tout cas, garantir la gratuité des stationnements à proximité des équipements sportifs des bois. Dans la délibération qui nous est proposée, c'est tout l'inverse qui est proposé. Pareil pour les questions d'autorisation d'occupation temporaire en cas de déménagement. Notre groupe, Changer Paris, avait proposé la mise en place et la création d'un mécanisme de réservation de places. Ce vœu, évidemment, avait été refusé par la majorité. Dans cette nouvelle délibération, on voit apparaître ce mécanisme de réservation de places.
Donc, pour toutes ces raisons, je trouve quand même qu'on revient sur un sujet. Ça démontre quand même une préparation des services de la Ville qui préparent ça. Pour ces raisons, nous, on s'abstiendra sur ces délibérations.

M. PLIEZ

Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. En fait, votre position, elle dit effectivement que la délibération n'était pas assez complète, mais justement, cette délibération vise à compléter les modalités qui ont été définies en Conseil de Paris. Donc, ça devrait effectivement répondre à votre demande, sachant qu'effectivement, l'enjeu de cette délibération est important. Ça concerne la réforme du stationnement, impulsé par David BELLIARD et soutenu par la majorité. Vous connaissez comme moi le constat aujourd'hui : 50 % de l'espace public est réservé à la voiture, alors qu'elle ne représente que 10 % des déplacements. Donc, suite à ce constat, la majorité a souhaité mettre en place des états généraux de stationnement qui visent plusieurs modalités, à savoir la création de places nouvelles pour les personnes à mobilité réduite. On oublie souvent de le dire, mais c'est important puisque c'était un des éléments majeurs de cette réforme du stationnement. Également 1 000 places nouvelles de Mobilib', un dispositif d'autopartage en boucle de la ville de Paris, 400 nouvelles places d'autopartage et de free-floating, 2 400 bornes de recharge électrique sur la voirie et 6 000 en sous-sol, un plan stationnement vélo. On en parlera tout à l'heure et également pour les deux roues. Puis, un stationnement gratuit pour les véhicules basse émission.
Alors là, effectivement, c'est une délibération qu'on va qualifier un peu de délibération balai qui vise à compléter l'ensemble des mesures qui ont été prises par le Conseil de Paris. Donc, à ce titre-là et vu les enjeux climatiques qui ont été soulevés durant ce Conseil d'Arrondissement, je vous invite cordialement à voter ce vœu. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Alors, avant de voter, j'ai une demande d'explication de vote de Michel JALLAMION. Donc, je lui laisse la parole.

M. JALLAMION

Oui. Excusez-moi. En fait, je me suis trompé de délibération lorsque je me suis inscrit. Désolé. J'en ai parlé justement, on a échangé un peu avec Vincent GOULIN sur cette délibération. Le groupe Communiste, en fait… c'est la prochaine, c'est ça ? Alors, tout va bien.

M. PLIEZ

C'est la 3 ou la 36, Monsieur JALLAMION ? Donc, pas de demande d'explication de vote sur la 3. Vous voilà convaincu de la limpidité de la réponse de Vincent GOULIN.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DVD 36 : Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention cadre et tarifs applicables. M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. JALLAMION

Oui. Merci beaucoup. C'est la bonne. Ce que je disais, il s'agit en effet du stationnement des deux roues motrices au sein des… nous, ce qu'on avait pensé, c'était qu'on avait voté cette délibération évidemment en Conseil de Paris. Nous l'avions voté justement parce qu'il était assez clair que les Pass de stationnement auraient lieu avec les bailleurs sociaux, ce qui permet également évidemment de financer des bailleurs sociaux.
Donc, j'ai échangé avec Vincent GOULIN. Je le remercie énormément de toutes les explications qu'il m'a fournies et qui me paraissent claires. Cependant, évidemment, la délibération elle ne l'est pas vraiment en termes de savoir quand cela se fera et dans quelle importance.
A priori, si j'ai bien compris, les bailleurs sociaux ne sont pas concernés dans cette délibération. Donc, pour cette raison, nous nous abstiendrons.

M. PLIEZ

Merci. François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. J'avais également moi une interrogation. On parle effectivement du Pass deux roues motorisés, donc les deux roues, pas motrices, cher Michel. Ça peut être des voitures, les deux roues motrices.
Ma question, en gros, on parle d'un abonnement qui doit être acheté dans un parc de stationnement de référence. Ça concerne quel parc de stationnement, ces fameux parcs de stationnement de référence ? Sachant que dans le 20e, c'est des grands parkings, il n'y en a pas. Si ça concerne effectivement, on peut citer des marques ici, les Vinci ou Saemes, ça me paraît difficile de pouvoir voter une telle délibération dans notre arrondissement parce que du coup, ce Pass deux roues ne servirait à rien pour les habitants. Je veux bien entendre Vincent GOULIN sur ce point.

M. PLIEZ

Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Alors, peut-être avant de vous répondre précisément à votre question, rappeler un petit peu la philosophie de cette réforme. Je l'ai un petit peu abordée lors de mon intervention précédente. Elle vise à inciter le stationnement en sous-sol pour continuer à mettre en œuvre la politique de reconquête de l'espace public, comme on le dit. Comme vous le savez, dans tout Paris et notamment dans le 20e, on a un paradoxe : l'espace public est souvent encombré et fortement sollicité par différents usages et dans le même temps, on a souvent des places de stationnement en sous-sols qui sont inutilisées. Alors, c'est vrai que dans le 20e arrondissement, il n'y a pas de parking géré directement par l'Hôtel de Ville, mais en revanche, il y a énormément de parkings gérés par des bailleurs.
Nous travaillons étroitement dans le cadre de démarches telles que « Embellir votre Quartier », « les Rues aux Écoles » pour conquérir l'espace public et proposer des alternatives de stationnement aux propriétaires, tant de véhicules que des scooters par exemple. À ce titre, on a rencontré un certain nombre de bailleurs sociaux. J'ai rencontré le groupe RATP Habitat récemment pour justement faire le point sur leur offre de stationnement et faciliter la mise en relation avec les demandes. Ce qu'on constate, c'est qu'il y a, comme je le disais tout à l'heure, les arrondissements fortement peuplés où il y a une relativement forte demande de stationnement, ce sont aussi des quartiers qui présentent ou offrent des possibilités de stationnement en sous-sol.
Donc, ce Pass deux roues moteurs vise précisément à inciter les utilisateurs de deux roues motorisées à utiliser ces parkings en sous-sol avec une offre préférentielle puisque dans le 20e arrondissement, cet abonnement coûtera environ 70 € par mois avec la possibilité, avec ce même type d'abonnement de pouvoir se stationner dans l'ensemble des autres parkings participant à ce

dispositif, ce qui est extrêmement intéressant puisque l'utilisateur n'aura pas à chaque fois à redébourser un abonnement, sachant que le tarif est extrêmement compétitif, plus compétitif que le prix du stationnement aujourd'hui sur la voirie.
Actuellement, seuls les parkings gérés par la Ville de Paris sont concernés, mais nous sommes en négociation avec les bailleurs, mais aussi l'ensemble des solutions de transport, de stationnement en sous-sol, afin que le Pass deux roues puisse connaître sa vitesse de croisière très rapidement.
Je pense que le vote de cette délibération permettra d'insuffler le mouvement et surtout reconquérir l'espace public pour d'autres usages parce que ça répond à de très fortes aspirations du moins de nos habitants. Merci.

M. PLIEZ

Merci de cette réponse.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DPMP 01 : Subventions (311.973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire, et j'en aurai terminé ce soir avec la Petite Rockette. Je rappelle qu'au Conseil d'Arrondissement, on ne peut pas faire de vote disjoint puisque sinon, j'aurais voté pour, pour les autres subventions. Je l'ai redit. Je critique et j'ai le droit de le faire, encore heureusement, le fait que cette association, même si Antoinette GUHL me dit qu'elle fait un boulot remarquable, moi je considère que la Ville de Paris ne doit pas subventionner des associations qui interdisent à des hommes de venir à des manifestations qu'elle organise.
Donc, c'est la raison pour laquelle, comme on ne peut pas faire de vote disjoint, je m'abstiendrai sur cette délibération et je crois qu'on en a fini avec la Petite Rockette pour ce soir. Merci.

M. JARDIN

Mes chers collègues, à l'instar de mes autres collègues, je souhaitais d'ores et déjà m'exprimer sur cette délibération pour pouvoir mettre en lumière les actions de la Ville en faveur des jeunes dans les quartiers prioritaires. Il s'agit ici du dispositif Ville Vie Vacances. Pour ceux qui ne le connaissent pas, il s'adresse aux jeunes Parisiens âgés de 11 à 18 ans qui ne peuvent pas partir en vacances et on leur propose donc, et notamment dans le 20e, des activités à dimension culturelle, civique, sportive et de loisirs.
Pour cette année, ont été privilégiées les actions favorisant la participation des jeunes filles et se passant dans l'espace public ou en pied d'immeuble. Le programme soutient également des sorties hors de Paris et des chantiers éducatifs.
Concrètement, en 2022 vont ainsi être attribués au niveau de la Ville de Paris, 311 000 € pour 106 structures partenaires portant 183 actions. Pour ce qui est du 20e arrondissement, ce sont 20 projets qui seront subventionnés à hauteur de près de 60 000 €, dont ne fait pas partie la Petite Rockette, vu qu'elle est rattachée au 11e arrondissement.
Cependant, je vais quand même répondre à votre question sur la Petite Rockette et telle que vous pourrez le… non, mais vous allez pouvoir le constater dans l'ensemble du dossier contenu dans cette délibération. En fait, la Petite Rockette va financer une buvette antigaspi boulevard de Belleville, un atelier brico recyclo Vélo Smoothie, un stage de vélo pour les collèges, une randonnée en vélo dans le Vexa, un atelier participatif mécanique cycle mixte, donc en fait que des activités mixtes qui auront lieu à Belleville et qui bénéficieront à l'ensemble des jeunes de quartier.
Pour ce qui est du 20ème, ce qui nous intéresse quand même plus ce soir, sachez que vont être financés des associations que l'on connait tous et qui travaillent en mixité aussi dans le 20e pour agrémenter cet été. On aura donc Belleville Citoyenne, le PCR, Dialogos, Extramuros, la Cyclofficine de Paris, le Fil de Soie, le Garage Numérique, les Fileuses, les Fripons, Strata'J'M, Talacatak, TDI Prod, Théâtre Mains Nues et Veni Verdi. Ces associations vont animer les quartiers populaires du 20e, donc Python, Belleville, Amandiers, Réunion, Saint-Blaise, Porte de Montreuil, Félix Terrier, Fougères et la Tour du Pin. On va avoir droit à des spectacles et des découvertes sportives, des jardinages, des ateliers mixtes encore une fois et des animations de rues et des jeux. Ces différentes actions ont

vocation à développer l'autonomie des jeunes du 20e, leur sens des responsabilités, à valoriser leurs compétences dans un esprit d'équipe et de solidarité. Ça va aussi permettre, et c'est aussi pour ça que ça fait partie d'un dispositif financier par la DPMP, au-delà de la prévention, d'occuper positivement l'espace public et de soutenir les acteurs associatifs locaux du 20e.
Et je tiens à cette occasion à saluer tout le travail des acteurs associatifs du 20e, au-delà de ceux qui sont aujourd'hui subventionnés. C'est pour ces raisons que je vous invite à voter cette délibération qui nous promet un bel été dans le 20e. Merci.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAC 366 : Conventions, avenant et subventions d'équipement (30.500 euros) à quatre associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire. M. Pascal JOSEPH rapporteur.

M. JOSEPH

Oui, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je sais que vous attendiez tous cette délibération, au fond, la plus importante de ce Conseil. C'est pour ça que je n'ai pas pu résister à la pression de mes amis pour vous la présenter. Je rassure notre collègue, François-Marie DIDIER, il n'y est parlé de Petite Rockette.
C'est une délibération balai qui comprend quatre associations. L'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris. Nous ne sommes pas concernés dans l'arrondissement. L'Association de Mémoire des Résistants Juifs de la MOI, nous ne sommes pas concernés en termes de siège de l'association, mais nous savons tous les 21 février où nous rendons hommage aux combattants de la MOI et notamment du groupe Manouchian et je voulais le saluer dans cette année où peut-être nous verrons l'entrée Missak MANOUCHIAN au Panthéon. Je vous invite à soutenir cette pétition. Le Souvenir Français qui intervient aussi dans le 20e arrondissement. Je vois ma collègue, Claire GOFFAUX puisqu'il participe au souvenir et au Printemps des Cimetières pour être tout à fait honnête, et œuvre beaucoup dans le Père-Lachaise.
Enfin, j'en viens au sujet qui nous intéresse, c'est les Passages de Vignols qui est un lieu extrêmement foisonnant, vivant, qui porte la mémoire d'une organisation syndicale chère au cœur de nombre d'entre nous, à savoir la Confédération Nationale du Travail, la CNT, et qui est aussi le lieu de la Résistance Républicaine Espagnole. Je veux saluer son président, Georges SARDA, mais plus particulièrement sa secrétaire générale, Véronique SALOU, qui participe à de nombreuses manifestations dans le 20e. Peut-être que vous recevez de nombreuses sollicitations dont celles pour demain dans la mairie du 19e. Je rappelle que la Mémoire des Républicains Espagnols, c'est bien sûr celle de la République assassinée par Franco, mais c'est celle la Nueve qui est rentrée à Paris au sein de la division Leclerc ou, plus particulièrement pour ceux qui l'ont fréquenté comme moi, de la deuxième DB. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci, Pascal JOSEPH.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DASCO 21 : Caisses des écoles - Subvention (792.355,10 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2022 DAC 07 : Subvention (1.030.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux Sauvages (20e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 18 : Subventions (80.000 euros) à quatre compagnies œuvrant dans le champ des arts de la rue et du cirque contemporain et deux conventions. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 48 : Subventions de fonctionnement (955.000 euros), avenants à convention et convention avec quatre structures de création et de diffusion de la danse. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 632 : Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association La Dalle aux Chaps Paris 20e. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DLH 84 : Attribution d'une aide en nature à l'association « KTHA Compagnie » pour la mise à disposition de locaux 38 rue des Amandiers (20e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DSOL 09 : Subventions (10.700 euros) à sept associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.

2022 DSOL 10 : Participations (3.247.510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.

2022 DDCT 24 : Avenants aux conventions passées pour l'accompagnement des conseils citoyens des 19e et 20e arrondissements. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 51 : Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires - subventions de fonctionnement (69.800 euros) à 8 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 53 : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (113.400 euros) à 25 associations pour le financement de 26 projets. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 54 : Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions (67.000 euros) à 22 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 55 : Actions en faveur du « sport pour tous » dans les quartiers populaires - Subventions à 6 associations (18.500 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 56 : Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - subventions à 11 associations (55.000 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DDCT 59 : Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DSOL 13 : Subventions de fonctionnement, pour un montant global de 423.800 euros, à 9 associations, et 1 subvention en investissement (101.762 euros) pour des actions d'aide alimentaire. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DASCO 08 : Subventions (44.085 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec une association et un organisme pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du NPNRU. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 12 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37.210 euros), subventions d'équipement (64.030 euros) et subventions travaux (152.747 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 30 : Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2021 (56.384,04 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

MA20.2022.109 : Choix de la gestion par marché public de services des centres Paris Anim' Ken Saro Wiwa et Wangari Muta Maathai dans le 20e arrondissement. Autorisation à Monsieur le Maire du 20e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de ces équipements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 12 : Subvention (359.358 euros), avenant n° 1 à l'association AJEFA (10e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 13 : Subvention (2.009.768 euros), avenant n° 1 à l'association ENFANT PRESENT pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 32 : Subvention (645.316 euros) et avenant n° 1 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 39 : Subventions (5.205.571 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 47 : Subventions (6.472.884 euros) et avenants n° 1 avec l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 51 : Jardin d'enfants situé 3 rue Victor Dejeante (20e) - Convention de gestion Ville / Paris Habitat OPH. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 61 : Subvention (50.173 euros) et avenant n° 1 avec l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale (20e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 80 : Animation d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans des relais d'assistant.e.s maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP) – Subventions (823.699,32 euros) et nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs avec cinq associations pour leurs actions dans Paris Centre et dans les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DPE 04 : Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas – Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR). M. Martin BUSSY rapporteur.

2022 DPE 19 : Subventions (244.280 euros) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité. M. Martin BUSSY rapporteur.

2022 DLH 85 : Garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandées par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DDCT 15 : Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80.000 euros à 4 associations). Mme Lila DJELLALI rapporteure.

MA20.2022.129 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 40, rue Le Vau dans le Square Emmanuel Fleury (20e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Amicale de Boulistes de Ménilmontant ». M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2022 DEVE 10 : Approbation d'une convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens. M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2022 DEVE 19 : Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e). M. Sylvain INDJIC rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux. Je voudrais, avant cela, saluer la présence d'habitants du 20e qui sont habitants du Foyer d'Accueil Médicalisé Maraîcher qui sont parmi nous ce soir. J'espère que vous appréciez la bonne tenue de nos débats. Merci. On ne peut pas parler, juste vous saluer, merci.

V20-2022-134 : Vœu déposé par le Conseil de quartier Saint Blaise relatif au bureau de poste Saint-Blaise.

Mme GAFFORELLI

Merci. Bonsoir, mes chers collègues. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire en début de séance, la démocratie participative est un axe fort de la politique municipale. Ce soir, avec la présentation des vœux des conseils de quartier au Conseil d'Arrondissement, c'est la mise en œuvre au concret de cette politique.
Avant de présenter le vœu du conseil de quartier de Saint-Blaise, je tenais tout d'abord à saluer la belle mobilisation du conseil de quartier de Gambetta et des habitants pour la sauvegarde du bureau de poste Belgrand. Ceci par souci de l'intérêt général et pour la préservation de nos services publics et, également, par leur engagement pour leur quartier.
Le conseil de quartier Saint-Blaise propose un vœu ce soir pour la préservation du bureau de poste Mouraud qui est situé dans le quartier Politique de la Ville. Je vais vous en faire lecture et après cette présentation, et pour vous répondre, je donnerai la parole à mon collègue élu, Monsieur Michel JALLAMION, qui a la charge des services publics. Le vœu a été déposé par le conseil de quartier Saint-Blaise.
« Considérant que les services publics sont des outils essentiels à la couverture des besoins des habitants. Considérant que les services courriers et bancaires de la Poste sont indispensables aux habitants de notre quartier et doivent être un service public de proximité, de qualité. Considérant qu'il n'est pas acceptable de limiter l'accès au service public, qui plus est aux habitants d'un quartier prioritaire Politique de la Ville. Considérant qu'il est incompréhensible que les services publics de proximité indispensables socialement soient reniés par la Poste, car supposés non rentables économiquement. Constatant que la fermeture de 9 h à 13 h en semaine du bureau de poste Paris-Saint-Blaise au 37 rue Mouraud est devenu très pénalisante pour les usagers habitants d'un quartier sensible qui reste un des plus peuplés et défavorisés de Paris. Constatant que la situation a empiré

sur place, mais également dans les bureaux des quartiers voisins sur lesquels des milliers d'usagers ont été contraints de se rabattre. Constatant que la disparition des boîtes aux lettres de proximité, notamment depuis trois mois, celle de la place Saint-Blaise souligne également la dégradation de ce service public dans ce quartier populaire. Rappelle que les citoyens naissent et demeurent libres et égaux en droit et que les distinctions sociales, même entre quartiers, ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune et non sur la rentabilité. Constatant que pour faire l'économie des deux emplois, le bureau de poste Paris-Saint-Blaise, desservant quelque 20 000 personnes ne fonctionnent plus qu'à mi-temps pendant que la Banque Postale investissait dans le 1er arrondissement de Paris 150 millions d'euros dans un complexe comprenant un hôtel de luxe et un restaurant tendance et que le groupe de la Poste a annoncé lors du conseil d'administration du 24 février 2022 ses plus hauts résultats historiques avec plus de 34 milliards de chiffres d'affaires et 2,7 milliards de bénéfice net. Rappelle que la garantie des droits de l'Homme et du citoyen nécessite un service public institué pour l'avantage de tous, non pour l'utilité particulière de quelques-uns, voire de ceux auxquels il est confié. Constant que la situation devient explosive à Saint-Blaise, quand un seul point de distribution de billets sur un large secteur, l'accès au distributeur sécurisé est fermé par le service public et qu'un, voire deux – pardon – distributeurs extérieurs tombent en panne ou sont vandalisés. Constant que plus de la moitié des bénéficiaires des aides sociales sont tributaires de la poste et qu'au bout de trois retraits à distributeur d'une autre banque d'une commission bancaire est prélevée sur le compte de ces gens modestes. Constatant que le bureau de poste fermait, les gens pauvres privés de carte bancaire ne peuvent plus retirer le moindre liquide dans ce bureau rénové et équipé, mais volontairement condamné à une sous-utilisation drastique de l'investissement public. Rappelle que tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes la nécessité de la contribution publique et d'en suivre l'emploi et que la propriété même de revenus très modestes est un droit imprescriptible du citoyen et qui ne peut en être privé d'accès par des décisions arbitraires. J'en finis. Constatant que cette situation correspond à une politique générale de réduction des points de présence du service postal, les mois économiquement rentables, mais qui sont socialement les plus utiles. Constant que face à la fragilisation de plusieurs bureaux dans le 20e arrondissement, la poste a accepté de revoir sa position suite à la mobilisation des habitants et des élus et que le dialogue doit se poursuivre pour le renforcement du service public postal. Constant qu'à Saint-Blaise, les usagers ont mis devant le fait accompli et que la quasi-fermeture du bureau de poste a souligné cette nouvelle dégradation du service public, prélude à sa totale disparition si rien n'est fait. Rappelle que l'accès au service public est un droit inviolable et sacré, que nul ne peut en être privé, si la nécessité publique ne l'exige pas. L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits des citoyens ne peuvent présider à la fermeture d'un service public de proximité dans un quartier défavorisé. Le conseil de quartier Saint-Blaise, considérant que la rentabilité financière ne doit pas prévaloir sur les missions d'égalité d'accès et de continuité d'accueil d'un service public de proximité, émet le vœu que le Maire du 20e intervienne auprès de la poste, afin que les horaires d'ouverture du bureau de Saint-Blaise soit rétabli de 9 h à 19 h, du lundi au vendredi et de 9 h à 13 h le samedi. Le conseil de quartier demande également au Maire du 20e d'intervenir pour que la boîte aux lettres jaune de la place centrale de Saint-Blaise soit remise en place afin d'assurer un service postal économique de qualité accessible à toutes et tous dans ce quartier populaire. »

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Oui. Merci beaucoup, merci beaucoup aux habitantes et habitants du quartier Saint-Blaise pour ce vœu. Le problème, en effet, c'est que les horaires de la poste ont été modifiés, donc ce qui fait que la poste en fait n'est ouverte qu'à mi-temps. Cela est problématique en réalité et énormément pour les personnes âgées qui vont plutôt faire leurs courses et les marchés le matin, et donc, sont dans des immeubles parfois qui n'ont pas d'ascenseur. Donc, il y a une perte, évidemment, de service public à leur égard. De plus, il y a un report de l'activité de ce bureau sur la rue des Pyrénées et c'est un problème puisque ce bureau est totalement saturé et on sait tous qu'on essaie d'agir pour que la poste y mette des effectifs supplémentaires.
La poste, j'ai eu sa réponse là, dans la journée, en tout cas répond aux interrogations. Selon elle, ces horaires dateraient de 2016. J'ai vraiment un point d'interrogation dessus. Moi, les infos que j'ai seraient plutôt 2019. C'est à vérifier. Évidemment, ils arguent de la baisse de fréquentation. Évidemment, lorsqu'on est à mi-temps, on a deux fois moins de fréquentation. Et il y a une baisse,

évidemment, qui continue puisque les gens se déportent. C'est d'autant plus dommage qu'il y a un point France Service qu'on ait inauguré. Je crois que c'est un des premiers points service en France qui ne se fait pas en substitution de service public, mais pour maintenir les services publics existants sur place. Ce point France Service, est avant tout destiné évidemment à ceux qui ont du mal à utiliser internet pour faire les démarches. Donc, ça concerne les mêmes personnes qui sont « privées » de bureau de poste le matin. Donc, je pense qu'il y a un dialogue exigeant évidemment comme toujours avec la poste à avoir, mais je pense que ça vaut le coup parce qu'il y a quand même des zones de dialogue en tout cas à instaurer et à établir. Je tiens à saluer, ceci étant, le dialogue avec la poste qui est réel et qui est en tout cas à notre écoute. Après, elle ne nous donne pas tout le temps raison, mais en tout cas, elle a revu sa position sur la poste Belgrand, ce qui est très bien. On a, vous l'avez peut-être vu, récemment obtenu ce que l'ensemble des élus de la majorité et d'ailleurs de la gauche du 20e demandait, c'est-à-dire la préemption de cet immeuble. Donc, la Ville de Paris va le préempter pour que la poste puisse se maintenir.
Sur la boîte aux lettres jaune qui est évoquée, pour l'instant, la poste ne bouge pas. Donc, elle a été accidentée, mais ils estiment qu'il y a deux boîtes aux lettres qui ne sont pas trop loin, rue Mouraud, donc ils ne veulent à ce jour en tout cas pas le remplacer. Là aussi, il faut dialoguer parce qu'ils sont en train de revoir en fait le plan de boîte aux lettres. Vous avez pu constater, j'en profite, comme il y a des habitantes et des habitants qui nous écoutent, qui s'en inquiètent. Il y a des boîtes aux lettres jaunes, en effet, qui sont en phase de sécurisation. Le problème, c'est que les anciennes boîtes aux lettres jaunes qui datent d'avant 70 ne peuvent pas l'être, d'où leur condamnation. Donc là, tout l'enjeu, c'est évidemment de réussir à obtenir leur remplacement rapide.
Enfin, puisque ça concerne le même secteur, je tiens à saluer le travail de Thomas CHEVANDIER sur cette question. Le 59, Saint-Blaise avait un gros problème de distribution de courrier depuis au moins 15 ans où 20 % des plis étaient renvoyés par la poste parce qu'il n'y avait pas de numéro de boîtes aux lettres. On a trouvé un accord entre la Poste et Paris Habitat pour mettre fin à cela.
Donc, évidemment, nous appelons à voter pour ce très bon vœu et à continuer le dialogue avec la poste pour essayer de le faire avancer.

M. PLIEZ

Merci. Je rappelle le temps, c'est trois minutes. J'ai deux demandes de prise de parole : Antoine ALIBERT puis Thomas CHEVANDIER.

M. ALIBERT

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Une explication de vote est un satisfecit au nom des groupes Ecologiste et Générations du 20e arrondissement. D'abord, sur la forme et pour remercier les conseillers et conseillères de quartier qui sont venus ce soir nous écouter débattre de leur vœu, ça a été rappelé, c'est la première fois depuis le début de cette mandature qu'on débat de deux vœux. On aura l'occasion d'en voir un autre émanant des conseils de quartier. On en est ravi, on s'en satisfait. C'était quelque chose qui était déjà possible auparavant, mais qui était très peu usité. On constate ainsi que tout le travail qui a été inauguré par cette majorité pour revivifier la démocratie locale et notamment les conseils du conseil de quartier porte ses fruits et ce soir et on peut s'en réjouir.
Enfin, un petit regret tout de même que le CGCT ne nous permet pas de faire présenter ces vœux par les habitants et habitantes eux-mêmes. Donc, à voir si on arrivera à un moment donné à faire évoluer cette pratique parce que ce serait quand même pertinent et intéressant qu'ils puissent le présenter eux-mêmes, mais pour autant, on est ravi de pouvoir allier cette démocratie représentative qu'on représente avec cette démocratie locale qui permet d'enrichir nos débats dans l'intérêt des habitants et des habitantes, mais aussi pour vivifier les échanges avec leurs représentants et représentantes tout au long du mandat. Donc, on en est vraiment ravis.
Par ailleurs sur le fond, mes deux collègues ont dit l'essentiel. Bien sûr que nous votons ce vœu, qu'on fait nôtres toutes les préconisations qui sont celles des habitants, notamment les beaux propos qui rapportent à la fin sur l'importance des services publics. Michel JALLAMION a rappelé l'essentiel. On a eu de belles victoires récemment, notamment sur la poste Belgrand à l'occasion de laquelle ma collègue, Hélène TRACHEZ qui est absente ce soir avait rappelé que les services publics, ça garantie l'accès au droit et principalement des personnes qui ont peu et la poste y contribue énormément parce que de l'accès à la poste permet la pratique de ces droits sociaux sur beaucoup d'aspects.
Donc, merci à nouveau pour les conseillers et conseillères de quartier. Nous voterons naturellement ce vœu.

M. CHEVANDIER

Merci, Monsieur le Maire. À mon tour de remercier les conseillers de quartier pour ce vœu qui nous permet de débattre d'un sujet très concret qui est celui de l'accès au plus près du terrain d'un service public de proximité qui est essentiel dans la vie quotidienne des habitantes et des habitants.
Cette prise de parole pour rappeler que cette majorité municipale est très engagée depuis le début du mandat pour le maintien et l'amélioration du service public postal dans l'arrondissement. Il y a eu un certain nombre d'épisodes qui permettent de le constater. D'abord, un combat pour le maintien d'un maximum de boîtes aux lettres jaunes et mon collègue, Maxime SAUVAGE, me rappelait la mobilisation des élus qui avait été effectuée pour maintenir la boîte aux lettres en plein milieu de Félix-Terrier et cette boîte aux lettres a été maintenue. Effectivement, mon collègue, Michel JALLAMION, rappelait le travail qu'on a fait ensemble pour le bon accès et la bonne mise en œuvre du service public postal pour les habitants de la tour du 59 Saint-Blaise qui depuis des années et des années avait une défaillance dans la livraison des plis postaux et des colis et ça a été réglé grâce à notre travail.
Enfin et surtout, saluer le travail collectif autour de notre Maire et en lien là aussi avec Michel JALLAMION et avec Virginie DASPET, adjointe à l'urbanisme, pour obtenir la préemption du bâtiment situé au 21 rue Belgrand qui permettra de produire des logements sociaux, mais également et surtout de maintenir durablement, définitivement le bureau de poste de la rue Belgrand, dont on avait obtenu un sursis de deux ans et dont maintenant, on peut dire que grâce à cette préemption et donc grâce à un acte politique fort, nous avons pu maintenir la présence de ce service public. Je m'en félicite au nom de mon groupe et je sais que c'est partagé par l'ensemble de notre majorité. Je vous remercie.

Mme SIMONNET

Bien. À mon tour de saluer le travail du conseil de quartier. Je pense que c'est très important qu'on permette aux conseils de quartier de pouvoir vraiment s'auto-organiser et de prendre à bras-le-corps l'ensemble des sujets qui concernent leur quartier, c'est-à-dire y compris quand il s'agit là de services publics sur lequel, finalement, la compétence de la Ville n'est pas en cause parce que ce n'est pas la Ville qui décide des horaires d'ouverture de la poste.
Or, ce qu'il est important pour nous tous ici, c'est de permettre justement dans l'expression démocratique que les habitants d'un conseil de quartier puissent s'estimer autorisés à se préoccuper de tous les sujets sur leur quartier pour qu'ils puissent exercer le rapport de force pour défendre l'accès au service public.
Je fais cette précision parce que ça n'a pas toujours été le cas. Dans la conception des conseils de quartier, parfois, on a voulu les restreindre à ce qu'ils relevaient des compétences directes de la Ville dans un quartier. Donc, c'est important.
Deuxièmement, évidemment, il faut défendre le service public postal contre sa logique, je dirais, qui cherche à soutenir que la rentabilité financière et l'ouverture en fonction d'horaires dans certains quartiers où l'activité bancaire l'emporte complètement, l'activité bancaire et commerciale sur le service public de la poste, revenir aux horaires 9 h-19 h du lundi au vendredi et 9 h-13 h le samedi et restaurer la boîte aux lettres.
Je terminerai par saluer la préemption de l'immeuble sur la poste Belgrand Edith Piaf qui était d'ailleurs, si vous vous souvenez bien, lors des premières batailles sur les vœux poste, ce que j'avais exprimé parce qu'il me semble que la Ville de Paris devrait avec vigilance, à chaque fois vérifier quand il y a des bâtiments en vente, si elle a un intérêt à préempter et qu'à partir du moment où vous avez des bâtiments en vente, il y a toujours potentiellement un intérêt à préempter, vu l'ambition qui devrait être celle de la Ville de Paris en matière de logement social, et qui plus est quand il y a un service public, dont on sait que la poste ne cherche qu'une chose depuis des années, c'est à fermer les bureaux de poste. Donc, je vais regretter à l'époque que le bâtiment n'ait pas par anticipation été préempté. Je me réjouis qu'il ait été préempté. Félicitations, Monsieur le Maire et à l'équipe municipale pour cette préemption, en souhaitant que du logement social puisse s'y développer.

M. PLIEZ

Après ces mots qui me laissent sur un petit nuage, je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-135 : Vœu relatif au projet de réhabilitation de la Porte de Montreuil, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20ème.

M. PLIEZ

Je voudrais juste dire avant de vous laisser la parole, Monsieur DIDIER, que nous étions ce matin auprès de la Maire pour parler de l'évolution du périphérique et la transformation du périphérique. Je crois qu'à cette occasion, j'ai pu redire à quel point cette transformation des portes en place où les habitants vont pouvoir se rencontrer entre les communes voisines et la nôtre est très attendue par les habitants. Donc, c'est important de le redire ici. Je pense que si c'est très attendu, il faudra bien sûr accompagner cette période qui va malgré tout être longue, mais il faudra bien l'accompagner, mais je pense que vraiment, le résultat final est indispensable pour transformer notre ville.
La parole est à vous, Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci. Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu, effectivement, concerne le projet de réhabilitation de la Porte de Montreuil, projet pour lequel j'ai voté favorablement en Conseil de Paris et en Conseil d'Arrondissement, car comme vous, je considère qu'il faut effectivement réhabiliter ces places, notamment celle de la Porte de Montreuil. C'est un souhait évidemment des habitants et, là-dessus, je n'ai pas de problème et j'assume tout à fait mes votes et j'ai défendu ce projet.
Le sujet, là, qui me préoccupe, c'est plutôt la question des arbres à l'emplacement actuel du marché. Pour y avoir été – excusez-moi – il y a quelques semaines avec Brigitte JASSIN pour rencontrer les Puciers, c'était une journée chaude et on s'est rendu compte, quand même, que ces arbres qui ne sont pas malades, pour le coup, permettaient quand même de travailler dans de bonnes conditions et puis c'est quand même des arbres qui ont plusieurs dizaines d'années. Il me semble que dans le projet, ces arbres-là doivent être coupés, même si dans le projet, il est proposé qu'on plante d'autres arbres. D'ailleurs, en nombre supérieur, mais je considère que ces arbres-là, en tout cas la réhabilitation de la place et même de l'emplacement actuel, pourrait être revu pour qu'on évite de couper ces arbres. Je veux dire, on parle du Plan Climat, on parle de tout ça, le vœu va dans ce sens-là, le vœu ne va pas contre le projet de réhabilitation.
Donc, j'en appelle à votre bon sens, à votre cohérence aussi et donc je vous demande de voter favorablement mon vœu. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Plusieurs demandes de prise de parole. On va commencer par Sylvain INDJIC.

M. INDJIC

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Du coup, je vais répondre à Monsieur DIDIER sur les abattages d'arbre sur le square Frachon, ces abattages qui ont eu lieu pour l'aménagement du marché provisoire, marché aux puces. Pardon ?

M. DIDIER

Ce sont les arbres à l'emplacement actuel du marché, c'est-à-dire qui n'ont pas encore été coupé, mais qui vont l'être.

M. PLIEZ

Je propose qu'on respecte l'ordre. Il y a eu une intervention, il y a une réponse.

M. INDJIC

Vous mentionnez aussi les arbres, il me semble, si je ne me trompe pas, les arbres qui ont déjà été abattus, donc je vais vous répondre là-dessus et je vais vous apporter des justifications. Sur ces arbres qui ont été abattus, à savoir que ces arbres, de toute façon, devaient être abattus pour le projet global de la Porte de Montreuil. Ils ont été abattus aujourd'hui, plus précisément en avril pour justement l'aménagement du marché provisoire. L'aménagement de ce marché provisoire qui permet

de débuter les travaux pour l'aménagement global de la Porte de Montreuil. Nous, c'est pour ça que nous l'avons décidé puisque notre priorité, avant tout, c'est de démarrer ces travaux parce que les habitants attendent ça depuis des années. Donc ça, nous priorisons aussi ce fait-là.
Par ailleurs, je tiens à le préciser et là, je tiens à remercier aussi Monsieur le Maire, cet emplacement de l'aménagement provisoire a permis aussi de sauver le Square de la Paix qui était au départ fléché pour l'aménagement de ce marché provisoire, Square de la Paix qui aujourd'hui a réouvert de manière provisoire dans un premier temps. Il va être réouvert de manière totale dans les prochains mois et qui bénéficie aujourd'hui aussi aux habitants. Par ailleurs, juste sur le projet global, je tiens à dire quand même que c'est un projet qui a fait l'objet de nombreuses concertations. Il y a eu des réunions publiques. Personnellement, je ne nous ai pas vus lors de ces réunions publiques, alors peut-être que je me trompe et je regrette que vous n'ayez pas réagi à ce moment-là. Je vous remercie.

M. PLIEZ

La parole est à Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Je crois que toutes et tous ici mesurons l'apérité de cette question. Effectivement, comme le disait mon collègue Sylvain INDJIC, rassurez-vous, Monsieur François-Marie DIDIER, tous les arbres qui vont être abattus l'auront été de toute façon dans le cadre du projet tel qu'il a été défini, voté par vous-mêmes aussi, je le rappelle, et par votre groupe. Donc, c'était indispensable au démarrage des travaux. Je crois que notre préoccupation toutes et tous ici, c'est que ces travaux commencent enfin après des années et des années de tergiversation, les habitants, effectivement, ne comprennent pas qu'il n'ait pas déjà démarré. Ils comprennent d'autant moins, compte tenu des financements en jeu. Je rappelle que l'opération totale représente 97 millions d'investissements, dont 69 millions de participations de la Ville, ce qui est quand même assez conséquent. Et à terme, comme le soulignait effectivement Monsieur INDJIC, et d'ailleurs, vous le reconnaissiez vous-mêmes, la surface des plantations va plus que doubler puisqu'il est prévu 6 450 m² supplémentaires qui seront créés en espaces plantés, un agrandissement des espaces en pleine terre de plus de 30 %. Donc, ça fait 2 230 m² qu'il faut ajouter aux 6 450 m² précédents. Donc, c'est assez considérable, mais je crois qu'on peut tous s'entendre pour dire que l'urgence, c'est de démarrer pour améliorer le cadre de vie des nombreux habitants qui habitent le secteur. Ils sont près de 11 000 et qui ne comprennent pas que les travaux ne puissent pas démarrer dans un délai extrêmement court pour leur offrir un meilleur cadre de vie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Carine EKON puis à Jacques BAUDRIER pour conclure ce tour de table.

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire. Je prends la parole pour donner la position du groupe Paris en Commun concernant précisément ce vœu. Ça a été rappelé, je ne vais pas revenir sur tout ce que mes collègues et Sylvain ont si justement dit. Je vais juste mettre un point sur effectivement l'utilité de ce projet de réhabilitation pour la Porte de Montreuil qui, par ailleurs, est un quartier extrêmement populaire et qui n'a pas eu la chance de bénéficier de grands projets d'aménagement depuis des lustres.
Je tiens juste à préciser également que comme ça a été dit, ces abattages d'arbres ne sont pas en tout cas un plaisir, mais une nécessité pour l'aboutissement de ce projet. Vincent l'a rappelé, évidemment, c'est un projet qui est extrêmement ambitieux en termes de budget puisque le chiffre a été donné. Ces abattages doivent être évidemment décorrélés du marché aux puces bien évidemment puisque de toute façon, ces arbres auront été abattus.
Pour toutes ces raisons, le groupe Paris en Commun votera évidemment contre votre vœu. Merci.

M. PLIEZ

Jacques BAUDRIER puis Danielle SIMONNET que j'ai vue.

M. BAUDRIER

Merci, Monsieur le Maire. J'ai eu à m'occuper dans mon mandat précédent au sein de notre équipe municipale à Paris de ce dossier qui date… ça fait 20 ans qu'on attendait de réussir à caler un projet de ZAC sur la Porte de Montreuil. Certains, à un moment, pensaient qu'il faudrait que ce soit un projet équilibré financièrement, donc équilibré à zéro. Je n'ai eu de cesse de me battre pour dire que ce n'était pas possible dans les équations financières de la Porte de Montreuil de faire un projet équilibré, à moins de faire des tours de 200 m de haut sur la Porte de Montreuil qui auraient été en tout cas, ou qui auraient apporté des débats assez compliqués, je pense, y compris au sein de notre enceinte.
Comme l'a à juste titre rappelé Vincent GOULIN, l'engagement de la Ville est de 70 millions d'euros, 69 millions exactement, ce qui est nettement supérieur à zéro, ce qui est, à l'échelle d'un projet urbain de cette ampleur, est un engagement financier extrêmement important. Je ne pense pas qu'il y a d'autres collectivités que Paris qui, pour ce type de projet, a investi autant. Donc, c'est un effort financier énorme, dont à titre personnel je suis fier. Je pense que l'unanimité que nous avons rassemblée autour de ce projet et de ce vote dans cette assemblée, et je remercie tous les groupes, fait preuve de notre responsabilité.
Évidemment, on pourrait imaginer un projet où il y ait zéro abattage d'arbres à la Porte de Montreuil, mais ce n'est pas celui que vous avez voté, Monsieur François-Marie DIDIER. Vous avez voté ce projet, on l'a voté à l'unanimité. Je pense qu'on a bien tous eu raison. On pourrait faire un projet, ça veut dire qu'il y a zéro recette en termes de forme urbaine. Je pense que d'ailleurs, ça serait moins bien et ça coûterait beaucoup plus cher, ça coûterait 140 millions d'euros.
Je ne vous ai pas entend lors du vote de ce projet dire qu'il fallait que la Ville de Paris engage 70 millions d'euros de plus pour une forme urbaine en plus discutable et je ne vous ai pas entendu non plus voter un vœu pour augmenter la dette de la Ville de Paris de 70 millions d'euros et sur tout l'ensemble des projets urbains d'aller de 1 milliard d'euros pour sanctuariser dans tous les projets urbains. Non, mais vous nous dites : « il faut dépenser moins d'argent » et après vous nous proposez de dépenser 70 millions d'euros.

M. PLIEZ

Je vous demande d'écouter, s'il vous plait.

M. BAUDRIER

Puisque votre vœu, il vous dit : « J'ai eu tort de voter un projet urbain et j'aurais dû demander de dépenser 70 millions d'euros de plus pour un projet urbain moins bien ». Donc, je vous dis, votre vœu n'a aucun sens et c'est pour ça que nous voterons évidemment contre.

M. PLIEZ

La parole est à Madame SIMONNET.

Mme SIMONNET

Bien. Je pense d'abord néanmoins que ce vœu pose un vrai sujet parce que la question des abattages d'arbre sur la Porte de Montreuil ont à juste titre, en pleine période de nidification, ému beaucoup de Parisiens et de Parisiennes, et notamment de nombreuses associations de défense environnementale. Néanmoins, je vais vous expliquer pourquoi je ne peux pas voter ce vœu en l'état parce qu'il déconnecte la question des arbres de la question d'un projet et c'est ça qui me pose problème.
Néanmoins, je ne me retrouve pas forcément complètement dans ce qui a pu être dit précédemment parce que je pense que l'ensemble de ce projet devrait être revu, car aujourd'hui, prenons la question du réaménagement des puces. Les puciers n'avaient pas demandé à être mis dans une halle. Sur la phase transitoire, il y a toujours et on butte toujours face à un problème, et je le rappelle ici, les puciers souhaitent absolument, impérativement pouvoir avoir accès à un stand. C'est donc aussi un stationnement pour camions et une rue piétonne pour que clients et vendeurs soient en situation sécurisés. Sur l'ensemble du projet urbain, on a un problème qui est en contradiction avec les communications intéressantes de la Maire de ce matin. La Maire, ce matin, valorise la question du périphérique comme nouvelle Trame Verte à renforcer. Or, dans le projet, il y a des immeubles ponts qui vont prendre une emprise sur le talus du périphérique, ce qui est contraire à la préservation pleine

terre. Donc, n'oubliez pas que ce projet, au point de départ, c'est dans le cadre d'un *Reinventing Cities*. Au lieu de partir d'abord des besoins des Parisiennes et des Parisiens sur cet aménagement, quels sont les souhaits, les attentes à satisfaire. Là, on a d'abord laissé les intérêts privés, en fait, présenter des projets. Plusieurs étaient présentés à la commission d'appel à projets. En fait, n'y étant pas, je ne peux pas détailler sur les autres projets, mais je pense que d'autres auraient pu être pensés.
Je rappelle juste sur les besoins de ce quartier qui ont été totalement occultés. Vous avez la halte d'aide aux femmes battues qui est située à la Porte de Montreuil qui a besoin de pouvoir accéder à 100 m². Ils sont vraiment au pied de ce projet et ils n'ont jamais été sollicités pour que leurs besoins puissent être intégrés. Je dis ça, mais parce que je pense qu'il doit absolument y avoir des réflexions d'évolution pour voir tenir en compte.
Mais pour toutes ces raisons, je ne pourrais pas voter ce vœu puisque je pense que ça nécessite une réflexion plus globale. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Comme j'ai encore deux demandes de prise de parole sur ce vœu, Madame RIVIER et Madame GUHL, je dirai simplement que sur la localisation provisoire des puciers, il y a un travail qui se mène avec eux depuis plusieurs mois qui se poursuit à travers des ateliers qui vont permettre d'avancer sur quelques sujets qui restent à éclaircir, même si, je le redis, le choix de l'avenue Frachon a été faite dans la plus grande concertation. Madame RIVIER puis Madame GUHL.

Mme RIVIER

Merci, Monsieur le Maire. Juste, j'interviens sur la question d'HAFB, parce que je ne peux pas laisser dire. HAFB, c'est une association qui s'appelle Halte Aux Femmes Battues, qui a des activités d'hébergement et d'accompagnement social et d'accès au droit intégral des femmes victimes de violence. Je ne peux pas laisser dire qu'on ignore cette dimension. Je termine. On n'ignore absolument pas cette dimension. On est derrière HAFB. On est en train de faire tout notre possible pour leur trouver des locaux pour s'agrandir. Je ne peux juste pas laisser dire que la mairie, on est vraiment en soutien et en partenariat avec HAFB et on fait tout ce qu'on peut pour cette association qui mène un travail extraordinaire.

M. PLIEZ

Merci. En tant que police de cette assemblée, je vous prierai de ne pas reprendre la parole quand vous l'avez eu. Madame GUHL, a priori, la dernière intervention sur ce vœu.

Mme GUHL

Oui, je pense qu'il faut considérer avec une grande gravité chaque abattage d'arbre aujourd'hui, que ce soit dans le 20e, à Paris ou dans toute zone urbaine. Donc, sur ce point, je crois qu'on est tous d'accord, enfin, en tout cas, je l'espère. J'espère que c'est ce qui nous réunit et que donc, oui, tous les projets désormais devront passer par un examen bien plus minutieux de quels sont les arbres que nous nous autorisons à abattre. Rappelons qu'il fait quand même plus de 50° en ce moment au Pakistan et que ce n'est pas une situation qui est tout à fait normale, situation anormale que nous connaîtrons un jour ou l'autre.
Pour revenir, Monsieur François-Marie DIDIER, à la décision originelle, je rappelle quand même que ce projet a été décidé lors d'un jury où votre groupe a voté pour en toute connaissance de cause des arbres qui allaient être abattus. Donc, je veux bien à chaque fois qu'on dise après coup, une fois que la décision est prise, ce n'est pas comme ça qu'il fallait faire. J'assume parfaitement la position que nous avions pris, nous, Écologistes parce que nous ne voulions pas de ce projet-là, justement parce qu'il ne respectait pas suffisamment les arbres et la végétation. Vous, votre groupe a voté pour et j'étais là, à ce projet, lorsque le projet alternatif qui était un projet pour le climat n'a pas été retenu. Voilà, c'est ainsi. Maintenant, il nous reste à faire de cette place une belle place du 20e. On ne peut pas garder la Porte de Montreuil telle qu'elle est aujourd'hui. Bien entendu, il faudra faire attention à chaque arbre pour les phases suivantes du projet. Je ne sais pas, moi, s'il est possible de refaire une dalle en protégeant les arbres existants. Honnêtement, ça me semble très difficile, voire impossible parce que je ne sais pas comment on recouvre différemment en gardant les arbres. Je vois bien que Jacques BAUDRIER dit non de la tête. Donc ça, ce sont des sujets qu'il aurait fallu effectivement

analyser, comme d'ailleurs Carbone 14 nous avait proposé de l'analyser en 2019, quand votre groupe politique avait voté pour. Je sais que vous n'étiez pas élu, mais enfin, vous êtes quand même aujourd'hui héritier des décisions que votre groupe politique a prises à ce moment-là.

M. PLIEZ

Merci de cette intervention. Je propose que s'il y a un consensus dans cet échange qui était important, c'est effectivement de se dire que sur les projets que nous aurons à examiner dorénavant puisque là, on prend aussi des projets en route et on l'assume parce qu'il faut bien assumer, nous serons très attentifs évidemment à ce genre de chose. Je crois que d'ailleurs, le PLU nous en donnera aussi l'occasion de poser un certain nombre de sujets, mais pour nos projets à nous, je pense notamment aux projets de la Porte de Vincennes qui va pouvoir avancer à mon avis, il faudra être attentif aussi à ce genre de question. Merci.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2022-136 : Vœu relatif au projet de de réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie au 10 Cour de la Métairie par Habitat Social Français (HSF), déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20ème.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Je disais tout à l'heure que ce n'était pas la première opération de ce type, dont on devait délibérer au sein du Conseil, de ce Conseil ou au Conseil de Paris puisque j'avais déjà déposé des vœux pour deux opérations similaires : une rue Stendhal et rue des Prairies où finalement, le Conseil de Paris avait voté des subventions pour un programme de réhabilitation dans le cadre du Plan Climat et une autre opération qui était, rappelez-vous, impasse des Chevaliers, là également projet de réalisation d'un point de réhabilitation de logements sociaux dans le cadre du Plan Climat. Le problème, c'est que ces programmes de travaux n'ont jamais eu lieu, alors que les délibérations avaient été votées, il y a de nombreuses années, et que finalement, à chaque fois, le bailleur social, pour engager ces travaux, exige finalement qu'on rajoute des logements sociaux à ces programmes avec des surélévations. Donc, je considère que ce n'était pas forcément l'esprit des délibérations qui avaient été votées parce que quand on vote des travaux, c'est pour qu'ils soient faits et pas pour qu'on vote un nouveau projet, pour le coup.
Donc, le 10 cour de la Métairie, c'est exactement la même chose puisqu'une délibération de 2015 avait autorisé la réhabilitation dans le cadre du Plan Climat de 80 logements sur cette parcelle, des logements d'ailleurs qui dataient de la fin des années 80 et qui avaient évidemment besoin d'être réhabilités. Ces travaux n'ont jamais été réalisés depuis sept ans et fin octobre 2021, HSF, Habitat Social France, c'est le bailleur, a fait une réunion avec les habitants en proposant une surélévation, et donc la création de nouveaux logements. Certes, ce sont des logements sociaux. Ce n'est pas ça que je critique, c'est plutôt la façon dont c'est fait. C'est-à-dire que le bailleur n'a pas fait les travaux. Finalement, il demande qu'on rajoute des logements pour qu'il rentre dans ses frais, afin de réaliser les travaux. Je pense que ça, ce n'est quand même pas le sens et l'esprit des délibérations qu'on vote en Conseil de Paris.
C'est la raison pour laquelle, moi je demande que la Mairie du 20e s'engage à ne pas autoriser le projet de surélévation envisagé par HSF dans le cadre de l'opération cour de la Métairie et demande au bailleur de réaliser au plus vite les travaux de réhabilitation de cet ensemble immobilier pour améliorer les conditions de vie, sachant que si ces travaux de surélévation sont faits, les habitants sont toujours présents dans leur logement. Donc, je vous demande de voter favorablement à ce vœu, même si je connais déjà la réponse.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur BAUDRIER, Madame SIMONNET.

M. BAUDRIER

Monsieur François-Marie DIDIER, vous savez qu'il y a 250 000 demandeurs de logements sociaux à Paris, 740 000 en Île-de-France. C'est une demande urgente. Il suffit d'aller près de la Porte de Montreuil, près de l'avenue Léon-Gaumont, il y a garé partout des dizaines de voitures et des gens qui

dorment dedans, des drames quotidiens. Bien entendu, nous devons, et c'est tout le débat du futur PLU, concilier le fait de continuer à produire un certain nombre de logements sociaux par tous les moyens possibles et développer aussi des espaces de pleine terre. Il y a de légitimes revendications pour développer les espaces perméables dans le 20e, comme à Paris. D'ailleurs nous finançons, nous votons un certain nombre de délibérations qui permettent de développer ces espaces de pleine terre.
Comment, dans le cadre du PLU, concilier ces objectifs pour créer des logements sociaux et répondre à la demande croissante des habitants, c'est bien évidemment en surélevant les bâtiments qui sont relativement peu élevés et, le plus simple, évidemment de surélevé les bâtiments de logements sociaux. Donc, pour permettre de concilier à la fois l'objectif de réponse à la demande sociale du droit au logement et des drames des centaines de milliers de drames humains et que ça recouvre et l'aspiration légitime à avoir plus d'espaces de pleine terre qui est une politique de santé publique pour participer, pour résister aux périodes de grande chaleur. Les meilleures opérations sont exactement les surélévations comme celles de la cour de la Métairie. Donc, nous voterons contre votre vœu et pour ce très bon projet porté par HSF.

M. PLIEZ

Merci. Madame SIMONNET puis Monsieur CHEVANDIER. Madame SIMMONET.

Mme SIMONNET

Je pense qu'on ne peut ni s'opposer par principe à toutes ces surélévations ni soutenir par principe toute surélévation. La problématique du besoin de logements sociaux à Paris doit néanmoins tenir compte des impératifs écologiques, donc dans un certain nombre de quartiers, faire attention à la préservation de la pleine terre, la préservation de la luminosité pour les intérêts écologiques d'une microparcelle. Donc, il n'y a pas de raison d'être à 100 % pour les surélévations ni 100 % contre.
Là, par exemple dans le problème de la Métairie, c'est qu'aucune étude d'impact n'a été présentée aux locataires, sur l'impact en termes d'ombre de l'ensemble des surélévations. Je crois même qu'ils ont eu des impacts sur certaines surélévations et pas la totalité qui est prévue sur le site. Je ne rentrerai pas plus dans le détail, mais je sais que moi, je les avais reçus en entretien en rendez-vous et j'étais allée les voir sur place et j'avais effectué des courriers pour lesquels je n'ai pas eu, à ma connaissance, de réponse. Ce que j'ai pu constater, par contre, sur place, c'est qu'il y avait eu une urgence en termes de vétusté et de travaux de réhabilitation à faire avec des fuites d'eau énormes au niveau des parkings, avec y compris des morceaux du mur, d'un des murs qui tombait au sol. Il y avait des vraies problématiques qui monteraient que la lutte contre la vétusté dans ce bâtiment est urgente.
Néanmoins, du coup, je ne peux pas voter le vœu en l'état qui devrait surtout demander des études plus approfondies sur l'ensemble du projet avec une réelle concertation des locataires parce que par contre, ce qui moi me semble important, c'est que tout projet doit être adossé à des études qui sont transmises en toute transparence et que les locataires puissent être aussi associés à la priorisation et l'urgence des travaux qui sont nécessaires. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Antoine ALIBERT puis Thomas CHEVANDIER.

M. ALIBERT

Si mon collègue, Thomas CHEVANDIER, parle après, je me concentrerai juste sur la partie Plan Climat du projet. Je noterai quand même le paradoxe qui veut qu'on pointe systématiquement des opérations Plan Climat, mais qu'on demande par ailleurs d'accélérer la transition climatique de la Ville. C'est ce que vous venez de faire pendant ce Conseil, Monsieur DIDIER.
Alors, c'est vrai que cette opération, on peut être étonné du temps qu'elle a prise pour arriver au bout. Comme vous, je regrette que souvent, on lie les opérations de rénovation Plan Climat avec des réhabilitations. C'est souvent ce qui fait prendre du retard sur la partie Plan Climat. Pour autant, ça a été rappelé par Monsieur BAUDRIER, on peut, quand on veut mener à bien les questions d'urgence sociale et notamment principalement à Paris de logement, mais aussi d'urgence climatique, c'est-à-dire préserver à la fois la pleine terre, produire du logement et en rénover d'autres, les opérations de surélévations peuvent être, au cas par cas, de bons outils pour se faire. C'est ce qu'on avait fait et vous l'avez rappelé et c'est ce qu'a fait cette majorité en bonne intelligence sur la question de Stendhal-Prairie. D'ailleurs, on a eu plusieurs débats sur le sujet et on est arrivé à la fois à préserver

les questions pour les voisins d'accélérer la question de la rénovation énergétique. Oui, mais Monsieur DIDIER, je vous l'avais dit, si on avait voté votre vœu à l'époque, on n'aurait eu ni les logements, on n'aurait pas eu les logements et ça n'aurait pas accéléré par ailleurs la question de la rénovation énergétique. Donc, nous, contrairement à vous, Monsieur DIDIER, on avance au cas par cas, on examine les situations et on permet du coup sur chaque dossier et sur chaque opération de palier plusieurs impératifs dans l'intérêt des riverains à chaque fois, mais aussi dans l'intérêt général.
Je vais rappeler juste – je ne vais pas être trop long pour la partie rénovation énergétique – c'est une opération qui permettra à la fois de traiter les questions de vétusté, c'était par Madame SIMONNET, mais surtout d'intervenir pour le confort d'hiver et le confort d'été, avec une baisse globale de la consommation énergétique de la propriété du parc social, de 55 %. C'est énorme. C'est 20 % de plus que ce qu'on prévoit normalement pour la Ville au niveau du Plan Climat. Donc, c'est une opération qui permettra cela. Donc, je salue à la fois, je tiens à saluer aussi mes collègues de la majorité avec qui on travaille toujours en bonne intelligence au cas par cas. C'est du travail dans la dentelle qu'on fait pour chaque opération.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Déjà, un mot pour rappeler que particulièrement pour les bailleurs sociaux, il n'y a pas d'argent magique. La manière dont ils ont été maltraités par le gouvernement au cours de ces cinq dernières années fait qu'ils ont des problèmes en termes d'investissement qui a donné énormément de retard à des programmes notamment de réhabilitation thermique qui sont très coûteux et qu'il arrive parfois que le financement de la réhabilitation Plan Climat soit nécessairement un programme, on va dire, de surélévation. Il ne faut pas que ce soit systématiquement le cas. Il ne faut pas que ce soit systématiquement lié, mais c'est la réalité des bailleurs sociaux aujourd'hui.
Pour ce qui nous concerne là, et ça a été rappelé par Jacques BAUDRIER, quand on parle de surélévation, quand on parle de projets comme cela, on doit prendre en compte des intérêts divergents. Il y a d'un côté la question de la qualité de vie. Il y a d'un côté la question de la préservation des îlots de fraîcheur. Il y a de l'autre, la question évidemment sociale du mal logement, du manque de logements sociaux à Paris et en Île-de-France. L'enjeu pour nous, il est de trouver le bon équilibre. Souvent, les surélévations, elles permettent de trouver le bon équilibre parce qu'elles permettent de préserver des surfaces de pleine terre, tout en produisant du logement social, notamment du logement social pour des familles, enfin, parfois même de financer des plans climat.
Cet équilibre-là, nous on va le trouver en allant sur le terrain, en échangeant avec les habitants et on est allé trois fois sur place avec Virginie DASPET qui connaît le prénom de tous les chats de la cour de Métairie maintenant et on va continuer d'aller sur le terrain pour trouver le bon équilibre. C'est l'enjeu et on aura des débats politiques au moment où il y aura des discussions derrière sur la question de la surélévation.
Un dernier mot, Madame SIMONNET, vous dites qu'on ne peut pas être en principe pour les surélévations. Ce que je constate, c'est que vous êtes en principe contre et j'aimerais qu'il y ait un peu de cohérence de votre côté. Vous ne pouvez pas le lundi et le mardi aller aux portes et expliquer aux habitants que c'est de la faute de la Mairie de Paris s'il n'y a pas suffisamment de logements sociaux et qu'on n'arrive pas à les reloger dans des conditions dignes. Et le mercredi et le jeudi aller expliquer aux gens de la cour de la Métairie ou autre que si on fait une surélévation, il y aura moins d'ombres dans leur salon. Alors, s'il vous plaît, sur ce point-là, ce serait bien d'avoir un minimum de cohérence.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter, de vous prononcer sur ce vœu.

M. GLEIZES

Je suis un peu surpris par la réponse de Monsieur CHEVANDIER qui sous-entend un peu l'opposition classique faite contre les Écologistes sur proposer le logement social donc au cadre de vie.

M. PLIEZ

Je suis désolé, mais la prise de parole arrive trop tard. On est en train de voter.

M. GLEIZES

Non, mais je l'ai demandée avant.

M. PLIEZ

Je ne l'ai pas vu. Ce n'est pas à moi qu'il faut la demander.

M. GLEIZES

Je ne me substitue pas au Maire, Monsieur.

M. PLIEZ

On vous redonnera la parole, Monsieur GLEIZES. S'il vous plait, je vous demande de voter. Je vais faire un peu la police de l'assemblée. Je vous demande de ne pas répondre quand vous avez pris la parole et que quelqu'un intervient. Ce n'est pas un jeu de ping-pong entre l'un et l'autre. Donc, maintenant, je serai plus sévère.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2022-137 : Vœu du Conseil de Quartier Belleville pour la mise en œuvre d'une concertation pour l'attribution des locaux commerciaux au 88 rue de Ménilmontant dans le 20ème arrondissement.

V20-2022-138 : Vœu des élu-e-s de l'Exécutif municipal relatif à la réalisation d'une résidence étudiante et des locaux d'activité au 88 rue Ménilmontant.

Mme GAFFORELLI

Merci, Monsieur le Maire. Nous allons présenter ce soir le vœu du conseil de quartier de Belleville, relatif à la mise en œuvre d'une concertation pour l'attribution des locaux commerciaux au 88 rue de Ménilmontant. J'en fais lecture.
« Considérant la mobilisation du quartier de Ménilmontant autour de la parcelle du 88 rue de Ménilmontant. Considérant que la délibération DLH 383 de décembre 2015 relative à la construction de logements étudiants au 88, rue de Ménilmontant. Considérant l'amendement 150 à la DLH 383 voté par le Conseil de Paris de décembre 2015 demandant que les locaux d'activité soient attribués après concertation des habitants. Considérant l'unique réunion publique organisée par l'ancienne mairie du 20e arrondissement le 2 février 2017, annoncée et tenue avec le porteur de projet sans respecter la concertation votée au Conseil de Paris. Considérant alors que lors du débat de décembre 2015 sur le projet de la délibération DLH 383, l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement a précisé que les financements votés sont forfaitaires et totalement indépendants du financement de la partie culturelle de l'opération. Considérant que la charte de la démocratie locale votée le 17 mars dernier au Conseil d'Arrondissement du 20e, il est exprimé la volonté offerte aux habitants de prendre pleinement part dans les débats stratégiques relatifs à l'avenir de leur ville. Considérant que la charte des conseils de quartier du 20e votée en juin 2021 invite dans son article 5 les conseillères et conseillers de quartier à aborder les enjeux du quartier et de l'arrondissement collectivement et communément. Considérant que la charte des conseils de quartier du 20e dans l'article 6 précise que les vœux votés en conseil de quartier sont transmis en séance de Conseil d'Arrondissement pour information et débat et qu'un groupe politique s'en saisirait et le porterait au vote. Le conseil de quartier Belleville soumet au Conseil du 20e arrondissement de Paris un vœu reposant sur les points suivants : que le Maire du 20e mette en œuvre la concertation pour l'attribution des locaux commerciaux programmée dans le projet du 88 rue de Ménilmontant. Que le Maire du 20e arrondissement garantisse une concertation large, intégrant les projets proposés pour ces parcelles. Et que le Maire du 20e arrondissement intègre des habitants dans la décision sur le choix du projet pour la parcelle du 88 rue de Ménilmontant. » Merci de m'avoir écoutée.

M. PLIEZ

Merci. Nous pouvons entamer le débat, sachant que nous avons trois vœux sur le même sujet. C'est le premier, il y en a un deuxième déposé par le groupe Changer Paris et un troisième présentés par l'exécutif. Si vous le souhaitez, nous pouvons présenter les trois vœux et avoir un débat, mais nous serons obligés de revenir ensuite pour voter vœu par vœu. Allez-y, Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Non, j'avais présenté ce vœu, ne sachant pas si celui du conseil de quartier passerait au Conseil d'Arrondissement et vous avez vu que j'ai repris exactement les mêmes arguments. Donc, qu'il y ait un débat sur le vœu du conseil de quartier suffira. Déjà, on va gagner du temps. Donc moi, je vais retirer mon vœu puisque le mien est similaire et vous avez présenté un vœu donc…

M. PLIEZ

Très bien. C'est bien noté.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Je vais me joindre à ce que mes collègues ont dit tout à l'heure par rapport au fait que nous sommes heureux d'avoir des vœux proposés par les conseils de quartier. Ça montre que la démocratie vit dans notre arrondissement et c'est permis d'ailleurs par la charte de la démocratie locale du 20e.
Aussi, nous proposons, à l'exécutif, un vœu sur le projet du 88 Ménilmontant, non pas pour s'opposer, bloquer ou répondre, mais plutôt pour compléter, avoir un véritable échange avec les représentants élus du conseil de quartier puisque c'est la méthode que nous souhaitons mettre en place. Ce vœu fait suite à l'adoption d'un programme en 2015 en Conseil de Paris qui traduit l'engagement de la Ville à poursuivre la construction de logements, et notamment de logements à destination des jeunes et des étudiants. Ça va être le principal objet de mon intervention, à assurer la mixité au sein de la ville et à permettre à des acteurs aussi de s'installer dans l'arrondissement pour faire vivre la vie de quartier et rendre la ville attractive.
Ce projet mêle les différents objectifs que le vœu du conseil de quartier propose de discuter. Parmi un, il y en a un qui est essentiel, vraiment essentiel, c'est la question du logement étudiant. Vous le savez, depuis la crise sanitaire, la situation des jeunes et des étudiants à Paris s'est dégradée. Elle était déjà très difficile, mais elle est intenable aujourd'hui. Je ne vais l'apprendre à personne, la recherche de logement est très compliquée. C'est un parcours du combattant. Chez les jeunes, le logement représente la première source, le premier poste de dépenses mensuelles, ce qui obère un nombre important d'aspects dans la vie du quotidien en passant par l'alimentation, la réussite scolaire, également la situation de santé. C'est-à-dire que les étudiants renoncent à des soins de santé en raison de difficultés financières. C'est pour ça que nous construisons du logement à Paris, c'est pour répondre à ces besoins-là. Je ne parle pas des situations particulières de jeunes qui sont mis à la porte pour X ou Y raison, de jeunes mères avec un enfant. On en voit en commission de petite enfance. Donc, nous sommes convaincus qu'il faut continuer à construire des logements étudiants à Paris et dans notre arrondissement qui en comprend une dizaine pour à peu près 580 étudiants. Donc, aujourd'hui ce projet propose un logement étudiant avec des activités autour. La question qui est posée par le vœu du conseil de quartier, c'est la question de la concertation et de la méthode. Au niveau de l'exécutif, ce que nous pensons, c'est que cette concertation, elle est nécessaire, elle se fera dans un cadre qui est aussi fixé par les bailleurs. Il y a un cadre financier, il y a des contraintes en termes de parcelles, en termes de construction. Donc, ces contraintes devront être prises en compte, mais on a besoin d'avoir cette concertation avec un pour objectif quand même garder en ligne de mire cette construction de logement étudiant qui est fondamental. On n'en aura pas 36 pendant la mandature. On a une opportunité d'avoir un projet innovant et important pour les jeunes du 20ème dans un quartier qui est très attractif aussi. Donc, j'appelle à voter et le vœu du conseil de quartier qui est important et le vœu de l'exécutif bien entendu.

M. PLIEZ

Merci. Pile-poil dans le timing. J'ai pour l'instant une seule demande de prise de parole, celle de Danielle SIMONNET, une deuxième de Vincent GOULIN. Danielle SIMONNET et Jacques BAUDRIER ensuite.

Mme SIMONNET

Bien. Écoutez, je voterai le vœu du conseil de quartier et j'ai des questionnements par rapport au vœu de l'exécutif et donc des questions qui ne… J'attends vos réponses à mes questions pour pouvoir vous prononcer pour qu'on puisse se prononcer sur le vœu.
Que se passe-t-il au 88 rue de Ménilmontant sur l'emplacement de l'ancienne miroiterie ? Tel qu'on le craignait à l'époque, au lieu que ce soit un projet qui soit d'abord et avant tout décidé et discuté avec les habitants, sous l'ancienne mandature, l'équipe municipale précédente a ficelé un projet avec pas simplement un bailleur social, mais quand même, un rôle assez central à la structure qui gère la bellevilloise. Donc, ce groupe qui commence à avoir beaucoup d'emprises sur Paris, c'est toujours le même groupe, ce qui quand même questionne et pose question et pose problème à je ne sais pas mal d'élus, tous groupes confondus et pas mal d'habitants du 20e.
Maintenant, que se passe-t-il ? Les locataires, les gens qui habitent dans ce micro-quartier subissent énormément de nuisances sonores du fait de la Bellevilloise qui doit travailler à se mettre bien aux normes. Pour eux, le fait qu'on ait un projet qui amplifie la présence de la Bellevilloise dans la capacité à augmenter les nuisances sonores, forcément ça inquiète et ça préoccupe.
Donc, le vœu du conseil de quartier me semble important parce qu'il souhaite qu'on remette à plat toute la concertation et que la concertation soit mise à plat, pas simplement sur des locaux de bureaux ou sur les ateliers de boutique. Donc, la concertation n'exclut pas le nouveau bâtiment qui sera accordé à la Bellevilloise. Ça, ça me semble important de l'entendre. Pour votre information, comme les habitants n'avaient toujours pas eu accès aux études sonores qui avaient été effectuées, il y a quelques années par la préfecture de police, je les ai redemandés, mais si la mairie y a eu accès, je pense qu'il serait bien de les transmettre au conseil de quartier et aux habitants. De la même manière, la préfecture a forcément fait des études d'impacts sonores de l'actuel projet. À ce moment-là, il faudrait aussi que ces études d'impacts sonores puissent être transmises en transparence à la mairie du 20e et à l'ensemble des élus, mais aussi évidemment aux habitants et aux conseillers de quartier.
Donc, ça me semble important de comprendre que si on veut développer les activités culturelles, on ne veut pas forcément qu'elles soient toutes dans la main d'un même propriétaire et on souhaite toujours, mais je pense que Monsieur Frédéric HOCQUARD se fera un plaisir de le préciser, que la vie nocturne soit préservée, mais qu'elle soit préservée de façon compatible avec la qualité de vie des habitants. Merci.

M. PLIEZ

J'ai beaucoup de prises de parole. Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Oui, je crois que tout le monde s'accorde à dire ici que le dossier avait été mal ficelé du temps de la précédente mandature, notamment parce qu'il n'y a pas eu une véritable concertation avec les habitants sur le devenir de cette parcelle. D'où la nécessité et l'urgence absolue, effectivement, de mener cette concertation, il n'est pas trop tard, avec l'ensemble des riverains qui dans leur grande majorité ne s'opposent pas d'ailleurs aux activités de la bellevilloise telles qu'elles existent parce que je crois que tout le quartier et l'arrondissement se félicitent d'avoir un établissement d'envergure pour lequel je sais que notre collègue, Frédéric HOCQUARD, s'est beaucoup battu.
Effectivement, ce dossier a été… c'est notre collègue, Virginie DASPET, qui en a hérité, qui a mené un travail considérable aussi que je tiens à saluer, mais je crois qu'il est plus que jamais nécessaire de remettre à plat les choses pour voir effectivement ce qu'on peut améliorer, sachant que là aussi, les habitants sont plutôt favorables à la construction de logements sociaux, que ce soit des logements étudiants ou des logements sociaux traditionnels. Ce qui pose problème, c'est effectivement le fond de la parcelle. Laissons la place à la concertation pour voir ce qui peut émerger en termes de proposition et améliorer effectivement le projet, éventuellement avec la création d'un équipement public puisqu'effectivement, le quartier comme tous les quartiers du 20e en manque cruellement. En tout cas, je pense que les habitants sont très demandeurs de participer à cette concertation et on s'honorerait effectivement de pouvoir leur accorder cette concertation et la raison pour laquelle notre vœu votera favorablement au vœu du conseil de quartier, tout comme au vœu de l'exécutif.

M. BAUDRIER

Oui. Merci, Monsieur le Maire. J'interviendrai tout à fait dans la suite de Vincent GOULIN. L'histoire de ce projet, il faut voir d'où ça vient. C'est décidé en 2017 et j'ai participé, je veux dire, je ne sais pas tout à fait à quel titre, représentant de l'équipe des 23 qui nous constituions dans la précédente mandature vis-à-vis de l'ancienne Maire qui souhaitait imposer le projet lié à la Bellevilloise. Donc, en tout cas moi, je me sens responsable de quelque chose dans cette affaire, c'est uniquement des logements sociaux étudiants qui a été, je dirais, un deal entre nos deux parties dans la situation un peu ubuesque qu'il y avait dans cette équipe municipale dans la mandature précédente à partir de 2016-2017. Donc, ça a été un projet pas très bien ficelé, pas concerté, mais c'est le résultat de la situation à ce moment exceptionnel qu'il y a pu y avoir dans cette municipalité. C'est le résultat.
Donc, la concertation, mais d'ailleurs à peu près des concertations sur tout, dans les années 2017 à 2020, a été totalement absente. Ce n'est pas malheureusement le seul projet. Heureusement, on est revenu dans une situation normale.
Le résultat de ce truc mal ficelé a été que c'est Paris Habitat qui s'est retrouvé à engager le projet, à engager financièrement des sommes très importantes (plus de 4 millions d'euros). Maintenant, logiquement les habitants reviennent vers nous en disant : « Tout ça a été mal ficelé en 2017-2020, ce qui est une réalité. Comment on peut faire évoluer le projet ? » Il me semble que ce qui pose question et Vincent GOULIN l'a bien dit, c'est vraiment le sujet des locaux du projet de la Bellevilloise et qu'il faut sans doute le retravailler. Pourquoi pas. On peut imaginer des locaux d'activité type de ceux qui sont engagés sur le projet mission Ramponneau, des choses comme ça, fabriqué à Paris. On peut imaginer des équipements publics. Dans ce quartier, on ne va pas faire de crèche, il y en a déjà plein, mais pourquoi pas des équipements de santé dont on sait qu'il y a un manque énorme dans le quartier. Il y a plusieurs opportunités. Il faut bien avoir conscience que remettre en cause de façon trop importante la nature des logements sociaux ou des volumétries ferait que ça serait d'un coût… Et déjà, on est dans un coût pour les bailleurs sociaux et donc pour le budget de la Ville et pour les loyers de locataires dans un coût très important de cette opération mal ficelée. Donc, il faut bien sûr le retravailler et ça me semble tout à fait possible, c'est le sens du vœu de l'exécutif, mais pas en changeant tout et en tout remettant à plat parce que ça serait une décision en termes politique publique complètement assez conséquente financièrement et pour la santé de notre bailleur social qui a été embarqué en partie contre son gré dans cette affaire.
Donc, toute notre solidarité à Paris Habitat et à son président bien aimé, notre Maire, qui est embarqué là-dedans. C'est bien pour les habitants de cadrer un peu dans quelles circonstances on… il me semble tout à fait possible, c'est le vœu de l'exécutif, de faire évoluer les choses et de répondre aux attentes des habitants qui sont, à mon avis, légitimes. Voilà un peu d'explication de texte autour de ce projet. Je dirais que c'est un héritage de cette fin de mandature extrêmement bizarre et baroque. On votera les deux.

M. PLIEZ

Bravo pour le timing. Frédéric HOCQUARD puis Virginie DASPET.

M. HOCQUARD

Non, mais moi je voterai les deux vœux aussi, à la fois le vœu du conseil de quartier et à la fois le vœu de l'exécutif. Il y a un manque très sérieux de concertation sur la mise en place de ce projet. Évidemment, un manque d'explication, un manque de concertation aussi avec les habitants, un manque de concertation aussi de la part des différents protagonistes dans cette histoire.
Je voudrais juste rappeler qu'évidemment, à l'époque, il y avait la maroquinerie. La maroquinerie, on parlera après de la maroquinerie. Il y avait la miroiterie. Malheureusement, à l'époque, nous n'avions pas présenté la miroiterie. On aurait pu, comme on l'a fait avec la Flèche d'Or et ce projet. Ce n'est pas ce qui avait été fait. À la fin des années 90, la Bellevilloise, la maroquinerie, la mairie du 20e à l'époque, la mairie centrale et l'État, la gauche était au pouvoir, décident d'implanter dans cette partie du quartier un certain nombre de lieux tournés autour de la question de la culture. Il y a deux salles qu'ils vont mettre liées à ça, y compris avec un certain nombre d'aides publiques, si vous vous rappelez bien, pour développer ça. Pourquoi est-ce que je dis tout ça ? Parce que les dimensions qui sont les dimensions culturelles avec des aspects festifs, à la Bellevilloise, il y a notamment une des salles les plus importantes à Paris en termes de concert de rap et de RnB. Il faut bien que les gens qui écoutent du rap et du RnB et aussi des lieux pour aller pouvoir en écouter, ce n'est d'ailleurs pas très cher pour les entrées, c'est 10 €. Bref, je vous dis tout ça pourquoi ? Parce que je pense qu'il faut

refaire la concertation. Je pense qu'il faut discuter par rapport à ça, mais que les dimensions qui sont les dimensions culturelles qu'on a commencé à travailler dans ce quartier-là qui causent évidemment des questions qui peuvent être des questions de nuisances sonores. On travaille dessus évidemment depuis un certain nombre d'années. Qui posent des questions qui sont des questions d'usage par rapport à ça. Il faut les travailler. Peut-être mieux les travailler, mais je ne pense pas qu'il faille les balayer d'un revers de la main. Peut-être que le projet construit par la Bellevilloise n'est pas le bon projet. Après tout, pourquoi pas. Je n'ai pas mis le nez dans le dossier de ce point de vue-là, mais cette question-là me semble importante parce qu'encore une fois, c'est quelque chose qui a permis de réhabiliter et de développer ce quartier-là et d'installer dans le domaine créatif, dans le domaine de la diffusion, dans le domaine d'un certain nombre d'esthétiques qui n'étaient pas présentent, y compris sur la vie nocturne. La Bellevilloise, par exemple, ou la Maroquinerie, elles ont les autorisations de nuit. Vous savez combien d'établissements ou de lieux ont une autorisation de nuit dans le 20e arrondissement, ville de 200 000 habitants, de bars, de machin et tout ? Il y en a six pour 200 000 habitants. La ville du quart d'heure, c'est aussi trouver des lieux avec une autorisation de nuit qui ne sont pas dans le 8e arrondissement ou sur les Champs-Élysées, qu'il puisse aussi y en avoir à cet endroit-là. Je ne dis pas ça pour dire qu'il faut installer une boîte de nuit au 88 rue de Ménilmontant, que je sois bien compris de ce point de vue-là, mais que la dimension qui soit la dimension culturelle ne soit pas oubliée dans la réhabilitation et dans le nouveau travail qu'on doit faire concernant ce projet. Je tenais à l'apporter et à verser ceci dans la discussion, et je voterai avec plaisir les deux vœux.

M. PLIEZ

Virginie DASPET puis Jérôme GLEIZES.

Mme DASPET

Bonsoir. Je vais parler beaucoup moins fort. On a beaucoup entendu le mot d'héritage ce soir. Oui, c'est un héritage. Ce n'est pas sûr que ça soit le plus beau des héritages. Je ne sais pas si le projet a été mal ficelé ou trop bien ficelé, ça dépend de quel point de vue on se place, mais c'est de toute façon dans ce qui a été l'ancienne majorité de ce Conseil d'Arrondissement, mais qui est quand même assez proche de celle qu'on connait aujourd'hui, un sujet qui a toujours posé polémique, conflits. On a fait des réunions entre nous, on n'était pas d'accord. C'était… mais on n'a pas eu tellement le choix sur ces questions-là.
Pour le reste, moi évidemment, je voterai les deux vœux parce que je trouve que le vœu du conseil de quartier est très équilibré, tout comme ce qu'émet de manière générale le collectif du 88, un petit peu moins dans les écrits, mais on a tous fait la même chose, mais on dirait que ça se passe plutôt bien quand on les a reçus. Je les ai vus trois fois, deux fois avec le Maire. Ils sont en tous les cas très structurés et avec un discours assez sain.
Le problème qu'on a aujourd'hui, c'est de prendre une décision. Jacques BAUDRIER a expliqué tous les aspects économiques, je ne vais pas revenir dessus, l'importance d'avoir une résidence étudiante, etc. Mais comme sur toute parcelle dans le 20e ou ailleurs, avec la rareté du foncier, on a tous nos envies à défendre, que ça soit des riverains immédiats, le micro-quartier et le quartier en général. Il y a aussi des besoins du quartier ou de la Ville même qu'il faut entendre. Sur les studios d'enregistrement, l'aspect culturel, moi je l'entends aussi. Je rappelle qu'on a quand même aussi un projet sur la place Malberg qui a priori devrait permettre la création de moult studios d'enregistrement. Donc, je ne sais pas. Je suis incapable d'avoir un diagnostic sur ces questions-là. S'il s'avère que nous sommes dans un tel déficit, ça peut se réinterroger, pourquoi pas ? Il y a aussi des gens qui veulent une friche, conserver ce site en friche. Il y a d'autres gens qui vont vouloir créer plus de logements sociaux. D'autres vont demander des activités, d'autres vont demander des jardins partagés. C'est normal et du point de vue des riverains et du point de vue des habitants et du point de vue des élus que nous sommes. On va tous essayer de défendre notre truc pour essayer de répondre un petit peu par un petit bout à ces besoins qu'on n'arrive pas à couvrir parce que les temps sont difficiles et qu'après cette crise sanitaire, on a tous besoin à la fois d'espace, de logements, de lieux de distraction, de loisirs et on ne va pas refaire tout le Covid, mais c'est un petit peu ça la question quand même.
Donc, pour en revenir aux questions d'héritage, je ne sais pas si j'en suis… j'en ai hérité. Je ne m'en sens pas tout à fait héritière, mais je voudrais dire quand même, c'est un héritage que je partagerai volontiers. Je pense que maintenant, il faut aussi qu'on discute un peu plus entre nous, qu'on concerte entre nous, élus, pour voir le champ des possibles, ce qu'on est prêt à accepter les uns et les

autres, ce qu'on veut vraiment privilégier et amener un petit peu de vision stratégique à ce projet qui n'en avait pas parce que c'est quand même ça la réalité et que si on avait proposé quelque chose d'un petit peu plus cohérent en son temps, on n'aurait pas cette difficulté avec les riverains. Si on les avait écoutés, on n'aurait pas non plus ces difficultés. Donc, je suis très heureuse, en tous les cas, ce soir qu'on rouvre ce champ des possibles.

M. GLEIZES

Oui, pour revenir un peu sur l'historique de ce lieu, la Miroiterie était un des hauts lieux de l'*underground* parisien où il y a eu des concerts historiques qui ont eu lieu, notamment de jazz et aussi d'autres musiques, et que c'est vrai que le scénario le plus adéquat aurait été de préempter l'espace pour garder la mémoire. Or, aujourd'hui tout a été détruit. Il n'y a plus rien. C'est une phase totalement à reconstruire. Donc, dans les éventualités du futur, le fait, ce n'est pas forcément des constructions. Par rapport à la continuité, on va dire, culturelle par Monsieur BARILLET pour la Bellevilloise, c'était pour faire des thermes pour les musiciens pour qu'ils se reposent après les concerts. Donc, ce n'était pas tellement lié à la culture. Il y avait une salle de concert qui était prévue d'enregistrement, on n'a jamais trop saisi qu'est-ce qui était prévu. On ne sait pas où ça en est aujourd'hui, mais quand même au départ, l'idée principale de Monsieur BARILLET qui nous avait présenté ça en présence de Madame CALANDRA, d'ailleurs, c'est une situation assez extraordinaire où quelqu'un de privé nous présentait un projet privé pour quelque chose qui appartenait à une entreprise publique, un établissement public. On était quand même dans un truc totalement surréaliste. Donc, c'est ça qu'on devait se positionner. Par rapport à ça, je rappellerai qu'on avait amendé la délibération pour qu'il y ait une concertation, qui n'a jamais eu lieu. Donc, on est uniquement… même pas dans le cadre d'un vœu, mais d'une délibération qui avait été amendée pour qu'on puisse avoir une concertation. Donc, on demande à ce que la délibération soit respectée dans son fondement.
Maintenant, il faut sans doute tout reprendre à zéro, c'est vrai qu'héritier, héritage, tout ça, le sujet a bougé. Je rappellerai un exemple que j'aime bien souvent citer, c'est Juliette-Dodu dans le 10e arrondissement qui était prévu pour faire un EHPAD. Aujourd'hui, c'est un jardin qui est très apprécié par les habitants de ce quartier. Donc, on peut avoir plein d'imagination sur cet espace et pas forcément des constructions. Donc, bien sûr, le groupe Écologiste appelle à voter les deux vœux.

M. PLIEZ

Bien. Je voudrais répondre à Danielle SIMONNET puisqu'elle a posé des questions sur le vœu de l'exécutif. Je crois que le vœu de l'exécutif vise surtout à rappeler ce qui a déjà été entrepris. C'est-à-dire qu'on a déjà rouvert un espace de discussion avec les collectifs et avec le conseil de quartier dans lequel nous avons fait des propositions qu'on reprend ici, à savoir des propositions tarifaires, des propositions de participation au recrutement d'un certain nombre d'activités, à savoir les bureaux et les boutiques. Ça n'a pas été suffisant pour que le conseil de quartier estime qu'on avait rouvert le champ des possibles sur l'ensemble, on va le dire comme ça, mais en tout cas, je crois que le vœu visait d'abord à rappeler qu'on ne part pas de zéro. La concertation, ou en tout cas le dialogue est instauré depuis que le collectif nous a alertés, il y a quelques grandes semaines maintenant. Ce qui ne veut pas dire qu'il est né à ce moment-là. Ce n'est pas du tout ce que j'essaye de dire. Je dis juste qu'en votant ces vœux, on rouvre effectivement une période de discussion. Je rappelle quand même, Jacques l'a dit avant moi, qu'il y a un bailleur qui a, d'une part, mis déjà beaucoup d'argent dans l'opération à la demande de la Ville et c'est antérieur à notre arrivée. Je rappelle qu'à la clé, il y a 45 logements étudiant qui de toute façon ne peuvent pas se faire en deux temps puisque ces logements sont sur le devant du terrain, donc on ne fera rien après. Donc, c'est tout ou rien et le tout ou rien ne veut pas du tout dire : « le projet actuel ou rien ». C'est bien pour ça qu'on rouvre la discussion.
Pour moi, il y a deux sujets aujourd'hui. D'abord, personnellement je défendrai le fait que le projet de la Bellevilloise reste un projet en concurrence avec d'autres projets éventuels. Maintenant si on rouvre la discussion. Il y a en gros 800 m² qui peuvent permettre de se réinterroger sur un autre équipement. Vous avez évoqué des équipements publics, des équipements publics et/ou privés, vous avez évoqué, ça a déjà été dit, le fait de faire ou non ces thermes alors qu'ils n'apportent pas de nuisances sonores. Je rassure Danielle SIMONNET, les studios d'enregistrement et les thermes, par essence, ça ne fait pas de bruit, mais ça n'empêche que c'est réinterrogé parce que pour le coup, ça nécessite de creuser et ça nécessite en termes climatiques des choses compliquées. Donc, on peut aussi réinterroger ça. En tout cas, la concertation doit être pour moi limitée dans le temps, sinon il n'y aura jamais de logements étudiants, se donner un programme et puis ne pas exclure d'emblée un projet.

Personnellement, je n'ai pas participé à l'époque, mais en tout cas à un projet qui ne doit pas être un bon moyen de régler des comptes que nous devons prendre en compte ailleurs, c'est-à-dire que la cohabitation entre les acteurs de la nuit que sont la Bellevilloise et dans une moindre mesure la Maroquinerie et leurs voisins directs, la cohabitation entre leurs terrasses et les voisins, oui, c'est des choses sur lesquelles il faut travailler, c'est des choses sur lesquelles nous avons déjà commencé à travailler avec les différentes directions, la police municipale, évidemment l'adjointe en charge de la sécurité, la direction de la propreté, évidemment l'adjoint en charge de la propreté et puis évidemment, les acteurs principaux, dont la Bellevilloise. Donc ça, bien sûr, il y a un vrai sujet qui est indépendant, mais qui bien sûr pèse, c'est normal, dans l'esprit des voisins, on va dire, avec une trouille, c'est : est-ce que demain, ça ne va pas être exponentiel ? Je souhaite que vraiment, dans la discussion qui se rouvre puisque je pense que ce vœu sera voté, ces vœux seront votés, je pense qu'il faut vraiment distinguer les acteurs de la rue Boyer et puis ce projet et ce qu'on décidera, ce que les habitants décideront d'en faire avec nous. Voilà ce que je voulais vous dire avant que nous passions au vote.

Après consultation des membres, les vœux sont adoptés.

V20-2022-139 : Vœu en faveur de la pérennité des Jardins d'Enfants Pédagogiques, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.

V20-2022-140 : Vœu de l'Exécutif relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.

Mme SIMONNET

Il s'agit du vœu en faveur de la pérennité des jardins d'enfants pédagogiques. Comme vous le savez, depuis la loi Blanquer sur l'obligation de la scolarité à trois ans, rien n'a été anticipé pour préserver la spécificité des jardins d'enfants pédagogiques. On en a plusieurs dans le 20e, on est très attaché et c'est une histoire sur Paris très particulière puisque ces jardins d'enfants pédagogiques en fait avaient été créés, il y a de cela très longtemps, pour notamment dans les quartiers le long des Maréchaux où il y avait beaucoup de logements sociaux, une population en situation sociale assez fragile et pour permettre aux femmes de pouvoir travailler, des structures d'accueil particulières. Elles ont évolué avec le temps avec vraiment une innovation pédagogique qui a été très fortement reconnue avec une stratégie pédagogique qui a été d'ailleurs valorisé par l'Observatoire Sociologique du Changement de Sciences Po qui a fait une enquête qualitative et quantitative qui atteste vraiment de la richesse des apprentissages et vraiment dans l'intérêt de l'enfant. Je pense d'ailleurs que les écoles maternelles de l'Éducation nationale gagneraient à s'y inspirer, notamment en augmentant les effectifs dans les écoles maternelles pour permettre à tous les professionnels d'être aussi dans de bonnes conditions d'accompagnement des enfants. Il faut savoir qu'il y a 64,5 % des familles qui fréquentent ces lieux, qui perçoivent moins de 1 000 € par mois dans ces jardins localisés dans les quartiers Politique de la Ville et que par ailleurs, ces jardins accueillent aussi beaucoup d'enfants en situation de handicap et ce sont vraiment des structures inclusives dans l'intérêt à la fois des enfants en situation de handicap, mais dans l'intérêt de tous les enfants puisque ça a vraiment modifié le rapport à l'autre, l'altérité et le rapport à de collectifs non discriminants.
Donc, pour toutes ces raisons, l'importance, là par ailleurs, oui, à la veille d'élections législatives, c'est de se dire qu'il est possible demain, après le 19 juin, qu'une nouvelle majorité parlementaire puisse modifier la loi Blanquer pour préserver ces jardins d'enfants pédagogiques. Tel doit être notre objectif politique, de se dire : « une nouvelle majorité parlementaire permettra, en modifiant le cadre législatif, de pouvoir les préserver ».
Or, ce qui me pose problème dans le vœu de l'exécutif, dans lequel je me retrouve sur énormément de points et je remercie les évolutions sur ce vœu, le vœu de l'exécutif intervient aussi pour montrer les discussions qui sont en cours entre la Ville de Paris et le rectorat au cas où il n'y ait pas ce changement législatif. Je comprends que la Ville anticipe cette éventualité-là, mais rien ne presse. Aujourd'hui, soyons optimistes et on peut se dire qu'on se donne les moyens de pouvoir mener cette bataille du changement du cadre législatif avant de commencer tout de suite à se dire : « Si on perd et si on ne peut pas changer le cadre législatif, qu'est-ce qu'on va pouvoir négocier avec l'Éducation nationale ? » C'est pour ça que dans le vœu de l'Exécutif, il y a juste deux paragraphes qui me posent problème, qui n'ont pour moi pas…

M. SAUVAGE

Excusez-moi, ça fait trois minutes. Merci. La parole est maintenant Lyes BOUHDIDA-LASSERRE pour la présentation du vœu de l'Exécutif pour le même sujet. Si ça vous va, je vous propose qu'on fasse une discussion commune sur les deux vœux.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Du coup, sur le même sujet, je vais abonder dans le sens de Madame SIMONNET sur le diagnostic concernant les jardins d'enfants et notre attachement à ce mode d'accueil. Peut-être en rappelant également qu'elle se situe dans des quartiers où près de 40 % des familles sont en situation de monoparentalité, qu'ils accueillent 12 % d'enfants en situation de handicap et qu'un des atouts pour lequel nous sommes très attachés à ce mode d'accueil, c'est aussi la mixité sociale. C'est-à-dire que vous avez des parents du quartier, vous pouvez dire de classe plutôt fragile et des parents d'ailleurs qui viennent dans les jardins d'enfants pour ce mode d'accueil là et on trouve une mixité sociale comme nulle part ailleurs dans l'arrondissement, à Paris et même en France, j'ai envie de dire, puisque Paris est une des rares collectivités qui comprend des jardins d'enfants.
Également, je tiens à rappeler que pour nous, les jardins d'enfants ne sont pas un mode de garde en concurrence avec l'école. C'est un mode de garde qui est à côté de l'école puisqu'il est à la fois contrôlé par les services de l'Éducation nationale par le rectorat et également par les services de la Ville de Paris sur le volet petite enfance. Il y a un double regard, double contrôle, double exigence pour à la fois préparer à l'école, tout en ayant des pédagogies qui s'adaptent ou à des enfants avec des spécificités, avec des besoins particuliers ou des enfants déjà diagnostiqués en situation de handicap ou des enfants tout simplement dont les parents ont choisi ce mode de garde là. Donc pour nous, c'est vraiment un mode de garde auquel on est très attaché et on soutient totalement le collectif qui est mobilisé actuellement à Paris et qui manifeste devant certaines mairies, devant certaines places. Ils ont raison de le faire, car il y a encore un créneau, il y a encore une marge de manœuvre pour pouvoir faire changer la loi. Nous saurons très prochainement avec le nouveau gouvernement, la nouvelle majorité législative, mais en tout cas, nous souhaitions saisir cette opportunité pour rappeler aux habitants du 20e et au collectif qui se mobilise que nous continuons de nous battre et que nous sommes solidaires de leur mobilisation. Cet exemple montre quand même que des choix nationaux ont un impact très concret sur la vie des habitantes et des habitants. Et la loi dite École de Confiance n'apporte aucune confiance. Si les jardins d'enfants sont amenés à disparaître, nous aurons perdu la confiance entre les familles accueillies aujourd'hui et les institutions. C'est pour ça que nous leur témoignons tout notre soutien.
Aussi, la Ville de Paris s'était mobilisée en 2019. Nous continuons de le faire. En effet, Madame SIMONNET, nous sommes en discussion avec l'Éducation nationale parce qu'en fait, dans quelques semaines, nous saurons quelle est la majorité législative. Donc, ne nous voilons pas la face. Nous le saurons très prochainement et on ne va pas organiser, on ne va pas refaire des vœux après les élections législatives pour répéter la même chose. Nous sommes déjà aux manettes. Nous préparons la rentrée scolaire à venir, la rentrée scolaire encore qui arrivera et nous devons du coup nous préparer à toutes les éventualités. L'un n'empêche pas l'autre. Nous sommes au combat. Il va y avoir d'ailleurs le même vœu en Conseil de Paris. Donc, ça aura également un impact à l'échelle parisienne et peut-être même dans les autres villes, mais nous ne pouvons pas nous couper de l'Éducation nationale avec qui nous travaillons déjà très bien. Par ailleurs, ce n'est pas l'Éducation nationale, c'est plutôt le gouvernement et les parlementaires.
Donc, je pense qu'il faut qu'on continue à travailler avec les services concernés en bonne intelligence et ils exécuteront ce que leur hiérarchie leur demandera de faire.

M. PLIEZ

Je propose d'ouvrir la discussion après l'exposé de ces deux vœux. On fera comme précédemment, on votera ensuite vœu par vœu. Je crois que j'avais Anne BAUDONNE et François-Marie DIDIER pour le moment.

Mme BAUDONNE

Oui. Merci, je vais être très courte, mais je voudrais quand même faire le parallèle justement avec cet accueil, ce mode d'accueil qui permet effectivement d'inclure des enfants porteurs de handicaps, ils le font très bien et j'aurais vraiment souhaité, moi qui suis à l'Éducation nationale, qu'en école

élémentaire et au collège, les enfants soient aussi bien encadrés parce qu'aujourd'hui, effectivement, l'État n'a pas été à la hauteur de ces soi-disant ambitions d'inclusion des enfants porteurs de handicaps. On sait le manque criant d'AESH pour justement accompagner dignement les enfants au collège et à l'école élémentaire.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Non, évidemment, vous dire que notre groupe regrette la fermeture de ces jardins et le manque de souplesse du gouvernement. Néanmoins, Monsieur BOUHDIDA-LASSERRE le disait tout à l'heure, la Ville de Paris s'était mobilisée en 2019 et entre 2019 et 2022, il y a certes eu les discussions, mais il n'y a pas eu beaucoup d'avancées et, à la fois, vous discutiez pour le maintien de ces structures, mais vous vous prépariez quand même aussi à une réflexion sur leur avenir.
Donc, nous déposerons, notre groupe, un vœu sur la question en Conseil de Paris. Donc, c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur les deux vœux.

M. PLIEZ

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Juste pour répondre sur ce point-là, la Ville de Paris s'était mobilisée et avait obtenu que l'application de la loi soit différée à 2024. Donc, si aujourd'hui, les jardins d'enfants sont maintenus à Paris, c'est parce que la Ville s'était mobilisée, notamment en lien avec les parlementaires à l'époque de gauche principalement qui étaient attachés à ce mode d'accueil. Aujourd'hui, la question se repose parce que l'échéance approche et il y a une conjonction de circonstances entre l'échéance qui approche et cette nouvelle fenêtre qui s'ouvre avec le renouvellement de la majorité au Parlement. Donc, c'était l'occasion de reposer cette question et nous espérons que cette fenêtre sera concluante et qu'on pourra changer les choses.
Pour revenir par rapport à l'intervention de Madame SIMONNET, je pense que nous pouvons tomber d'accord sur le vœu proposé par l'exécutif qui dit peu ou prou la même chose et d'autant que nous reconnaissons aussi les efforts à faire au niveau de la Ville de Paris en termes de communication. Nous communiquons déjà beaucoup au niveau du site de la mairie, au niveau de l'accueil. Des efforts sont faits et on entend qu'il faut continuer à s'améliorer. Il y a une adaptation des agents notamment au relais information famille qui ont pleinement pris conscience de la problématique et qui aujourd'hui délivre cette information-là. Nous voulons que les parents aient toute connaissance et en transparence des évolutions à venir, mais qu'ils ne soient pas contraints d'abandonner ce mode de garde parce qu'on le leur refuserait. Au contraire, nous présentons encore hier 40 parents en réunion tout mode d'accueil ont eu une explication sur les jardins d'enfants, mais nous sommes tenus, dans l'éventualité où ils disparaissent de le leur indiquer. Donc, je pense qu'on peut tomber sur un vœu commun, le vœu de l'exécutif qui peut nous rassembler très largement et que donc vous retiriez votre vœu.

M. PLIEZ

Madame SIMONNET, vous avez un droit de réponse de deux minutes et je vous demanderai de conclure en disant si vous maintenez ou retirez votre vœu.

Mme SIMONNET

Dans le vœu de l'exécutif, je salue l'effort par ailleurs qui a été fait à travers l'alinéa qui dit que la Ville renforce sa communication auprès des parents sur l'intérêt pédagogique et l'attractivité de ces structures malgré les incertitudes portant sur le devenir à partir de 2024. Je pense que c'était important que ce soit écrit parce que ça permet aussi de rassurer les familles sur le fait que s'il y a eu des petits couacs au niveau des journées portes ouvertes, ces couacs n'ont pas être mal interprété. Donc, je salue cette démarche-là.
Néanmoins, ce que je voudrais que vous compreniez, c'est que je ne vois pas en quoi un Conseil de Paris en juillet, par exemple, nous interdirait d'exprimer qu'on poursuive un travail avec l'Éducation Nationale en fonction de la majorité à l'Assemblée nationale. Je pense qu'il n'y a rien qui presse de mettre cet alinéa-là à la veille des élections législatives. Vraiment, le signal donné aux collectifs, aux

parents et aux professionnels qui sont attachés aux jardins d'enfants et qui craignent beaucoup des discussions en ce moment avec l'Éducation nationale parce que vous savez pertinemment que les professionnels qui travaillent dans ces jardins d'enfants pédagogiques, ils ne sont pas Éducation nationale et ils ne sont pas aussi compatibles avec les structures de la petite enfance. Donc, non seulement les professionnels ne s'y retrouveront pas en termes de poursuite d'emploi, mais en plus la structure ne sera pas la même par rapport à sa capacité d'innovation pédagogique. Donc, je pense que ce n'est pas le signal à envoyer aujourd'hui. Le signal à envoyer aujourd'hui, c'est qu'on peut dégager une majorité à l'Assemblée Nationale et qu'on veut que cette majorité à l'Assemblée Nationale et on interpelle l'ensemble des futurs parlementaires à ce sujet pour qu'ils s'engagent à modifier la loi Blanquer.
Donc, c'est pour cette raison, malgré beaucoup de choses où je me retrouve dans ce vœu, que je préfère en l'état m'abstenir. Vous comprenez ? Voilà, désolé. Merci.

M. PLIEZ

Donc, vous mainteniez votre vœu ?

Mme SIMONNET

Oui.

M. PLIEZ

Très bien. Je vous remercie.

Après consultation des membres, les vœux sont adoptés.

V20-2022-141 : Vœu relatif à l'Hôpital Tenon, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.

Mme SIMONNET

L'hôpital Tenon, écoutez, comme dans l'ensemble des hôpitaux, la situation se dégrade très fortement à l'hôpital Tenon. Ce qu'il faut bien prendre conscience, c'est que là, en ce moment, c'est plus de 30 lits qui viennent d'être fermés. Avec la fermeture notamment de 12 lits en médecine interne, de 6 lits en oncologie, de 12 à 15 lits en chirurgie thoracique. La situation est la suivante. Vous avez 23 infirmières sur un effectif de 44 en médecine interne qui ont décidé de démissionner de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, qui quittent l'hôpital Tenon. Pour quelle raison ? À la fois parce que vous avez une très faible rémunération, des pressions au travail permanent du fait des sous-effectifs et une dégradation de l'organisation et du temps de travail, mais de fait, lorsque les infirmières quittent, quand le personnel soignant quitte l'hôpital, la situation est encore plus dure pour ceux qui restent, avec du coup des difficultés de recrutement qui vont de pire en pire.
On a des soignants qui se retrouvent à subir des journées de 12 heures de travail, du fait des pressions aux heures supplémentaires pour compenser le manque d'effectif, ce qui n'est pas du tout conforme normalement au Code du Travail d'avoir de telles amplitudes horaires qui sont à la fois néfastes pour la santé même des soignants, mais aussi pour la qualité du service public qui est rendu pour l'ensemble des citoyens et citoyennes usagers, sans même parler de toutes les problématiques d'accidents de travail et de trajet supplémentaire que cela peut provoquer.
Donc, on aurait au contraire besoin à l'hôpital Tenon d'au moins plus de 30 % de personnel soignant en plus. Le temps m'étant imparti, j'arrive à la conclusion. Vous allez avoir une mobilisation ce mercredi à l'hôpital Tenon à l'appel des organisations syndicales. Il me semble important que notre Conseil d'Arrondissement exprime tout son soutien à cette mobilisation du 25 mai en faveur des revalorisations salariales des soignants, de l'augmentation des effectifs, de l'arrêt des fermetures de lits et plus globalement pour des mesures restaurant l'attractivité des emplois à l'hôpital Tenon, à l'assistance publique hôpitaux de Paris et plus globalement à l'hôpital public, car vous savez que s'il y a cette situation-là que je viens de décrire à Tenon, vous avez la même dans l'ensemble des autres hôpitaux de Paris comme de France. Je vous remercie.

M. PLIEZ

La parole est à Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, chère Danielle. Effectivement, ça pose la question de la santé. Notre politique de santé, elle doit viser tous les habitants de façon égale, tous les habitants de notre arrondissement en matière de prévention et en matière d'accès aux soins. C'est pourquoi nous souhaitons la création, notamment, de centres de santé, de maisons de santé pluridisciplinaires et que nous engageons régulièrement des actions de prévention.
C'est pourquoi nous avons refusé la vente des centres de santé de la Croix-Rouge au groupe Ramsay, dont celui de la rue Haxo. C'est pourquoi en tant qu'adjointe à la santé, je travaille en forte collaboration avec la dynamique communauté des professionnels des directoires de santé et tous les acteurs des arrondissements. Je me suis engagée aussi avec Tenon à engager un partenariat sur un certain nombre d'actions concrètes.
Mais agir, c'est aussi soutenir les professionnels de santé. Sur le 20e, ces professionnels ont été fortement mobilisés depuis le début de l'épidémie, et notamment à l'hôpital. La mobilisation du 25 mai manifeste le ras-le-bol des hospitaliers face à un hôpital public au bord de l'implosion. Après des années en sous-effectif avec des cadences infernales, les professionnels de santé réclament des moyens pour exercer leur métier à haute exigence humaine dans des conditions normales. Normales, cela veut dire avec du personnel en nombre suffisant, avec des lits prêts pour accueillir les patients, avec une reconnaissance humaine et financière de leur métier. C'est cela qu'ils revendiquent, juste des moyens pour bien faire leur travail.
Tenon est notre hôpital, l'hôpital de notre arrondissement. Nous devons le soutenir. L'urgence et le soin de proximité doivent être prioritaires. Aussi, notre groupe Communiste et Citoyen soutenons ce vœu, mais surtout la mobilisation des soignants pour sauver notre bien commun, la santé.

M. PLIEZ

Merci. Madame RIVIER.

Mme RIVIER

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame SIMONNET, pour ce vœu. Le groupe Écologiste votera bien évidemment pour ce vœu. Je voudrais juste contextualiser – pardon – et ajouter une petite précision, la situation à Tenon qui est notre hôpital est effectivement très inquiétante. Ça s'inscrit dans la situation très inquiétante de la santé qui, malgré tout ce que nous avons traversé, est en train de se faire mettre par terre. Là, c'est chacun et chacune qui est concerné. Chacun et chacune qui, si on continue comme ça, se trouvera en situation de ne pas pouvoir être soigné y compris en termes d'urgence vitale. C'est ça qui nous attend si ça continue. Ou alors avec le choix d'aller dans le privé puisqu'on est dans cette logique où finalement, on est dans la casse des services publics pour favoriser le privé, que ça soit dans la santé ou dans l'Éducation nationale.
Je voulais ajouter que bien sûr, les militantes et les militants écolos seront présents à cette manifestation, mais nous serons aussi présents auprès de l'association Stop VOG qui réclamera à nouveau la démission du professeur DARAÏ qui est mis en cause par 25 plaintes pour viol, viol en réunion, viol sur mineur et qui n'est, malgré nos vœux votés à l'unanimité en ce sens, n'a toujours pas été suspendu de ses activités de consultation et alors que l'on demande, par mesure de précaution, la suspension durant le temps de l'enquête et c'est scandaleux. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Oui, c'est un vœu très important, en tout cas sur un sujet très important et les chiffres qui sont écrits dans ce vœu sont éloquents et je vais dézoomer un peu du 20e pour replacer ça dans un contexte plus national. C'est ce que vient de dire ma collègue Emmanuelle RIVIER. Quand on regarde entre 2017 et 2020, à l'échelle nationale, il y a 13 000 lits d'hôpitaux qui ont fermé, dont 896 pour la seule

Ville de Paris. Quand on regarde sur l'année 2020, une année particulière en matière sanitaire, c'est 6 000 lits d'hôpitaux qui ont été fermés. Depuis 2017 aussi, c'est 15 services d'urgence qui ont fermé dans toute la France et, aujourd'hui, à l'heure où on se parle, il y a 13 départements, c'est-à-dire plus d'un département sur 10 qui ne compte plus de gynécologues médicaux sur son territoire.
Le Ségur de la santé qui est souvent mis en avant par le gouvernement est insuffisant. Non seulement, les revalorisations du Ségur de la santé ne permettent pas de rattraper le retard par rapport aux autres pays européens, que ces revalorisations se traduisent par des primes et donc on sait qu'une prime peut être remise en cause à tout moment, contrairement à une augmentation d'indemnité, et qu'en plus, cette prime n'est pas indexée sur l'inflation. Et quand on connait aujourd'hui l'inflation, c'est-à-dire que ce qui a été obtenu avec le Ségur de la santé va être effacé en quelques mois avec l'augmentation de l'inflation. On sait aussi que le Ségur de la santé, de manière inexplicable, a exclu de nombreuses professions qui travaillent à l'hôpital public du périmètre du Ségur de la santé, et enfin, on sait aussi qu'il y a un fléau, et c'est dit dans le vœu, c'est l'intérim qui met en concurrence les structures hospitalières, qui met en concurrence les territoires au détriment des territoires ruraux et que si la majorité a voté la loi RIST pour encadrer l'intérim à l'hôpital, le gouvernement a décidé de repousser sine die la mise en œuvre de cette loi.
Donc, c'est très problématique et je vous invite à lire l'édition de *Libération* de demain qui s'intitule « Les urgences en PLS » avec des descriptions dans toute la France qui font froid dans le dos. Donc, nous soutenons l'hôpital public au groupe Paris en Commun. On soutient ses personnels et évidemment les personnels de l'hôpital Tenon. Nous serons présents le 25 mai prochain pour la mobilisation, et donc, nous voterons ce vœu.

M. PLIEZ

Bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Vœu relatif à l'entretien des trottoirs du marché Belgrand, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.

Mme SIMONNET

Excellente nouvelle, je vais retirer ce vœu, mais j'en profite quand même pour dire quelques petites choses parce que l'excellente nouvelle, ce n'est pas que je vais retirer ce vœu. Souvenez-vous, au précédent Conseil d'Arrondissement où j'avais présenté ce vœu, vous m'aviez dit : « Les travaux vont avoir lieu en avril ». Et vous savez, comme beaucoup d'entre vous ici, j'arpente tous les samedis matin, les trottoirs du marché Belgrand pour échanger, non mais comme beaucoup d'entre nous ici, échanger avec tous les citoyens et les citoyennes et avec les commerçants, il y a un sujet récurrent : mais est-ce que les travaux vont être faits parce qu'il est dangereux. On se casse la figure. Plusieurs personnes ont été blessées sur ces trottoirs. Donc, comme les travaux qui avaient été au départ prévus en avril n'ont pas eu lieu en avril, j'avais donc préparé un nouveau vœu, mais je peux constater par moi-même qu'il y a déjà des pieds d'arbre où les travaux ont pu être effectués et que donc, les travaux vont pouvoir être faits, y compris sur la partie du trottoir de l'hôpital car pour l'instant, à ma connaissance, c'est côté de la rue du Japon que les choses ont commencé.
Maintenant, je veux bien quand même, même si je vous annonce que je retire mon vœu, quelques explications sur : pourquoi est-ce que ça prend autant de temps ? Quelle est la difficulté ? Est-ce qu'il y a un problème de matière première ou… ?

M. PLIEZ

J'expliquerai en off, mais oui, des problèmes de disponibilité des services, bien sûr, de matériaux. Les matériaux qui sont quand même complexes puisqu'on n'est jamais sûr qu'avec ce type de matériau, ça dure et qu'on ne soit pas obligé de recommencer dans quelque temps, mais la bonne nouvelle, c'est qu'on y est et c'est très bien. Je vous invite à voter. Non, il n'y a plus de vœu, donc on ne vote pas. Il y a une demande… excuse-moi, Ladji SAKHO. Ladji SAKHO, pardon. Comme on ne vote pas, on a le temps, Ladji. Il n'y a pas de problème.

M. SAKHO

Merci. Monsieur le Maire. Merci d'avoir déposé et retiré votre vœu. Ça permet de faire un point sur les travaux qui ont débuté en mai. L'objectif de ces travaux est de refaire les pieds d'arbre des rues Belgrand et de la Chine. Ces deux rues accueillent deux fois par semaine un marché important en nombre de commerçants et en fréquentation. L'enrobé drainant qui est utilisé doit avoir deux qualités : être perméable pour permettre à l'eau de pénétrer dans la terre et résistant pour permettre aussi un passage des piétons intense deux fois par semaine à l'occasion du marché. Il faut également que cet enrobé résiste aux opérations de nettoyage qui sont menées en fin de marché, donc deux fois par semaine. Pour mémoire, ces pieds d'arbre ont fait l'objet d'un premier traitement de janvier 2021 et malgré l'entretien régulier par les services, des déformations et des trous apparaissent régulièrement. La centrale de production de ce granulat a démarré sa production le 2 mai. Depuis cette date, les travaux ont démarré. Le rythme est de 6 à 10 arbres pour deux jours de travaux. L'organisation des travaux prend en compte la tenue du marché, deux fois par semaine, et le délai de séchage de l'enrobé, ce qui limite le nombre de jours d'intervention dans une semaine.
Situation au 17 mai, fin de journée, rue Belgrand côté marché : trois pieds d'arbre ont été traités sur 29. Pour information, les pieds d'arbre côté habitation ont été intégrés au chantier sont en cours de traitement. Rue de la Chine : 70 arbres en tout. Les travaux sont en cours côté square. Les 34 pieds sont traités. Les 36 côté hôpital sont à traiter.
Au vu de ces informations, je vous invite à retirer, si toutefois que vous l'avez retiré maintenant, sur la forme, le marché est important, mais ne va pas jusqu'à la rue du Japon. Même si c'est le cas, il n'y a pas de pied d'arbre, rue du Japon. Sur le fond, les travaux étant engagés, comme nous l'avions annoncé à ce jour, aucune difficulté n'est identifiée dans le déroulement du chantier.

M. PLIEZ

Merci.

V20-2022-142 : Vœu de l'Exécutif municipal relatif à l'occupation artistique du 48 rue Alphonse Penaud.

M. HOCQUARD

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. C'est un vœu à propos de l'occupation artistique et temporaire du 48 rue Alphonse-Penaud. Vous savez, Paris est une ville créative, mais qui manque de places pour pouvoir accueillir ces artistes, notamment pour qu'ils aient des lieux de travail, des lieux de fabrication, malgré les efforts qui peuvent être faits par la municipalité, malgré les efforts aussi qui sont faits dans le 20e arrondissement parce qu'on a beaucoup de choses : la villa Belleville, le collectif Curry Vavart. Je ne vais pas tous les reprendre, mais sous, on va le dire aussi, l'effet de la spéculation, il manque quand même d'espaces pour les artistes. On a d'ailleurs, de ce point de vue-là, voté en 2019 une charte d'occupation temporaire de manière à ce que dans les lieux qui sont des lieux inoccupés, en attente de travaux, il puisse y avoir des occupations temporaires, pas forcément à vocation artistique. Il y a plein d'objets autour de ça, mais notamment aussi à vocation créative et artistique. Il se trouve que le collectif DXL, reprenant la philosophie de cette charte d'occupation temporaire a donc été occuper le 48 rue Alphonse-Penaud qui est un bâtiment qui appartient à la Croix-Rouge, sur lequel il y a un projet tout à fait intéressant qui doit voir le jour d'un hôpital de jour, d'un lieu d'accueil de jour pour enfants autistes, mais qui depuis quatre ans était inoccupé. C'est-à-dire qu'il n'avait pas d'usage particulier, qui est un bâtiment qui, pour ceux qui ont pu y aller, de nombreux conseillers municipaux s'y sont rendus dans ce bâtiment qui est un bâtiment qui semble en bon état. Nous avons donc rencontré la Croix-Rouge et ce vœu a pour vocation de solliciter, d'inviter la Croix-Rouge en attendant que les travaux soient réalisés, puisque le permis de construire est en cours de dépôt, donc il y aura forcément un délai de plusieurs mois, qu'une convention d'occupation temporaire qui respecte la charte votée par le Conseil de Paris en 2019, soit mise en place à cet endroit. Ce qui permettrait d'abord à ces artistes de pouvoir travailler, le collectif DXL de pouvoir y travailler, aussi de pouvoir s'ouvrir sur le quartier sans que le lieu, forcément, accueille du public parce que le lieu n'est pas fait pour accueillir du public et puis puisse se mettre en réseau aussi avec l'ensemble de la diversité, du dynamisme créatif, artistique que nous avons dans l'arrondissement et aussi dans un quartier où il n'y a pas énormément d'activités de cette nature sur cette partie-là, du haut de la rue Pelleport.

Donc, ce vœu a pour vocation d'inciter, à la fois de soutenir la démarche, mais surtout d'être incitatif en direction de la Croix-Rouge pour qu'on puisse faire une occupation temporaire. Pour l'instant, la situation est un peu bloquée puisqu'il y a un référé de la part du propriétaire, mais on espère bien que suite à notre vœu, les deux parties se rapprochent et discutent avant le deuxième référé ou plutôt le report du référé qui a lieu, je crois, de mémoire à la fin du mois de mai, le 27 mai. Donc, je vous demande de voter ce vœu et le gong me dit que j'ai fini.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas de main se lever. Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Le groupe Communiste et Citoyen soutiendra bien évidemment ce vœu. En effet, on ne connait que trop la longueur des permis de construire et la mise en route des travaux. Quatre ans déjà que ce bâtiment est vide, alors que tant d'artistes auraient pu travailler et créer des interactions avec les habitants du quartier.
L'occupation temporaire est une pratique récente, liée au coût du foncier encadré depuis peu à Paris par la charte d'occupation temporaire à son patrimoine ou d'autres avec qui elle peut agir en tant que partenaire et réaliser une médiation pour rassurer le propriétaire et obtenir des engagements des occupants. Dans la pratique à Paris ou dans d'autres villes, on voit que cela marche.
Dans ce cas précis, nous sommes favorables à cette occupation des lieux par les artistes, d'autant que lors de la première visite, nous avons pu constater, mais c'est à établir et à confirmer, que le lieu ne semblait pas être un facteur de danger pour les occupants. D'un autre côté, nous souhaitons réaffirmer notre soutien au beau projet, si nécessaire, porté par la Croix-Rouge qui concerne un établissement pour les autistes. En tant qu'élus, nous pouvons œuvrer pour que ces deux projets puissent se succéder de la meilleure manière dans le respect des engagements pris par chacun. C'est pourquoi nous voterons ce vœu.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Notre groupe s'abstiendra sur ce vœu. Dans la mesure où le propriétaire a engagé une procédure de référé et qu'il semble ne pas être d'accord pour cette occupation temporaire. Donc, le droit de propriété existe encore. À partir du moment où le propriétaire semble contre, je préfère m'abstenir.

M. PLIEZ

Je vous précise quand même, pas du tout pour influencer votre vote, mais que nous avons vu la Croix-Rouge, Frédéric HOCQUARD l'a précisé, et qu'effectivement, nous leur avons fait part de notre souhait et nous avons pensé que ce vœu aiderait à ouvrir une discussion. Après, ils sont propriétaires et, effectivement, le projet alterne nous tient tous à cœur ici dans cette maison.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

3. Question orale

Q20-2022-002 : Question orale concernant le jardin communautaire « Le Jardin sur le toit », déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20ème.

M. DIDIER

Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Lors du dernier Conseil d'Arrondissement du 9 mars dernier, vous aviez pris l'engagement d'agir concernant les nuisances sonores occasionnées par la présence d'un coq au sein du jardin communautaire.

M. PLIEZ

S'il vous plait. On laisse les orateurs s'exprimer.

M. DIDIER

Donc, je le disais, par la présence d'un coq au sein du jardin communautaire géré par Le Jardin sur le toit. Il semble qu'il n'y ait pas eu d'action depuis. Donc, ma question portait tout simplement, je vous demandais, Monsieur le Maire, de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20e, quelles actions concrètes avaient été prises pour remédier à ces nuisances depuis le 9 mars ?

M. PLIEZ

Je vous prierai de ne pas vous dresser sur vos ergots et de laisser Sylvain INDJIC répondre.

M. INDJIC

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Petite correction, Monsieur DIDIER, je n'avais pas pris l'engagement d'agir sur le coq. J'ai pris l'engagement en tout cas de vous donner des réponses et de voir ce qu'il en est sur la situation de ce coq.
Juste pour recontextualiser un petit peu. Effectivement, vous m'avez transmis une plainte d'une habitante et je vous en remercie, qui se plaint des nuisances du coq qui est situé sur le toit du gymnase des Vignoles. Elle se plaint du fait que le coq chante le matin, ne respecte pas les siestes dominicales ni les périodes de vacances. Ça, j'en suis désolé, mais malheureusement, sur ce point de vue-là, je ne peux rien faire.
Donc, je me suis rapproché quand même de l'association pour connaître un petit peu l'historique de l'implantation de ce coq. Donc, il faut savoir que ce coq est né sur place, donc est né suite à la couvée de la poule Hortense qui a donné naissance à deux poussins, dont un mâle. Du coup, ils n'ont pas décidé, comme c'est le cas dans certains élevages de le broyer. Ils ont décidé de le laisser grandir. De fait, il est devenu un coq et, en plus, c'est un coq qui est né le 14 juillet. Donc, je pense qu'il est particulièrement républicain et je pense qu'on peut tous s'en féliciter.
Sur la question concrète que vous me posez, Monsieur DIDIER, sur les actions qui éventuellement seraient menées que face à cette nuisance, moi à ce jour, j'ai reçu une seule plainte. L'association n'a pas reçu de plainte sur les nuisances de ce coq. Les habitations sont relativement loin. Depuis justement ce 14 juillet, je n'ai pas eu connaissance en tout cas de gêne occasionnée sur le voisinage. À ce jour, le coq va rester pour le moment sur le toit du gymnase des Vignoles. J'ai le regret de vous l'annoncer, mais il n'y a aucune action concrète pour le déplacement de ce coq qui va être mené en tout cas par la Mairie. Après, l'habitante évidemment dispose du droit de faire des recours juridiques face à ces nuisances, mais en tout cas niveau mairie, nous n'abattrons pas le coq et nous ne le déplacerons pas.

M. PLIEZ

Merci ! C'est une question, donc il n'y a pas de… oui, vous avez un droit de réponse, donc je vous laisse l'utiliser.

M. DIDIER

Vous oubliez à chaque fois. Écoutez, je regrette, moi que l'engagement ne soit pas tenu. Je ne sais pas si vous avez pris attache avec cette dame qui vous avait écrit. En tout cas, moi je m'étais fait son porte-parole ici. J'avais voté la subvention puisque le Jardin sur le toit et c'est subventionné par la Ville, et donc c'est dans cette mesure-là que je vous avais demandé de pouvoir envisager quelques actions possibles. Si ça doit être une voie juridique, je le regrette, mais s'il y a des nuisances, évidemment là-dessus, ce n'est pas moi qui pourrais les engager, mais je regrette qu'en tout cas, vous n'ayez pas tenu votre engagement. Au moins, je saurais à quoi m'en tenir à l'avenir.

M. PLIEZ

Bien. Chers collègues, l'ordre du jour est épuisé. Je vous rappelle que le prochain Conseil d'Arrondissement aura lieu le mercredi 22 juin, en amont du Conseil de Paris qui siègera du 5 au

8 juillet. D'ici là, évidemment, une élection importante, les élections législatives. Alors, j'appelle ce soir assez solennellement chacun d'entre vous à participer aux opérations électorales en tant que président ou assesseur puisqu'effectivement, aujourd'hui, il reste pratiquement la moitié des présidences à pourvoir. Donc, j'en appelle à notre responsabilité collective et j'en appelle évidemment à ceux qui nous regarderaient encore ou à ceux qui resteraient dans l'assistance même si nous ne sommes plus très nombreux.
En même temps que ces élections, plein d'évènements. Je vais être très bref. Demain, à partir de 18 h, nous ouvrirons la concertation qui est menée avec le centre social Archipélia autour du devenir de la Maison de l'Air et donc des projets ou de l'appel à idées qui sera lancé par cette même association.
Nous avons commencé cette semaine le Forum de l'Emploi qui s'est tenu sur le parvis de la mairie puis à la Maison de l'Air aujourd'hui à la mission locale. Il se poursuivra demain à la médiathèque Marguerite-Duras et vendredi par une pièce de théâtre participative.
Nous avons lancé mardi 10 mai dernier avec Jacques BAUDRIER, Vincent GOULIN, Michel ROGER, la concertation pour la démarche Embellir votre Quartier sur Réunion-Père-Lachaise. Une occasion pour nous de rappeler que sur le quartier Télégraphe, Pelleport, Saint-Fargeau, Fougères qui était le premier quartier à embellir, nous avons pu étudier 193 propositions suite à 1 655 votes et aboutir à l'aménagement de 17 rues, deux rues aux écoles, trois carrefours, un nouvel axe cyclable, 19 projets de végétalisation et la plantation de 63 nouveaux arbres. Ça avance, Embellir, ça marche. Nous attendons les contributions pour le quartier Réunion-Père-Lachaise.
Il y aura, et je vais vous épargner le détail, ce soir, mais vous trouverez tout sur le site, des ateliers participatifs, une plateforme d'appel à idées, une marche exploratoire sur la végétalisation le 18 juin, des ateliers consacrés à l'espace public le 15 juin et le 25 juin. Vous retrouvez tout ça sur notre site. Là aussi nous avons besoin de tous pour relayer ça.
Nous vous invitons avec Marthe NAGELS qui est excusée ce soir à venir découvrir prochainement l'exposition Bus 60 de la photographe Camille LEAGE qui était installée sur les murs extérieurs du pavillon Carré de Baudouin. Donc, ça vaut le coup de le faire.
Je vous précise également une réunion qui aura lieu le mardi 24 mai au pavillon Carré de Baudouin, un évènement en faveur de l'accès au droit pour les personnes étrangères et qui sera animé par Hélène TRACHEZ.
Également avec Jean-Baptiste SALACHAS, on doit rappeler aux bénévoles engagés dans les associations du 20e qu'ils sont les bienvenus à la première réunion plénière sur la vie associative qui préfigurera, je suppose, le futur CICA, le mercredi 25 mai à 19 h 30 dans la salle des Fêtes.
Enfin, je me tourne vers Pascal JOSEPH qui, avec sa délégation de la Mémoire des Anciens Combattants, vous invite notamment à venir monter au Mur des Fédérés de la Commune de Paris. En général, c'est assez fort comme évènement, le samedi 28 mai à 11 h 30. Vous trouverez tout ça dans la lettre d'informations, Mesdames et Messieurs qui nous écouteraient. Avec elle, vous pouvez vous inscrire sans aucun problème.

Merci pour ce moment de démocratie. Bonne soirée à toutes, bonne soirée à tous !